



CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

2017

DONNÉES DE 2016



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO





La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) réunit 239 sociétés de gestion collective dans 123 pays et cinq régions. Ces sociétés représentent plus de quatre millions de créateurs actifs dans les cinq grands répertoires artistiques : l'audiovisuel, le spectacle vivant (œuvres dramatiques), la littérature, la musique et les arts visuels.



SOMMAIRE

- 2/** À PROPOS DE CE RAPPORT/DÉFINITIONS
- 4/** AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA CISAC, **JEAN-MICHEL JARRE**
- 5/** AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CISAC, **ERIC BAPTISTE**
- 6/** AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CISAC, **GADI ORON**
- 7/** 2016 : CHIFFRES CLÉS EN UN COUP D'ŒIL
- 10/** RÉMUNÉRER LES CRÉATEURS :
LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE GESTION COLLECTIVE
- 12/** COLLECTES MONDIALES
- 24/** MARCHÉ MONDIAL DE LA MUSIQUE : ANALYSE ET CONTEXTE – PAR **SUSAN BUTLER**
- 30/** LA SOLUTION AU PROBLÈME DU TRANSFERT DE LA VALEUR
PASSE PAR LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES CRÉATEURS
- 32/** LA SANTÉ DU SECTEUR AUDIOVISUEL REPOSE SUR DES DROITS ÉQUITABLES
POUR LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS – PAR **MARCELO PIÑEYRO**
- 33/** UN DROIT DE SUITE UNIVERSEL SIGNIFIERA PLUS D'ÉQUITÉ
POUR LES ARTISTES VISUELS – PAR **MIQUEL BARCELÓ**
- 34/** EUROPE
- 40/** CANADA/ÉTATS-UNIS
- 44/** ASIE-PACIFIQUE
- 50/** AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- 56/** AFRIQUE
- 62/** SOCIÉTÉS MEMBRES PAR RÉGION
- 64/** MÉTHODOLOGIE
- 68/** CRÉDITS ET REMERCIEMENTS



À PROPOS DE CE RAPPORT/DÉFINITIONS

Le Rapport sur les collectes mondiales 2017 de la CISAC réunit les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par les 239 organisations de gestion collective (OGC), sociétés membres de la CISAC réparties dans 123 pays.

Les calculs sont basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres, qui correspondent généralement aux droits d'auteur collectés pour l'utilisation du répertoire mondial sur leur territoire respectif. Les échanges internationaux entre les OGC (c'est à dire les droits d'auteur reçus par une société pour les collectes faites pour son compte, hors de son territoire, par une autre société) ne sont donc pas pris en compte.

Les OGC délivrent des licences pour l'utilisation des œuvres qu'elles représentent en échange d'une rémunération. La CISAC classe ces œuvres dans 5 grands répertoires : la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature et les arts visuels. Ce rapport analyse les flux de revenus versés aux OGC par les utilisateurs qui détiennent une licence dans les cinq répertoires. Les données sont présentées à l'échelle mondiale, mais aussi par région et par répertoire.

DROITS

Les sociétés membres de la CISAC gèrent différents droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs), principalement les droits d'exécution et de reproduction :

- Les **droits d'exécution** rémunèrent les créateurs quand leurs œuvres sont jouées en public (dans un bar, une salle de concert, un restaurant, une boîte de nuit, etc., dans le cadre d'une prestation en direct live ou par le biais d'un enregistrement), ou communiquées au public (à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming) ;
- Les **droits de reproduction** rémunèrent les créateurs pour chaque copie d'une de leurs œuvres, indépendamment de son format (physique ou numérique). Le terme « droits mécaniques » se rapporte plus spécifiquement au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale. Le terme « reprographie » est utilisé dans le contexte de la reproduction des œuvres littéraires et imprimées. Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction appelée « exception pour copie privée ». La « rémunération pour copie privée » désigne la rémunération payée aux créateurs en dédommagement des actes de copie entrant dans le champ d'application du droit de reproduction mais exemptés aux termes de la loi.

Tout au long du rapport, il sera aussi question des « autres droits », qui regroupent toutes les autres sources de revenus collectées par les membres de la CISAC pour le compte de leurs membres et n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation ou d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

TYPES D'UTILISATION

Le rapport détaille non seulement les collectes par catégorie de droits, mais aussi par types d'utilisation. Il s'agit ici de suivre les revenus générés par les différents types d'utilisation des œuvres gérées par les membres de la CISAC. Les OGC déclarent les droits collectés en fonction des catégories d'utilisation et des méthodes d'exploitation des titulaires de licences. Dans le rapport, les types d'utilisation, et les collectes qu'ils englobent, sont définis comme suit :

- **TV & radio** : collectes découlant de l'utilisation des œuvres retransmises par les radios et télévisions afin d'être reçues par le public. Cette catégorie couvre également les droits collectés auprès des opérateurs du câble et du satellite et de certains services en ligne connexes (comme la télévision de rattrapage). La diffusion à la radio et à la télévision peut impliquer l'exploitation de droits d'exécution et de droits de reproduction (car, bien souvent, une copie de l'œuvre est réalisée par l'organisme de radiodiffusion avant sa transmission proprement dite).

- **Direct (live) et ambiance** : englobe deux grands types de redevances :
 - les collectes pour l'exécution des œuvres devant un public comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public (par exemple pendant un concert, une pièce de théâtre ou une lecture publique).
 - les collectes liées à l'exécution des œuvres devant un public par d'autres moyens (par exemple support enregistré, diffusion d'un programme radio ou télévisé dans un lieu public), que ce soit en fond sonore ou visuel (dans un hall d'hôtel, un bar, un restaurant...) ou comme attraction principale (dans une discothèque ou un établissement de karaoké).
- **Numérique et multimédia** : revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne (par exemple services de streaming et de téléchargement), ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des supports numériques d'enregistrement (par exemple des images sur un CD-ROM). Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.
- **CD** : collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.
- **Vidéo** : collectes générées par les licences sur les œuvres musicales pour la reproduction mécanique des productions audiovisuelles (qui intègrent ces œuvres musicales) sur DVD.
- **Reproduction mécanique** : collectes générées par les licences de reproduction mécanique des œuvres dramatiques, littéraires et visuelles (par exemple livres, journaux, brochures, etc.). Cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD et d'autres supports.
- **Reprographie** : rémunérations collectées en lien avec la copie d'œuvres par des moyens reprographiques, habituellement pour la fabrication, l'importation ou l'exploitation de dispositifs qui permettent la reproduction reprographique des œuvres (par exemple photocopieuse, fax, imprimante...).
- **Copie privée** : rémunérations qui dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé. Les rémunérations pour copie privée sont généralement payées par les fabricants ou les distributeurs de supports vierges ou de dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données (enregistreurs audio/vidéo, CD, smartphones, PC/ordinateurs portables).
- **Droit de suite** : collectes au titre du droit accordé aux artistes visuels de toucher une part du prix de vente quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies, etc.
- **Location/prêt public** : collectes générées par les licences liées à la location ou au prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre au public.
- **Synchronisation** : collecte des licences autorisant le fait d'intégrer la totalité ou une partie d'une œuvre musicale dans une autre œuvre (généralement une œuvre audiovisuelle) de façon synchronisée.
- **Exposition** : collectes liées au droit d'exposer ou de montrer de toute autre manière une œuvre d'art au public, dans un musée par exemple.
- **Utilisations pédagogiques** : droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres à des fins pédagogiques, par exemple l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours donné en classe ou tout autre lieu.

UN SECTEUR QUI PÈSE 9 MILLIARDS D'EUROS ET REPOSE SUR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION HUMAINES

Jean-Michel JARRE **Avant-propos**



Jean-Michel JARRE
Président de la **CISAC**

« Nous n'avons pas de plus grande priorité que de demander aux gouvernements de trouver une solution au transfert de la valeur »

Le Rapport annuel de la CISAC sur les collectes mondiales est une publication essentielle pour des millions des créateurs professionnels dans le monde et les sociétés qui les représentent.

Mais c'est aussi beaucoup plus que cela – car il met en lumière un vaste éventail d'activités culturelles et économiques, toutes rendues possibles par une ressource encore bien plus précieuse : la créativité humaine.

À l'échelle mondiale, ce secteur d'activité a rapporté pas moins de 9 milliards d'euros en 2016 grâce aux revenus générés par une myriade d'utilisations des œuvres, que ce soit à la radio, à la télévision, sur Internet ou en direct live.

La création est un atout considérable pour l'économie. Les sociétés représentées par la CISAC à travers le monde s'assurent que les créateurs peuvent faire carrière, gagner leur vie et apporter leur pierre aux industries créatives, à la croissance et à l'emploi.

Les collectes mondiales se portent bien et affichent une croissance saine. C'est une bonne nouvelle, mais aussi le signe que les sociétés gagnent en efficacité et contribuent à améliorer la conjoncture économique mondiale.

Pourtant, malgré cette croissance, les collectes n'atteignent absolument pas le niveau qu'elles devraient. Dans toutes les régions, de bien des manières, les œuvres des créateurs sont sous-évaluées et rémunérées de façon inadéquate. En effet, des radios et télévisions aux services en ligne, les puissants acteurs de l'industrie qui utilisent et tirent profit des contenus créatifs s'emploient à réduire leur valeur.

Le problème du « transfert de la valeur » sur le marché numérique, qui permet à des plates-formes comme YouTube – le plus grand service musical au monde – de ne donner que quelques miettes aux auteurs, l'illustre bien. Tout comme cette enquête étonnante, qui indique que 40 % seulement des radiodiffuseurs africains détiennent une licence (cf. p.58).

Voilà pourquoi le travail de la CISAC, et celui des 239 sociétés qu'elle représente, est si important. Notre mission est de nous battre bec et ongles pour la valeur des œuvres et la reconnaissance des droits de tous les créateurs. Les sociétés travaillent sans relâche pour y parvenir auprès des utilisateurs de contenus, des organisations internationales, des fournisseurs de technologie et des pouvoirs publics.

Ce sont d'ailleurs les pouvoirs publics qui sont le mieux à même de faire la différence en adoptant des lois et des politiques qui soutiennent les créateurs et leurs droits. En 2017, nous n'avons pas de plus grande priorité que de demander aux gouvernements de trouver une solution au « transfert de la valeur ». L'ensemble de la planète a les yeux tournés vers l'Union européenne pour voir comment elle va faire face à cet enjeu crucial.

Quant à moi, je suis ravi de vous soumettre ce rapport très complet, rigoureux et essentiel.

LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC S'ADAPTENT, INVESTISSENT ET RENFORCENT LEUR RÉSEAU INTERNATIONAL

Eric BAPTISTE *Avant-propos*



Eric BAPTISTE
Président du
Conseil d'Administration
de la **CISAC**
et Directeur Général
de la **SOCAN**

« La transition numérique engagée par nos sociétés membres est en bonne voie »

Les chiffres du Rapport sur les collectes mondiales 2017 nous donnent des raisons d'être optimistes face à l'évolution mondiale des droits d'auteur : pour la troisième année consécutive, les collectes des sociétés membres de la CISAC sont en hausse et dépassent pour la première fois la barre des 9 milliards d'euros.

Pour la première fois également, les revenus générés par le secteur numérique représentent plus de 10 % des collectes totales, preuve que la transition numérique engagée par nos sociétés membres est en bonne voie. À grand renfort d'investissements dans les infrastructures, elles se sont efforcées de tirer le meilleur parti de l'évolution du marché vers le numérique, accélérée par l'essor du streaming musical.

Les collectes ont augmenté dans un grand nombre de pays et de régions, mais il reste encore beaucoup à faire. Un nombre restreint de pays concentre la majeure partie des collectes mondiales, mais la CISAC s'emploie de toutes ses forces à développer son réseau international d'organisations de gestion collective, surtout en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pour tous les répertoires.

Notre organisation consacre une grande partie de ses efforts à renforcer son réseau de membres et leur propose un soutien à divers niveaux (gouvernance, formation, normes et systèmes), afin qu'ils offrent les meilleurs services possibles aux créateurs. Nous surveillons aussi constamment le cadre juridique et les systèmes de protection du droit d'auteur dans les différents pays. Pour exercer nos activités, nous avons besoin de lois fortes mises en application avec efficacité.

Ces dernières années, un grand nombre de nouvelles sociétés sont nées surtout dans le répertoire audiovisuel qui réserve encore un beau potentiel de croissance aux organisations de gestion collective. Si les collectes tendent à marquer le pas dans les pays dotés de sociétés établies de longue date, ces nouvelles sociétés généreront la majeure partie de la croissance mondiale dans les années à venir, pour le plus grand profit des créateurs. Les organisations de gestion collective sont en pleine forme ; ce rapport en est la preuve vivante.

LA GESTION COLLECTIVE EST ROBUSTE, EFFICACE ET OFFRE ENCORE DE BELLES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Gadi ORON *Avant-propos*



Gadi ORON
Directeur Général
de la **CISAC**

« Les collectes mondiales ont augmenté pour la troisième année consécutive, avec une hausse de 6 % en 2016 »

Le Rapport de la CISAC sur les collectes mondiales 2017 présente les données chiffrées, les tendances et les résultats économiques d'un secteur qui pèse pas moins de 9,2 milliards d'euros à l'échelle mondiale. Il rend compte, de manière fouillée et transparente, des droits collectés en 2016 pour le compte de plus de 4 millions de créateurs à travers le monde.

Ces dernières années, le Rapport de la CISAC sur les collectes mondiales – publié en 3 langues – est devenu la publication de référence sur les droits d'auteur. Véritable mine d'informations, il offre une analyse unique des droits collectés dans les cinq répertoires et est le reflet de la belle vitalité des industries créatives.

Cette année, le rapport innove avec des points détaillés sur certains territoires présentant un intérêt particulier. Avec cinq années de recul, nous avons pu aussi significativement élargir notre analyse des tendances de ces dernières années.

Comme le montre ce rapport 2017, le système de gestion collective des droits des créateurs est robuste, efficace et offre encore de belles perspectives de croissance. Les sociétés membres de la CISAC continuent d'améliorer les revenus des créateurs grâce à leurs efforts infatigables pour renforcer leur efficacité et innover. Les collectes mondiales ont augmenté pour la troisième année consécutive, avec une hausse de 6 % en 2016. Les grands flux de revenus traditionnels, radio- et télédiffusion et prestations en direct en tête, restent globalement stables. Les revenus du numérique continuent leur envolée, avec un bond de 51 % par rapport à l'année précédente. En Europe, le secteur des spectacles live se porte particulièrement bien et la catégorie direct et ambiance dépasse pour la première fois la catégorie TV & radio pour devenir la première source de droits musicaux.

Ce rapport ouvre aussi la réflexion sur les grandes priorités pour l'avenir et je souhaite attirer votre attention sur deux d'entre elles.

Le streaming permet aux industries créatives, et d'abord à l'industrie musicale, de renouer avec la croissance. Mais les revenus des auteurs ne profitent pas de l'essor du numérique comme ils le devraient. Même si la hausse des revenus générés par le numérique est encourageante, ils ne représentent que 10 % des collectes mondiales. Ce chiffre illustre le principal problème auquel nos sociétés membres sont actuellement confrontées : celui du transfert de la valeur sur le marché numérique. Les revenus existent, mais la triste réalité, c'est qu'ils profitent aux services en ligne et non aux créateurs.

Comme l'explique ce rapport, des réformes législatives sont indispensables pour remédier à cette injustice fondamentale et corriger ce déséquilibre inacceptable du marché. L'Europe est appelée à montrer l'exemple.

De plus, l'Europe, à bien des égards garante des droits des créateurs, reste la principale région contributrice et nous devons intensifier nos efforts pour développer les revenus dans les autres régions. Le rapport met en lumière certains des problèmes qui limitent les revenus des créateurs en Afrique, une région au potentiel immense mais qui génère actuellement moins de 1 % des collectes mondiales.

Ce ne sont que deux des grands enjeux mis en évidence par ce rapport fouillé et riche en décryptages. J'espère que vous le trouverez informatif et utile.

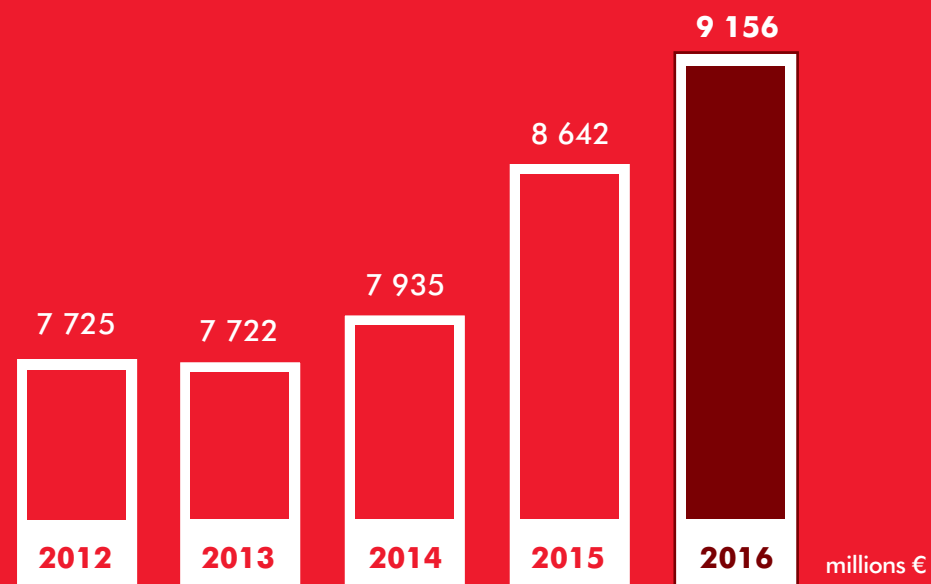
2016 LES CHIFFRES CLÉS EN UN COUP D'ŒIL

COLLECTES MONDIALES 2016



Les collectes mondiales de droits d'auteur des sociétés membres de la CISAC ont augmenté de 6 % en 2016 pour atteindre 9,2 milliards d'euros.

+18,5 % POUR LES COLLECTES MONDIALES DEPUIS 2012



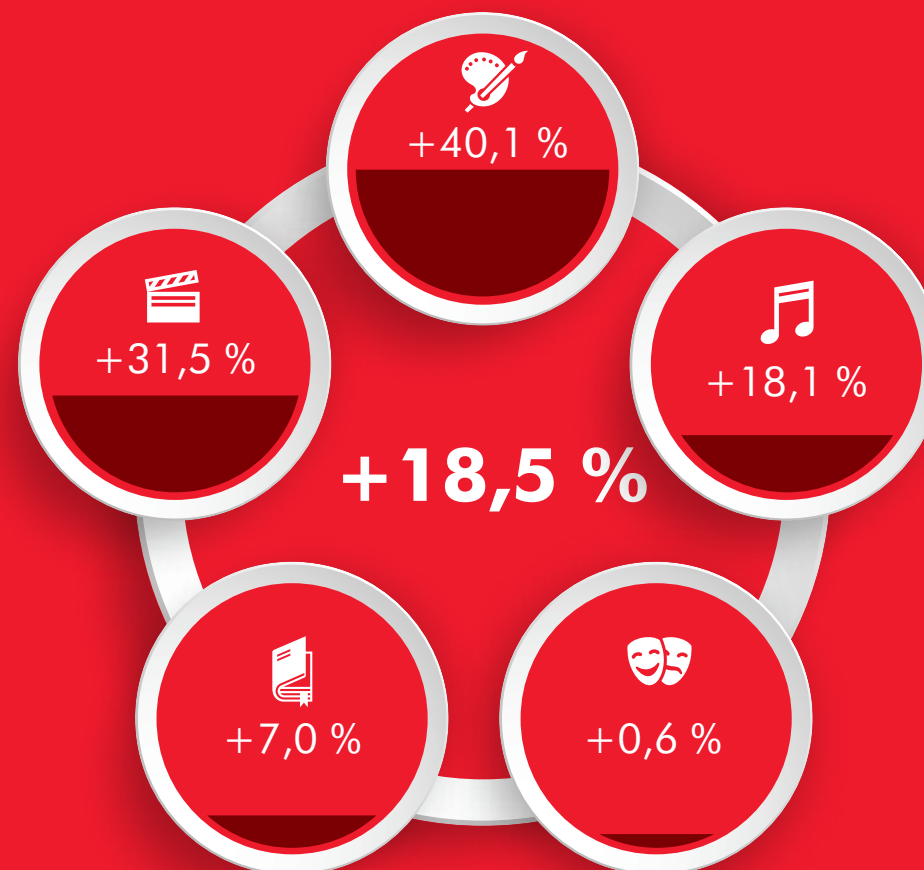
Les collectes des sociétés membres de la CISAC ont augmenté de 18,5 % depuis 2012. Cette croissance s'explique en grande partie par la forte hausse des revenus du numérique, qui a compensé le déclin des autres types d'utilisations.

ÉVOLUTION MONDIALE DE CHAQUE RÉPERTOIRE, 2016



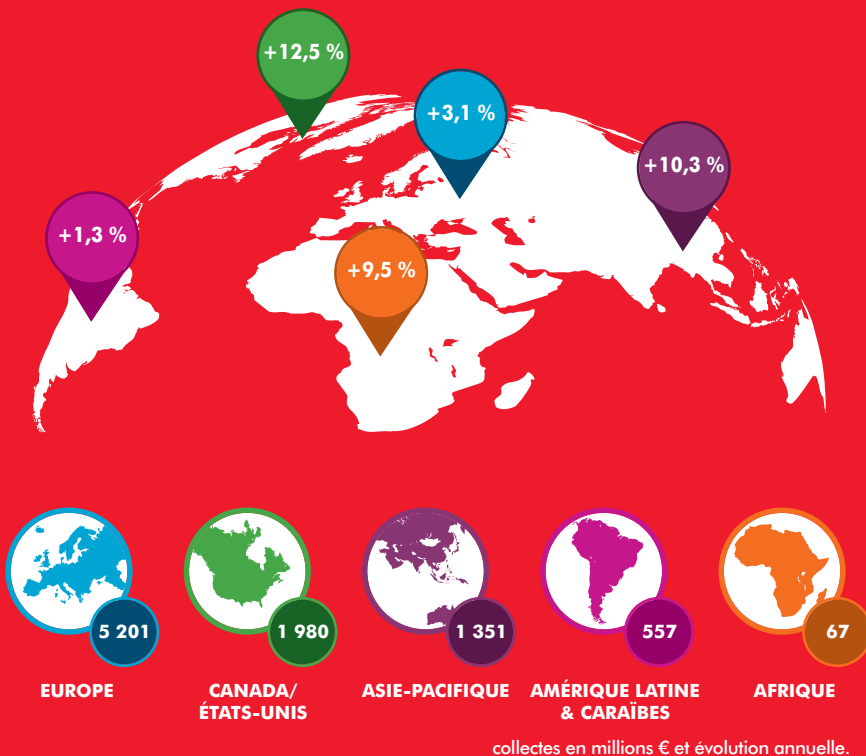
En 2016, sur l'ensemble des répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC, la musique affiche la plus forte croissance (+6,8 %), suivie de la littérature (+5,3 %). L'audiovisuel est resté stable (+0,8 %) tandis que les arts visuels et le spectacle vivant sont en recul (respectivement de -4,2 % et -0,7 %).

ÉVOLUTION MONDIALE DE CHAQUE RÉPERTOIRE, 2012-2016



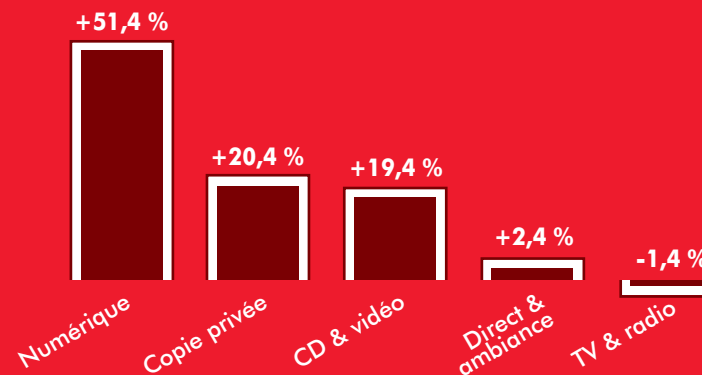
Au cours des cinq dernières années, les arts visuels ont connu la plus forte croissance de droits collectés, en grande partie grâce à la copie privée, aux utilisations TV & radio, à la reprographie et au droit de suite. La hausse des droits audiovisuels est attribuable à la copie privée, aux droits TV & radio, Direct (Live) & ambiance, reprographie et numérique. La hausse de 18,1 % des droits musicaux a été favorisée par une croissance significative des revenus du numérique et de la copie privée.

RÉGIONS : ÉVOLUTION EN % PAR RÉGION



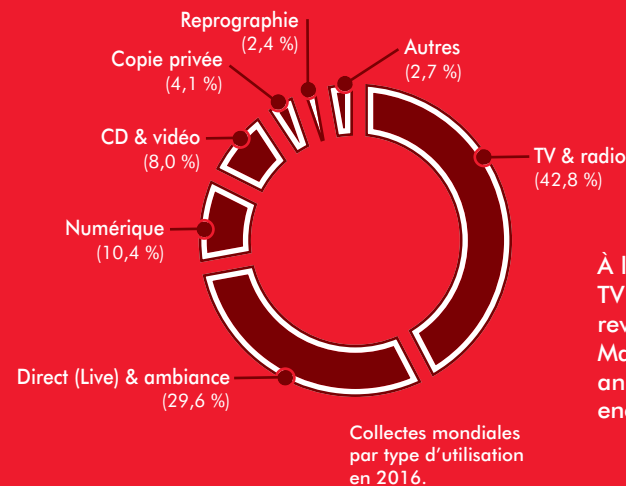
Toutes les régions ont enregistré une hausse des collectes. La région Canada/États-Unis affiche une progression de 12,5 % par rapport à l'année précédente, suivie par l'Asie-Pacifique (+10,3 %) et l'Afrique (+9,5 %). L'Europe enregistre une croissance de 3,1 %, tandis que la région Amérique latine et Caraïbes a connu une hausse de 1,3 % des droits collectés.

TYPES D'UTILISATIONS : LE NUMÉRIQUE, MOTEUR DE LA CROISSANCE MONDIALE



Bien qu'il rapporte encore relativement peu de revenus, le secteur numérique est le principal moteur de la croissance dans toutes les régions. Les droits numériques ont augmenté de 51,4 % en 2016.

TYPES D'UTILISATIONS : 1^{RE} SOURCE = TV ET RADIO, LE NUMÉRIQUE PASSE LA BARRE DES 10 %



À l'échelle mondiale, la catégorie TV & radio est la première source de revenus avec 42,8 % des droits collectés. Malgré sa croissance rapide des dernières années, le numérique ne représente encore que 10,4 % des collectes mondiales.



RÉMUNÉRER LES CRÉATEURS : LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE GESTION COLLECTIVE

Les **organisations de gestion collective (OGC)** s'assurent que les droits d'auteurs sont respectés, que les utilisateurs détiennent une autorisation et que les créateurs reçoivent une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres.

La CISAC réunit 239 sociétés membres dans 123 pays et couvre les cinq grands répertoires artistiques : l'audiovisuel, le spectacle vivant, la littérature, la musique et les arts visuels. Les sociétés membres de la CISAC forment le plus grand réseau d'OGC dans le monde. Selon les pays, une même OGC peut gérer un seul ou plusieurs répertoires.

Les OGC sont généralement des organisations sans but lucratif dirigées et contrôlées par leurs membres (auteurs et compositeurs de musique, peintres, dramaturges, écrivains, photographes, éditeurs de musique...). Les activités des OGC pour le compte de leurs membres s'articulent autour de deux grands axes :

- **les services aux membres** : afin de garantir que les créateurs reçoivent une part équitable de la valeur attachée à leurs œuvres lorsqu'elles sont exécutées en public ou reproduites. Les OGC négocient les licences avec les utilisateurs pour l'utilisation de leur répertoire en vue de collecter et répartir les droits dus aux créateurs.
- **les campagnes de défense des droits** : afin de promouvoir les droits des créateurs et de garantir l'adoption et l'application efficace de lois sur le droit d'auteur pour protéger ces droits. Les OGC mènent campagne auprès des pouvoirs publics pour garantir, dans chaque pays, un cadre juridique favorable aux droits des créateurs. La CISAC surveille le contexte international et soutient les sociétés quand le droit d'auteur est menacé ou lorsque la législation doit être réformée.

Par ailleurs, les OGC engagent parfois des poursuites pour le compte de leurs membres afin de faire respecter leurs droits en cas d'utilisation non autorisée de leurs œuvres. Elles sont aussi nombreuses à promouvoir les nouveaux talents et à soutenir le secteur de la création.

Les OGC fondent leur action sur le droit accordé aux créateurs d'autoriser ou d'interdire certains types d'utilisation de leurs œuvres. Ce droit est consacré par les textes de droit internationaux, régionaux et nationaux sur le droit d'auteur. Il oblige les utilisateurs d'œuvres protégées à demander une autorisation (licence) s'ils souhaitent utiliser une œuvre confiée par son créateur à une OGC. Pour faciliter l'accès au répertoire, de nombreux pays disposent d'un système de licence globale, qui permet aux utilisateurs d'utiliser l'ensemble du répertoire d'une OGC sans devoir demander à chaque fois une autorisation spécifique.

Les OGC signent aussi des accords de représentation réciproque entre elles. Ces accords garantissent que les créateurs sont rémunérés quel que soit le pays où leurs œuvres sont utilisées ou vendues dans le monde.

« Les OGC fondent leur action sur le droit accordé aux créateurs d'autoriser ou d'interdire certains types d'utilisation de leurs œuvres. »

La majeure partie des revenus des OGC découle des droits d'exécution publique et de communication au public des œuvres. En particulier dans le cas de la musique : quand les œuvres sont exécutées dans un lieu public, la personne ou l'entité qui prend l'initiative de cette exécution est tenue d'obtenir une autorisation. Les stations de radio et de télévision concluent aussi des accords de licences avec les OGC et versent une rémunération chaque fois qu'elles utilisent des œuvres protégées (une activité normalement couverte par le droit de radiodiffusion ou de communication au public dans la législation de nombreux pays). Les plates-formes en ligne qui proposent des services de téléchargement ou de streaming négocient une licence pour l'utilisation du répertoire à l'échelon national, régional ou mondial.

Les œuvres musicales font aussi l'objet de droits de reproduction mécanique. Quand une œuvre est transférée sur un support (CD, vinyle, DVD) ou utilisée par un service en ligne, les créateurs et éditeurs de musique ont droit à une rémunération pour la reproduction de l'œuvre impliquée par ces actes.

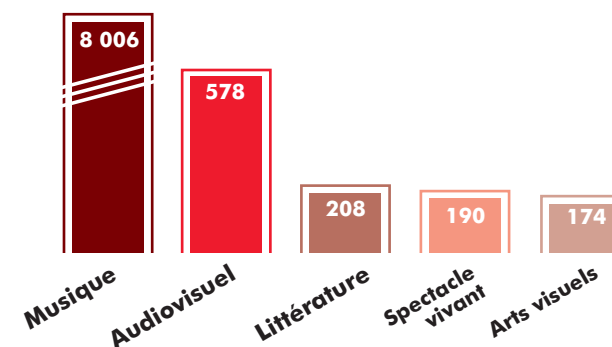
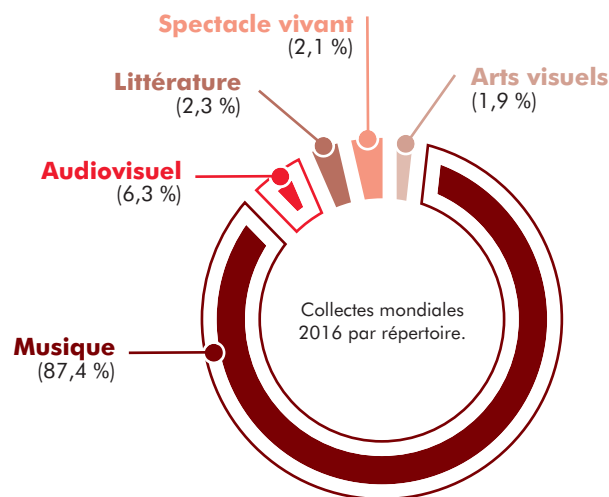
Dans certains pays, les œuvres dramatiques utilisées par les stations de radio ou les chaînes de télévision font l'objet de droits d'exécution.

Dans le secteur des arts visuels, les revenus proviennent principalement du droit de reproduction. L'utilisateur (par exemple un journal reproduisant une photographie ou une peinture, ou un site Internet utilisant des œuvres visuelles) est tenu d'obtenir une licence pour l'exploitation de ces œuvres d'art. Certains pays ou certaines régions comme l'Union européenne appliquent le droit de suite. Ce droit accorde aux artistes visuels une part du prix de vente lorsque leur œuvre est revendue par une salle de vente ou une galerie.

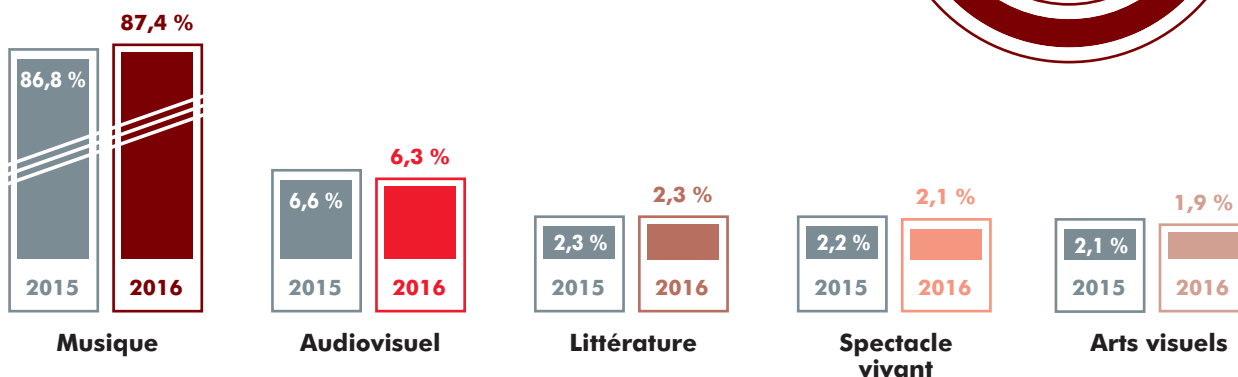
Avec les contenus numériques, les OGC doivent traiter des milliards de transactions. Pour garantir un service efficace à leurs membres, elles ont investi massivement pour réussir à gérer le volume de transactions venant des utilisateurs et garantir une répartition précise et rapide des droits aux créateurs et éditeurs.

LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

COLLECTES MONDIALES PAR RÉPERTOIRE, 2016



PART DE CHAQUE RÉPERTOIRE DANS LE TOTAL COLLECTÉ EN 2015 ET 2016



Part des collectes mondiales par répertoire, en 2015 et 2016.

La musique est le répertoire qui a généré le plus de collectes pour les sociétés membres de la CISAC. En 2016, les droits musicaux ont atteint 8 006 Mio €, soit 87,4 % des collectes mondiales.

Les droits audiovisuels atteignent désormais 578 Mio € (6,3 %) et les droits littéraires 208 Mio € (2,3 %). Le spectacle vivant et les arts visuels affichent un léger déclin avec 190 Mio € (2,1 % du total collecté) et 174 Mio € (1,9 % du total collecté).

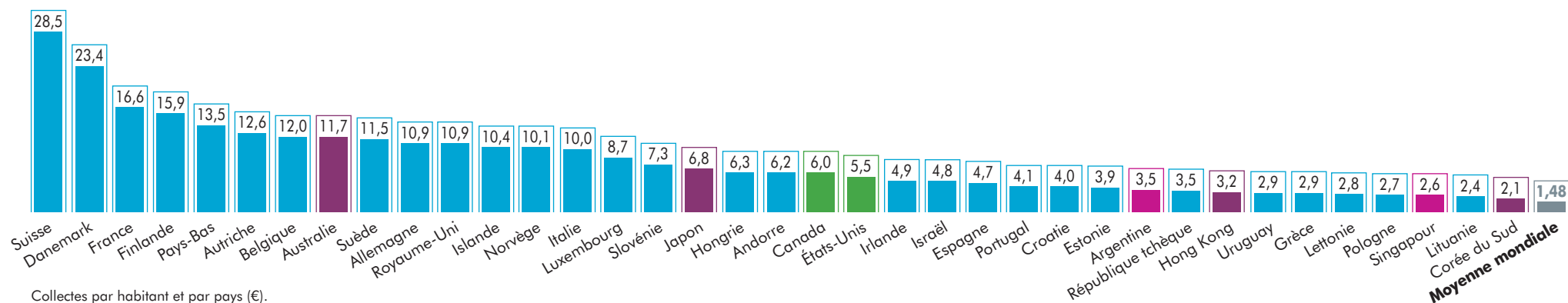
Le total des droits collectés pour tous les répertoires a augmenté de 5,96 % par rapport à l'année précédente et franchit, pour la première fois, la barre des 9 milliards d'euros (9 156 Mio €). Cette progression rend compte de l'amélioration de l'efficacité des sociétés et de la croissance saine et constante des industries créatives et culturelles.

LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR RÉGION



DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS



Les chiffres des collectes par habitant et par région montrent que deux régions – l'Europe et la zone Canada/États-Unis – se situent bien au-dessus de la moyenne mondiale de 1,48 € par habitant. Cette moyenne a progressé depuis l'année précédente (1,43 € en 2015). Les comparaisons entre les pays et les régions montrent qu'il existe un important potentiel de croissance en Afrique, en Asie-Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Les droits collectés par habitant ont augmenté en Europe et dans la région Canada/États-Unis et atteignent respectivement 5,79 € (contre 5,65 en 2015) et 5,51 € (contre 4,93 en 2015), tout comme en Asie-Pacifique avec 0,38 € (contre 0,35 en 2015).

Ces chiffres restent stables dans la région Amérique latine et Caraïbes et en Afrique, avec respectivement, 0,91 et 0,09 €.

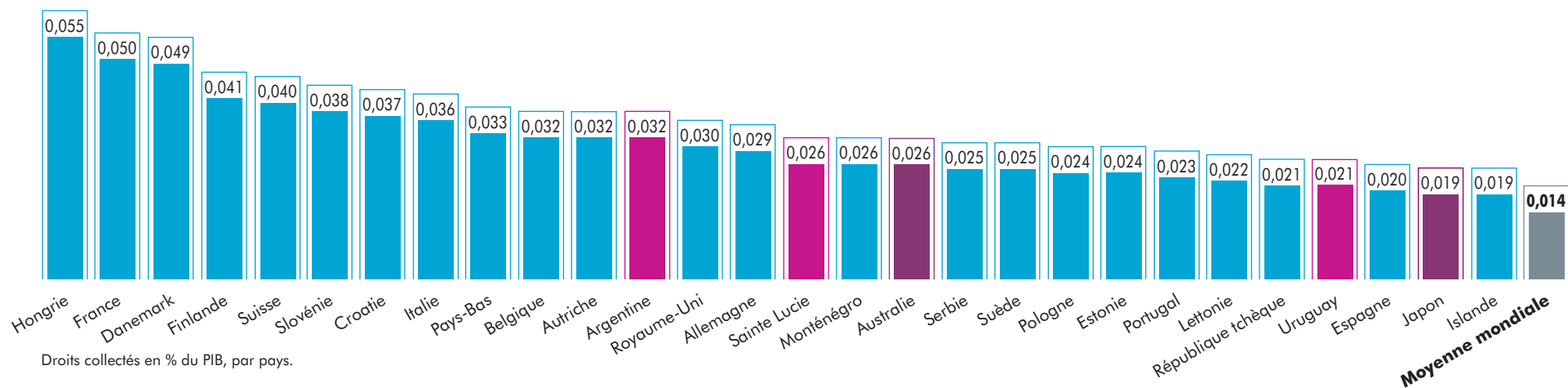
En ce qui concerne les collectes par habitant et par pays, les 7 premières places du classement sont occupées par des pays européens, suivis de l'Australie. La Suisse est en tête de classement avec 28,5 €/habitant, suivie du Danemark (23,4 €) et de la France (16,6 €). L'Australie fait mieux qu'en 2015 avec 11,7 € et passe devant la Suède (11,5 €). Le Japon est le deuxième pays non européen et se classe à la 17^e place avec 6,8 €/hab. Le Canada et les États-Unis se placent respectivement en 20^e et 21^e position, avec 6,0 et 5,5 €. Le premier pays de la région Amérique latine et Caraïbes est l'Argentine, qui se place au 28^e rang avec 3,5 € par habitant.

LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB, PAR RÉGION



DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB, PAR PAYS



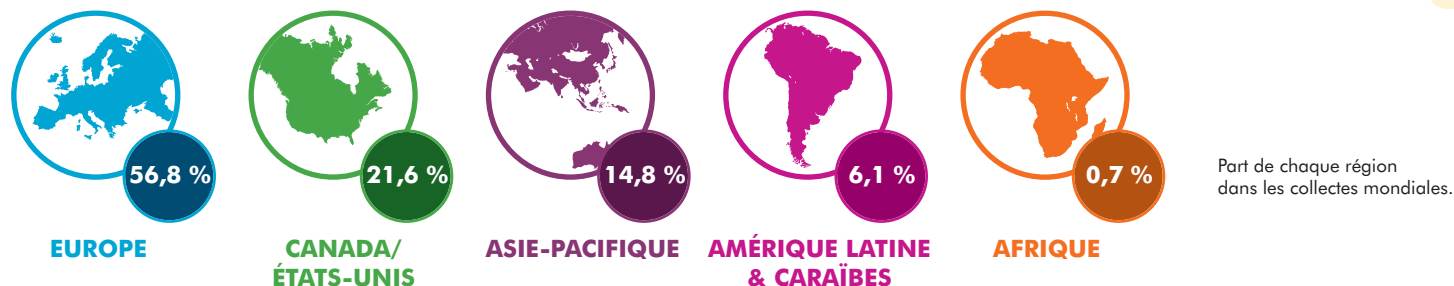
Les montants collectés exprimés en pourcentage du PIB par région et par pays donnent une idée du poids des collectes des OGC dans l'économie d'une région ou d'un pays donné. Ils sont également un bon indicateur de la santé de l'environnement juridique et économique dans lequel les créateurs et les OGC travaillent dans les différents pays.

L'Europe affiche le plus haut niveau de droits collectés par rapport au PIB avec 0,028 %, soit le double de la moyenne mondiale de 0,014 %. Viennent ensuite la région Amérique latine et Caraïbes (0,012 %) et la région Canada/États-Unis (0,011 %). L'Asie-Pacifique et l'Afrique affichent des taux de, respectivement, 0,006 % et 0,005 %.

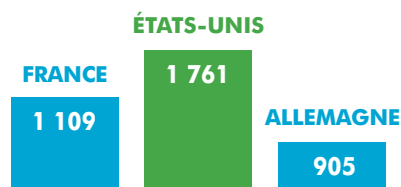
La Hongrie (0,055 %), la France (0,050 %) et le Danemark (0,049 %) sont en tête du classement par pays. Neuf des 28 premiers pays de ce classement se situent en Europe orientale (Hongrie, Slovaquie, Croatie, Monténégro, Serbie, Pologne, Estonie, Lettonie et République tchèque), ce qui montre toute l'importance de la gestion collective comme source de revenus des créateurs de cette sous-région.

LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

COLLECTES PAR RÉGION



PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS



Collectes en millions €.

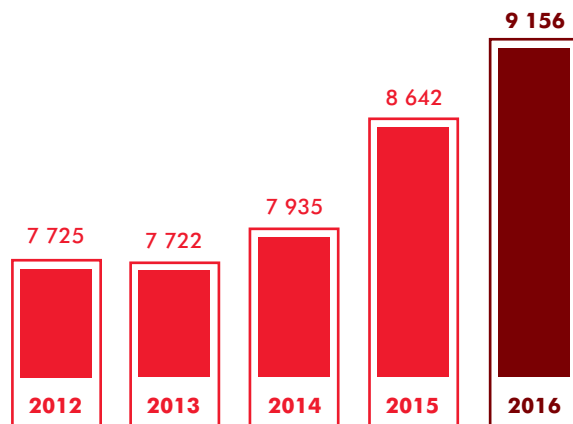
Pays avec la plus forte croissance en € : **États-Unis**
Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
Répertoire avec la plus forte croissance en % : **musique**

L'Europe reste la région qui collecte le plus de droits en générant plus de la moitié (56,8 %) des collectes mondiales. À l'autre extrémité, la contribution de l'Afrique est inférieure à 1 % du total collecté, un résultat révélateur de son énorme potentiel inexploité. Les États-Unis sont le premier pays contributeur. Les collectes y ont augmenté de 13,6 % par rapport à 2015 en monnaie locale grâce à la hausse des droits d'exécution et à l'inclusion de l'ensemble des droits mécaniques collectés par la SESAC et la Harry Fox Agency.

Les 10 pays qui collectent le plus de droits et leur évolution en euros par rapport à l'année précédente sont présentés page 16. La France est le deuxième pays contributeur, suivie par l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni. En 2016, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont connu une croissance de plus de 10 % en monnaie locale, mais le Royaume-Uni affiche un léger recul en euros en raison des fluctuations monétaires.

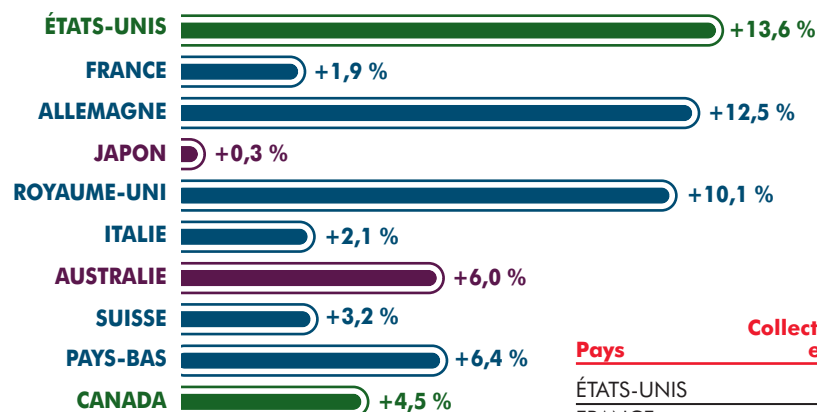
LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

+6,0 % DE CROISSANCE EN 2016,
+18,5 % DEPUIS 2012



Collectes mondiales en millions € depuis 2012.

10 PREMIERS PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION EN 2016

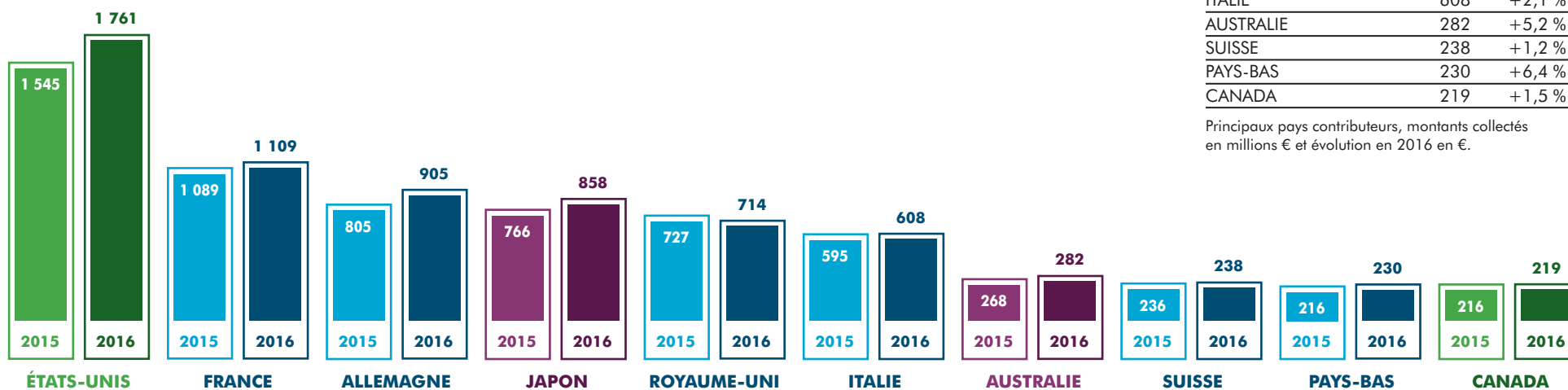


Évolution en monnaie locale.

Pays	Collectes 2016 en Mio €	Évolution en €
ÉTATS-UNIS	1 761	+14,0 %
FRANCE	1 109	+1,9 %
ALLEMAGNE	905	+12,5 %
JAPON	858	+12,0 %
ROYAUME-UNI	714	-1,8 %
ITALIE	608	+2,1 %
AUSTRALIE	282	+5,2 %
SUISSE	238	+1,2 %
PAYS-BAS	230	+6,4 %
CANADA	219	+1,5 %

Principaux pays contributeurs, montants collectés en millions € et évolution en 2016 en €.

TOP 10 DES PAYS CONTRIBUTEURS

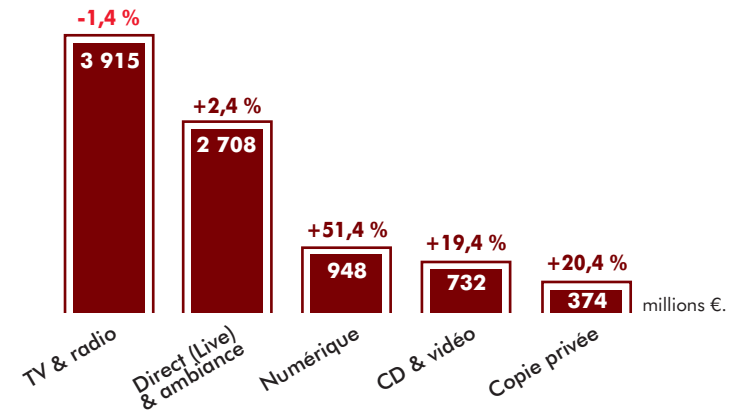


Premiers pays contributeurs en millions € en 2015 et 2016

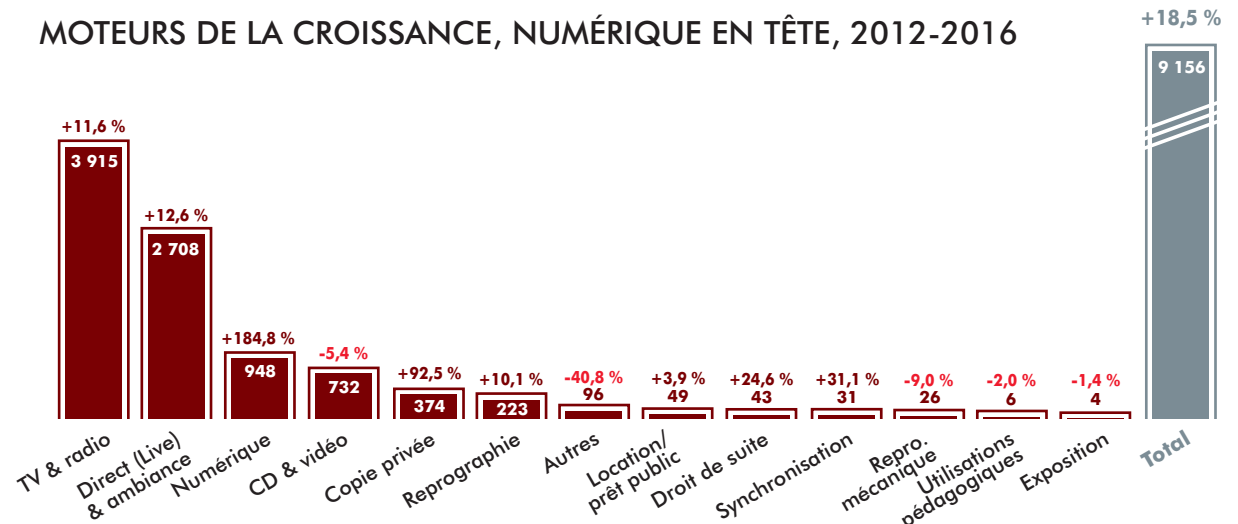
LES COLLECTES MONDIALES EN CHIFFRES

DROITS COLLECTÉS PAR TYPE D'UTILISATION

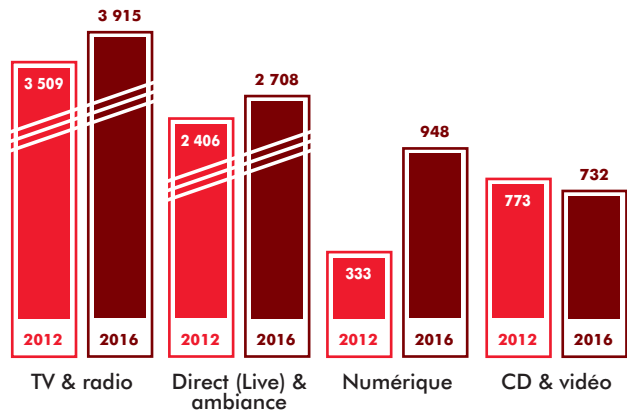
1^{RE} SOURCE DE REVENUS EN 2016 : TV & RADIO, CROISSANCE RAPIDE DU NUMÉRIQUE



MOTEURS DE LA CROISSANCE, NUMÉRIQUE EN TÊTE, 2012-2016

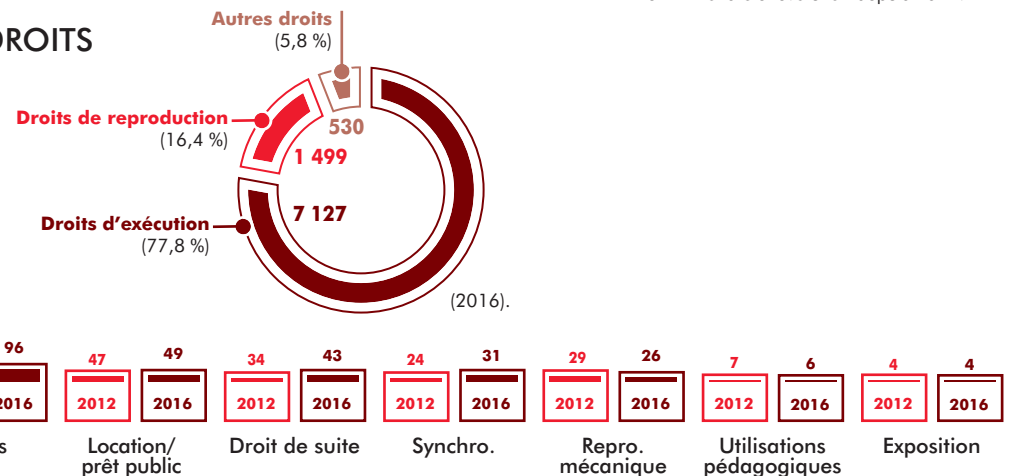


TYPES D'UTILISATION TOUS REPERTOIRES CONFONDUS, 2012 ET 2016



Principales sources de revenus en millions € en 2012 et 2016.

COLLECTES PAR TYPE DE DROITS



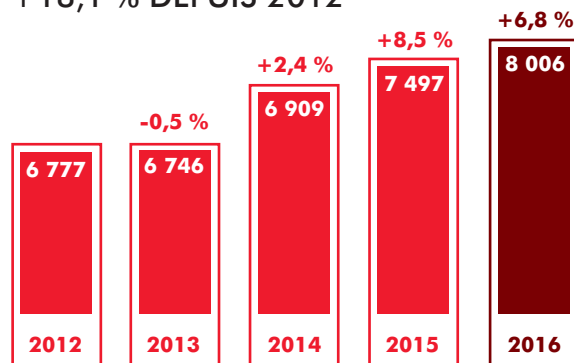
Collectes 2016 par type d'utilisation en millions € et évolution depuis 2012.

Malgré un léger déclin en 2016, la catégorie TV & radio reste la première source de revenus des créateurs à l'échelle mondiale. La catégorie Direct (Live) & ambiance affiche une croissance robuste dans de nombreuses régions, notamment grâce au secteur florissant des concerts, festivals et de la musique vivante. Le secteur numérique est celui qui affiche la plus forte croissance : ses revenus ont quasiment triplé (+184,8 %) en cinq ans. Les rémunérations pour copie privée ont enregistré une forte hausse depuis 2012, tandis que les revenus liés aux supports physiques sont en baisse.



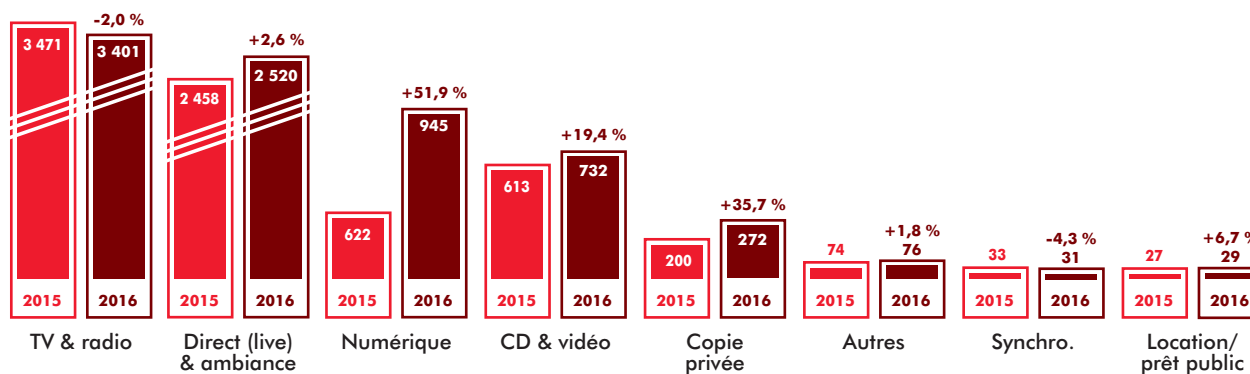
RÉPERTOIRE **MUSICAL** – COLLECTES MONDIALES

+6,8 % EN 2016,
+18,1 % DEPUIS 2012



Collectes mondiales pour le répertoire musical en millions € et évolution annuelle depuis 2012.

SOURCES DE REVENUS ET ÉVOLUTION EN 2016

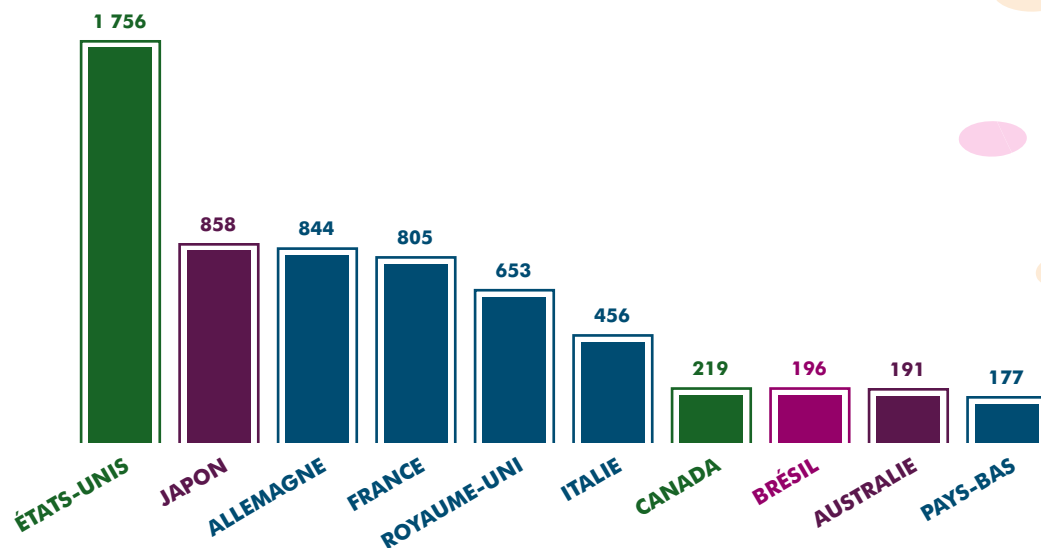


Principales sources de revenus liées à l'utilisation de musique en millions € en 2015 et 2016.

Les collectes mondiales de droits musicaux ont augmenté de 6,8 % en 2016 et dépassent pour la première fois la barre des 8 milliards € (8 006 Mio €), soit une croissance globale de 18,1 % depuis 2012. Toutes les régions enregistrent une hausse, y compris l'Afrique (+11,1 %), l'Asie-Pacifique (+11,0 %) et la région Canada/États-Unis (+12,5 %). En Europe et dans la région Amérique latine et Caraïbes, cette hausse est, respectivement, de 3,5 et 2,8 %.

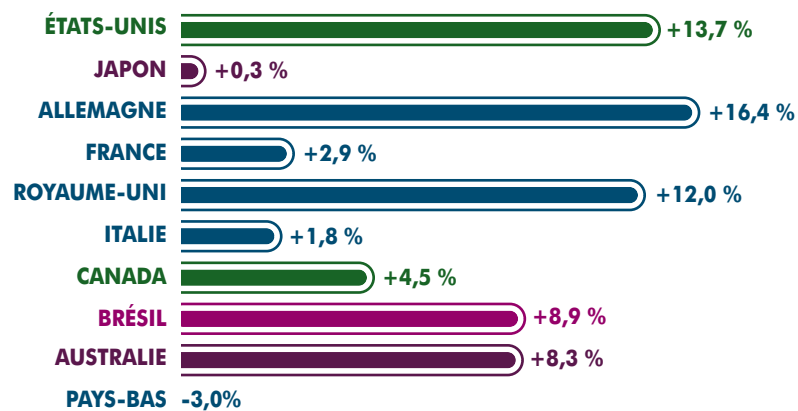
À l'échelle mondiale, la catégorie TV & radio est la première source de droits musicaux pour les sociétés en 2016, malgré un recul de 2,0 % par rapport à l'année précédente. La catégorie Direct (Live) & ambiance, stimulée par la bonne santé de la musique vivante, affiche une hausse de 2,6 %. Le secteur numérique connaît une croissance impressionnante depuis plusieurs années et confirme cette tendance en 2016 (+51,9 %). Belle progression également pour la copie privée (+35,7 %) et la catégorie CD & vidéo (+19,4 %), pour cette dernière en grande partie grâce à l'extension des droits déclarés pour les États-Unis suite à l'inclusion des collectes de la Harry Fox Agency.

TOP 10 DES PAYS CONTRIBUTEURS A LA COLLECTE DE DROITS MUSICAUX, 2016



Top 10 des pays contributeurs à la collecte de droits musicaux en millions €, en 2016.

ÉVOLUTION DES COLLECTES LIÉES À LA MUSIQUE EN MONNAIE LOCALE ET EN EUROS, 2016



Évolution en monnaie locale.

Pays	Valeur en millions €	Évolution en €
ÉTATS-UNIS	1 756	+14,1 %
JAPON	858	+12,0 %
ALLEMAGNE	844	+16,4 %
FRANCE	805	+2,9 %
ROYAUME-UNI	653	-0,6 %
ITALIE	456	+1,8 %
CANADA	219	+1,6 %
BRÉSIL	196	+5,2 %
AUSTRALIE	191	+7,4 %
PAYS-BAS	177	-3,0 %

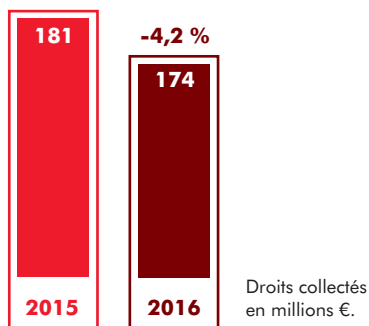
Principaux pays contributeurs à la collecte de droits musicaux, montants collectés en millions € et évolution en 2016 en €.

Les 5 premiers pays contributeurs à la collecte de droits musicaux sont les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. L'Allemagne affiche la plus forte croissance pour ce répertoire avec une hausse de 16,4 % en 2016, largement attribuable à l'issue favorable de son litige avec YouTube.

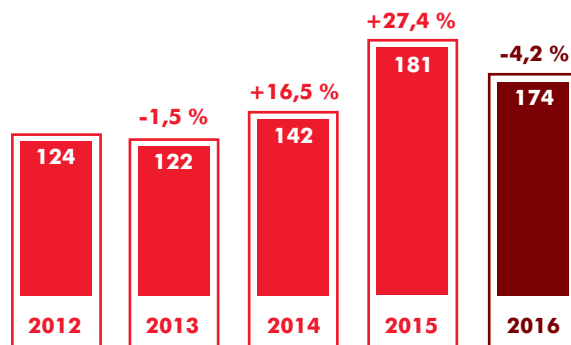


RÉPERTOIRE **ARTS VISUELS** – COLLECTES MONDIALES

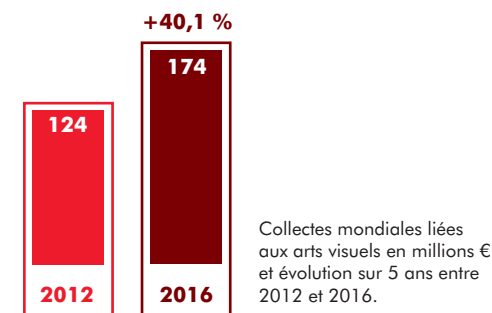
DROITS ARTS VISUELS, 2015-2016



DROITS ARTS VISUELS, 2012-2016



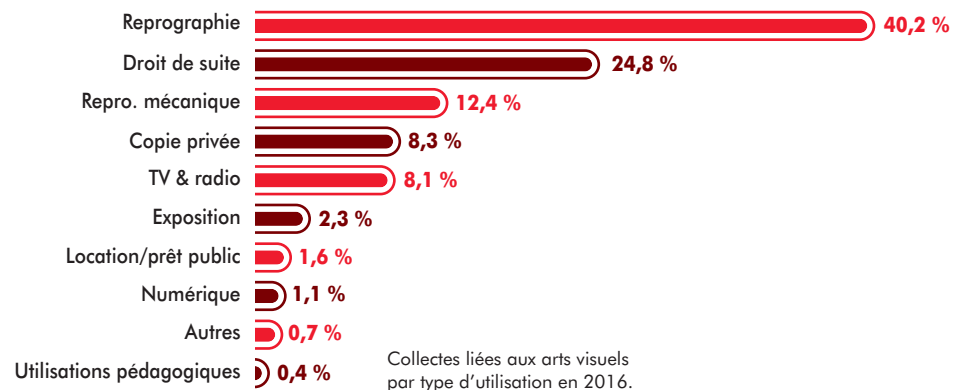
+40,1 % ENTRE 2012 ET 2016



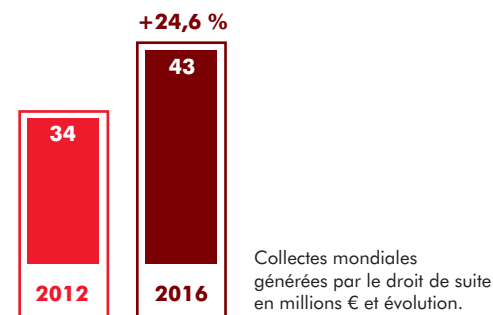
En 2016, les droits liés aux arts visuels s'élevaient à 174 Mio €, en recul de 4,2 % par rapport à 2015 qui reflète la baisse générale des ventes sur le marché de l'art mondial. Néanmoins, ce répertoire a connu un bond de 40,1 % depuis 2012, notamment grâce à la progression des droits générés par les catégories TV & radio, reprographie, droit de suite et copie privée. Les collectes liées à la principale source de revenus, la reprographie, ont augmenté de 62 % depuis 2012, en grande partie grâce à l'Allemagne.

Le droit de suite représente une part importante des collectes liés aux arts visuels en générant environ un quart des revenus. Cette catégorie affiche une hausse de 24,6 % depuis 2012 et vient doper les revenus des artistes visuels dans les pays qui l'appliquent. Ce droit est reconnu dans 80 pays environ, notamment dans tous les États membres de l'UE.

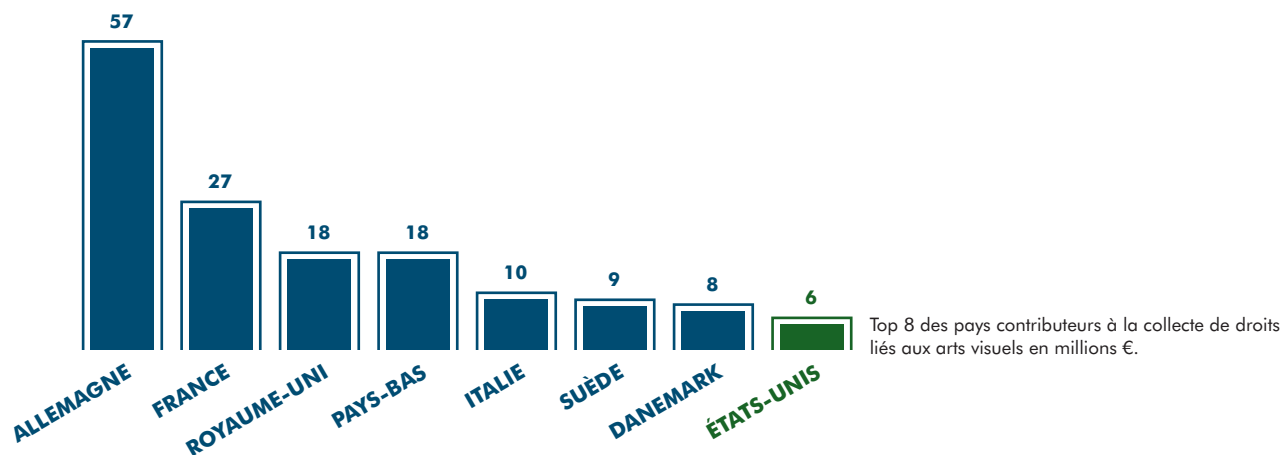
LE DROIT DE SUITE A GÉNÉRÉ 25 % DES DROITS LIÉS AUX ARTS VISUELS EN 2016



DROIT DE SUITE : +24,6 % ENTRE 2012 ET 2016



L'ALLEMAGNE 1^{ER} PAYS POUR LA COLLECTE DE DROITS LIÉS AUX ARTS VISUELS

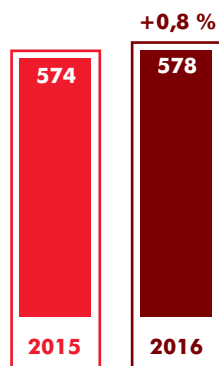


L'Europe est de loin à l'origine de la majeure partie des collectes liées aux arts visuels. En 2016, les cinq principaux pays contributeurs sont tous européens, avec au premier rang l'Allemagne, qui représente à elle seule un tiers du marché mondial, suivie par la France. Les Pays-Bas ont vu leurs revenus multiplier par deux avec une hausse de 99,1 % par rapport à 2015. Les États-Unis sont le premier pays non européen et se classent en 8^e place en 2016.



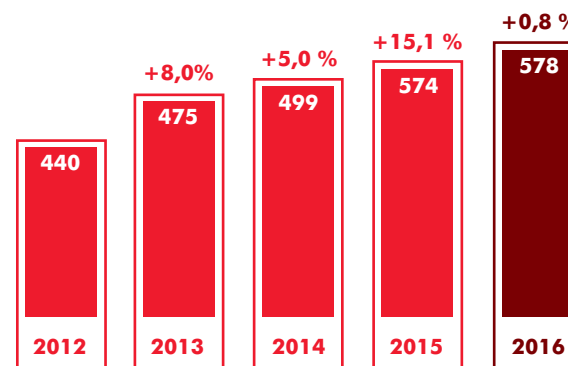
RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL – COLLECTES MONDIALES

DROITS AUDIOVISUELS, 2015-2016



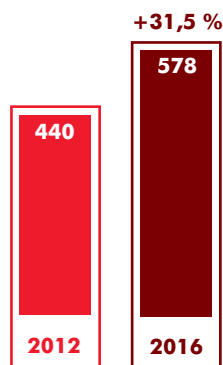
Collectes mondiales liées au répertoire audiovisuel en millions € et évolution annuelle en 2016.

DROITS AUDIOVISUELS, 2012-2016



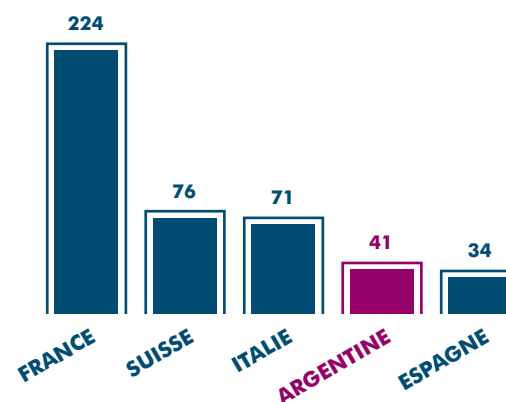
Collectes mondiales liées au répertoire audiovisuel en millions € et évolution annuelle depuis 2012.

+31,5 % DEPUIS 2012



Collectes mondiales liées au répertoire audiovisuel en millions € et évolution sur 5 ans entre 2012 et 2016.

PAYS CONTRIBUTEURS : LA FRANCE EN TÊTE



Top 5 des pays contributeurs à la collecte de droits liés au répertoire audiovisuel en millions €.

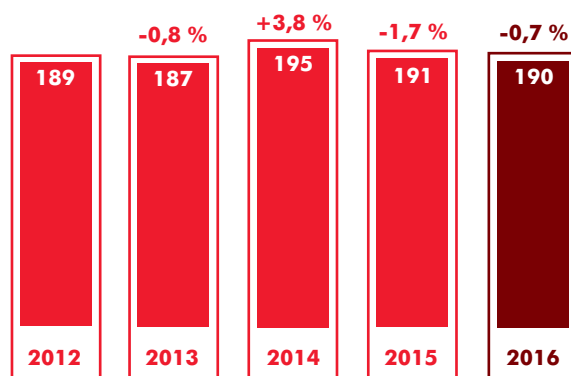
Les droits audiovisuels ont légèrement augmenté de 0,8 % pour atteindre 578 Mio € en 2016. L'Europe, à l'origine de la majorité des collectes de ce répertoire, affiche une hausse de 2 %. L'Asie-Pacifique a déclaré pour la première fois un faible montant pour ce répertoire. Parallèlement, l'Afrique (-16,7 %), la région Canada/États-Unis (-47,4 %) et la région Amérique latine et Caraïbes (-10,0 %) voient leurs collectes diminuer. Toutefois, à l'échelle mondiale, le répertoire audiovisuel affiche une belle croissance de 31,5 % depuis 2012.

Quatre des cinq premiers pays contributeurs se situent en Europe et l'Argentine est le premier contributeur non européen. La France génère de loin le plus de droits avec 224 Mio €, suivie de la Suisse et de l'Italie.



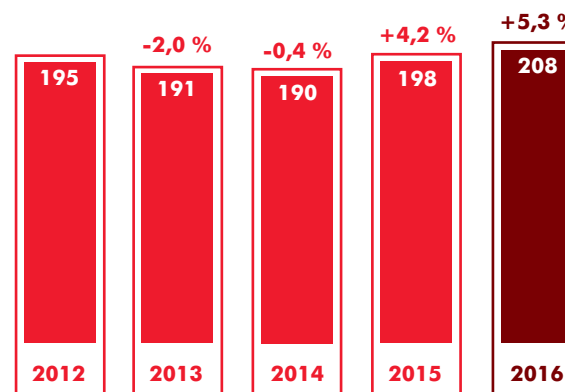
RÉPERTOIRES SPECTACLE VIVANT ET LITTÉRATURE

DROITS DRAMATIQUES, 2012-2016



Collectes mondiales liées aux œuvres dramatiques en millions € et évolution annuelle depuis 2012.

DROITS LITTÉRAIRES, 2012-2016



Collectes mondiales de droits liés au répertoire littéraire en millions € et évolution annuelle depuis 2012.

Les droits liés au spectacle vivant ont globalement stagné en 2016 et sont stables depuis cinq ans. En 2016, la croissance pour ce répertoire vient d'Afrique (+3,0 %) et d'Asie-Pacifique (+57,8 %).

La région Amérique latine et Caraïbes et l'Europe affichent une baisse de, respectivement, 7,2 % et 0,1 % tandis que la région Canada/États-Unis n'a pas déclaré de collectes. Les collectes de la région Asie-Pacifique proviennent exclusivement du Japon.

En Afrique, l'intégration des droits collectés en Tunisie et au Bénin dans les résultats du continent explique en partie la croissance régionale. Mais les collectes liées à l'utilisation des œuvres dramatiques ont aussi significativement augmenté en Afrique du Sud (+42,1 %), au Burkina Faso (+46,1 %) et au Maroc (+28,1 %). En Afrique du Sud, les collectes générées par la catégorie Direct (Live) & ambiance ont littéralement explosé. Au Maroc, la catégorie TV & radio a boosté les collectes de ce répertoire.

Les collectes mondiales de droits littéraires sont stables depuis 2012 et affichent une croissance de près de 5 % entre 2015 et 2016. En 2016, l'Asie-Pacifique est à l'origine de 43,5 % des collectes, avec 89 Mio € pour la seule Australie.



MARCHÉ MONDIAL DE LA MUSIQUE : ANALYSE ET CONTEXTE

Par Susan Butler



SUSAN BUTLER
Directrice de
la rédaction
et éditrice de Music
Confidential

INTRODUCTION

Pilier d'une industrie musicale plus forte, le réseau de sociétés de gestion collective est là pour soutenir les créateurs et les encourager à partager l'expérience de la musique. Ce réseau fédère un nombre considérable de titulaires de droits musicaux et joue le rôle de fournisseur de droits B2B, afin de faciliter l'accès de tous aux musiques du monde entier.

Au sein de ce réseau mondial, on observe toutefois, d'une région à l'autre, de grandes disparités dans la façon dont les droits des auteurs et compositeurs transitent par les sociétés, dont celles-ci délivrent les licences et collectent les rémunérations au niveau national et international pour certains droits spécifiques et dans les relations qu'elles entretiennent avec le marché musical.

Pour cette analyse, nous avons réuni les données de 21 territoires des six continents sur leur marché de la musique, leurs systèmes de licence, leurs tarifs et les aspects juridiques qui ont influé sur la collecte des trois principales catégories de droits par les sociétés en 2016 – en respectant la confidentialité des données.

En vue de mieux discerner les similitudes et les différences à l'échelle internationale, nous avons scindé les marchés en trois catégories : les utilisateurs de musique, les lieux d'exécution de musique vivante et les services musicaux.

La catégorie « utilisateurs de musique » se rapporte à l'utilisation des compositions à la radio et à la télévision, ainsi que sous forme de musique d'ambiance dans les restaurants, magasins et autres établissements.

La catégorie « lieux d'exécution de musique vivante » rend compte de l'activité du marché de la musique jouée en direct dans les salles de concert, les festivals, etc.

Enfin, la catégorie « services musicaux » recouvre les fournisseurs de services musicaux en ligne qui ont significativement influencé les collectes liées à la musique en ligne.

Les 21 territoires couverts sont la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, la République tchèque et la Turquie en Europe, le Canada et les États-Unis en Amérique du Nord, le Brésil en Amérique du Sud, Hong Kong, le Japon, Singapour et Taïwan en Asie, l'Australie en Océanie et l'Afrique du Sud en Afrique.



UTILISATEURS DE MUSIQUE : RADIO ET TÉLÉVISION

En 2016, les radios et télévisions ont été la première source de droits musicaux pour les sociétés dans 60 % des 21 territoires. Toutefois, toutes les régions ont enregistré une baisse du temps d'écoute télévisuelle, une baisse d'audience, un déclin des recettes publicitaires ou une combinaison de ces facteurs. Les collectes déclarées à la CISAC pour la catégorie TV et radio s'élèvent à 3 915 Mio € en 2016, soit 43 % des collectes mondiales.

Dans la plupart des pays, les télévisions et réseaux câblés voient leurs audiences disputées par les fournisseurs de télévision par internet (en mode Over the top ou OTT), et les services de vidéo à la demande (VOD) par streaming ou téléchargement, comme Netflix, Amazon Video et YouTube.

Les chaînes de télévision publiques et privées qui dépendent des recettes publicitaires sont en concurrence avec une série de fournisseurs de contenus en ligne et une part croissante des dépenses publicitaires migrent vers Internet. Google (Search et YouTube) et Facebook ont attiré la majeure partie de la croissance des dépenses publicitaires ces dernières années.

L'impact de cette concurrence sur les collectes des sociétés dépend en partie du mode de fixation de leurs tarifs et des conditions de leurs accords de licence.

En Suède, la STIM base son tarif sur le temps d'écoute et le nombre d'heures de diffusion de musique, tandis qu'en Irlande, le tarif de l'IMRO pour les chaînes de TV indépendantes repose sur un pourcentage des recettes. Ces deux sociétés ont enregistré une légère baisse des droits collectés dans cette catégorie en 2016. Cette tendance se vérifie aussi à Singapour (Compass), où les recettes publicitaires télévisuelles ont chuté.

Au Royaume-Uni (PRS for Music), en revanche, les accords de licence avec les principaux radiodiffuseurs prévoient un paiement forfaitaire sur plusieurs années, dont 2016, sans lien avec la publicité. En Turquie, les tarifs (MESAM/MSG) sont également basés sur une somme forfaitaire, bien que son tarif officiel prévoit un système reposant sur une part des recettes.

En Allemagne, des accords de licence à long terme prévoyant une augmentation périodique des tarifs ont permis à la GEMA d'augmenter ses collectes auprès des télédiffuseurs, tout comme la JASRAC auprès des opérateurs satellites au Japon. La signature de nouveaux accords ou de nouvelles négociations ont induit une hausse des collectes de l'IMRO en Irlande auprès de la télévision publique et de la SUISA en Suisse auprès des diffuseurs privés parties à l'accord signé pour la période 2015-2017.



UTILISATEURS DE MUSIQUE : RADIO ET TÉLÉVISION

Ainsi, malgré la concurrence, les recettes globales du secteur télévisuel ont augmenté dans certains pays et permis aux sociétés d'augmenter leurs collectes.

Les recettes des radiodiffuseurs japonais ont augmenté en 2016, en partie grâce à une hausse des dépenses publicitaires. Aux États-Unis, les réseaux nationaux et chaînes de TV ont pour beaucoup profité de la publicité autour des Jeux olympiques d'été de 2016 et des campagnes électorales et, malgré le déclin du nombre d'abonnés au câble, nombre de réseaux câblés ont encore enregistré une hausse de leurs recettes publicitaires et de leurs abonnements.

La République tchèque a vu naître de nouvelles petites chaînes de TV. Un nouveau télédiffuseur est également apparu sur le marché sud-africain l'année dernière et a acquis les droits de diffusion de plusieurs organisations sportives professionnelles. À Hong Kong, de nouvelles stations de télévision ont vu le jour mais d'autres grands télédiffuseurs ont cessé leurs activités ou les ont déplacées vers d'autres territoires en 2015.

Des procédures légales ou certaines initiatives des pouvoirs publics ont influencé les collectes dans certains territoires.

Notamment celles de KODA au Danemark et de la SABAM en Belgique suite à des litiges liés aux retransmissions par câble. En Espagne, suite à un nouveau règlement, les sociétés de gestion collective ont dû réviser leurs tarifs en respectant des critères spécifiques et les collectes de la SGAE reflètent un tarif provisoire plus bas. En Irlande, les collectes ont été affectées par la sortie programmée du Royaume Uni de l'Union européenne, car le marché publicitaire a souffert de l'incertitude liée au Brexit.

Contrairement à celles des télévisions, les recettes publicitaires des radiodiffuseurs ont augmenté dans de nombreux territoires. En conséquence, les droits collectés auprès des radios ont notamment progressé en Suède, au Royaume Uni, en République tchèque et à Singapour. De récentes négociations sur les licences ont contribué à augmenter cette source de revenus également en Irlande et en Suisse.

L'année dernière, les radios commerciales américaines ont maintenu leur audience malgré les nouvelles offres de streaming en ligne. Les radios par satellite ont augmenté leur nombre d'abonnés, en partie grâce à la bonne santé du marché automobile : la radio par satellite est préinstallée et proposée contre un abonnement optionnel dans la plupart des nouvelles voitures.

**« Des procédures légales
ou des initiatives des pouvoirs
publics affectent les collectes
dans certains territoires »**



UTILISATEURS DE MUSIQUE : MUSIQUE D'AMBIANCE

L'utilisation des compositions comme musique d'ambiance par les détaillants, restaurants, bars et autres établissements commerciaux est peut-être le marché le plus perturbé par la conjoncture économique locale. C'est aussi la source de revenus qui demande le plus de travail aux sociétés, car elles doivent traiter avec un très grand nombre d'acteurs commerciaux et les convaincre d'obtenir une licence – voire d'utiliser – le répertoire qu'elles représentent.

Reflets de la situation économique locale, les collectes liées à la musique d'ambiance sont restées stables ou ont progressé dans la plupart des pays en 2016, à part dans quelques pays comme le Royaume-Uni et Taïwan. De nombreuses sociétés ont signalé que de plus en plus d'acteurs commerciaux se mettent à utiliser de la musique libre de droits. En toute logique, cette tendance risque d'entraîner une baisse des collectes mais certaines sociétés ont réussi à prendre le contrepied en encourageant proactivement l'utilisation de leur répertoire. En Suède, par exemple, la STIM a amené ses clients à revenir vers des compositions protégées afin de dynamiser ses collectes.

Un grand nombre de sociétés signalent qu'elles adaptent leurs processus d'octroi de licences et de collecte pour mieux couvrir toutes les entreprises concernées.

Par exemple, la hausse du nombre de fournisseurs internationaux de musique d'ambiance B2B, qui s'assurent de la délivrance de licences à des groupes de clients plutôt qu'à chaque entreprise isolément, a contribué à augmenter les collectes dans certains pays comme la France (SACEM). En Allemagne, la GEMA réorganise actuellement entièrement sa façon de couvrir ce marché.

Par ailleurs, de nombreuses sociétés s'inquiètent de l'essor des achats au détail sur Internet, qui a réduit le nombre de commerces traditionnels où des licences pour la diffusion de musique d'ambiance dans leurs magasins sont requises.

« Les collectes liées à la musique d'ambiance sont restées stables ou ont progressé dans la plupart des pays »



LIEUX D'EXÉCUTION DE MUSIQUE VIVANTE : CONCERTS & FESTIVALS

Si le marché de la musique vivante est souvent tributaire de la conjoncture économique locale, comme le montre la hausse ou la baisse des ventes de billets, ce secteur est peut-être aussi le meilleur reflet de la population de chaque territoire, de ses préférences culturelles et de son ouverture à d'autres cultures.

En 2016, à Hong Kong, par exemple, la Korean pop a boosté la fréquentation des concerts. À Singapour, les collectes de la société ont profité de l'augmentation du nombre de concerts. Le Brésil a accueilli un certain nombre de festivals internationaux. Le Festival Sertanejo a particulièrement attiré les foules.

L'Afrique du Sud a attiré davantage d'artistes internationaux que par le passé. Les sociétés d'Europe orientale signalent une augmentation des tournées d'artistes internationaux dans la région. Même les attaques terroristes perpétrées en France fin 2015 ne semblent pas avoir pesé sur la fréquentation des concerts.

En effet, en 2016, le marché de la musique vivante s'est bien comporté dans la quasi-totalité des 21 territoires. La popularité des festivals de musique a en particulier dynamisé les collectes au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et au Brésil. La hausse du prix des billets ne semble pas avoir affecté la fréquentation à Hong Kong et Singapour.

Enfin, l'augmentation du nombre de concerts et de spectateurs a contribué à faire progresser les collectes en Italie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Japon, à Hong Kong, à Singapour, en Australie et en Afrique du Sud. Le Danemark et le Japon ont également vu s'ouvrir de nouveaux lieux de concert.

« Le marché de la musique vivante s'est bien comporté dans la quasi-totalité des 21 territoires »



SERVICES MUSICAUX EN LIGNE

L'essor inexorable du streaming a marqué le marché de la musique en 2016 et la tendance se poursuit en 2017. Que les fournisseurs de musique en ligne proposent un système d'abonnement payant ou un service gratuit financé par la publicité, ou les deux, à quelques exceptions près, la préférence des consommateurs va généralement aux services de streaming internationaux plutôt qu'aux services locaux. Les droits collectés auprès de ces fournisseurs montrent que les systèmes d'abonnement sont les plus générateurs de revenus pour les ayants droit. D'après les chiffres de la CISAC, les droits collectés par les sociétés pour la musique en ligne ont atteint 945 Mio € en 2016, soit une hausse de 52 % par rapport à l'année précédente.

Très peu de fournisseurs communiquent leur nombre d'abonnés, ou alors de manière très générale et occasionnelle. Quand c'est le cas, il apparaît clairement qu'il y a deux sortes d'abonnés. Un abonné qui paye 9,99 € par mois pour un service autonome, par exemple, sera beaucoup plus intéressant pour les ayants droit qu'un abonné à un ensemble de services comprenant un service de téléphonie mobile ou un service vidéo plus un service de musique, avec des ayants droit pour chacun des services groupés contraints de partager les droits collectés sur l'abonnement.

LES SIX GÉANTS DE LA MUSIQUE EN LIGNE

L'année dernière, parmi les six fournisseurs les plus cités par les dirigeants des sociétés membres de la CISAC, Apple Music et Spotify étaient les deux leaders du marché, suivis par Deezer, Google/YouTube, TIDAL et Amazon. Chacun d'entre eux déploie une stratégie commerciale différente.

Apple Music s'appuie sur l'attraction de la communauté des amateurs de musique pour Apple depuis les années 1980 (au moins). Après l'explosion des ventes d'iPod et la performance d'iTunes, Apple continue de surfer sur le succès avec son service de streaming, en restant fidèle à sa stratégie historique : canaliser les utilisateurs vers des produits et services essentiellement rattachés à l'écosystème de la marque. L'entreprise a conclu des accords avec certains opérateurs téléphoniques mais semble moins offensive que d'autres fournisseurs sur ce plan.

Proposé contre un abonnement payant (après une période d'essai gratuite), depuis son lancement mi-2015, Apple Music a vu son nombre d'abonnés monter à 11 millions (en février 2016), puis à 20 (décembre 2016), et dernièrement à 27 millions (juin 2017). Les droits collectés par les sociétés reflètent cette progression. Apple Music est désormais présent dans plus de 115 territoires.

Spotify, de son côté, a un grand atout : son interface facile à utiliser. L'entreprise a bâti son expansion sur les dizaines d'accords de « partenariat » qu'elle a conclu à travers le monde. Elle a été la plus offensive à cet égard, notamment avec les opérateurs téléphoniques, constructeurs automobiles, fabricants d'appareils connectés à la télévision, réseaux sociaux, applications et fournisseurs de cartes de crédit.

Spotify a déclaré environ 100 millions d'utilisateurs ces deux dernières années, passant de 30 millions d'abonnés payants en juin 2016 à 40 millions en septembre 2016. On parle désormais (juillet 2017) de plus de 140 millions d'utilisateurs actifs, dont 60 millions d'« abonnés » dans 61 pays.

Deezer est un acteur moins important du point de vue du nombre d'utilisateurs. Toutefois, sa capacité à conclure des partenariats avec les opérateurs téléphoniques (comme Orange, T-Mobile, Vodafone) pour proposer son service musical au sein d'une offre groupée lui offre un atout évident au vu de l'ampleur de son empreinte : Deezer est disponible dans plus de 185 territoires. En France, son partenariat avec Orange fait de lui l'un des principaux contributeurs à la hausse des collectes pour le secteur numérique en 2016. Deezer déclare plus de 10 millions d'utilisateurs actifs (janvier 2017).

YouTube est, depuis des années, le premier site de vidéos financé par la publicité. En 2016, il a lancé YouTube Music, une application de découverte musicale, gratuite avec publicité ou contre un abonnement payant YouTube Red pour une version sans publicité.

TIDAL, en partie détenu par des artistes de premier plan, est un service audio et vidéo de haute qualité par abonnement, proposant souvent des contenus exclusifs. En tant que service autonome, ce fournisseur est celui qui affichait le plus petit nombre d'abonnés payants parmi les six principaux services du marché. Mais l'opérateur téléphonique américain Sprint a investi massivement dans TIDAL et offert à ses clients six mois d'essai gratuit cette année, ce qui a généré plus de 59 millions de « connexions ».

Amazon a commencé par vendre des CD et des téléchargements avant de proposer un abonnement annuel payant à ses clients Amazon Prime dans de nombreux pays. Cet abonnement donne accès à un catalogue limité de musique à la demande et à d'autres offres. En associant son offre à son assistant à commande vocale et à son enceinte Echo, Amazon a maintenant lancé son service de streaming par abonnement avec un catalogue plus large.



LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES CRÉATEURS EXIGE UNE SOLUTION AU PROBLÈME DU TRANSFERT DE LA VALEUR

Qu'est-ce que le « transfert de la valeur » ?

Internet a profondément transformé l'accès aux contenus créatifs et la manière dont ils sont consommés.

Cependant, il a aussi eu d'importantes répercussions négatives sur les créateurs, qui voient les droits qui leur reviennent détournés par certains grands acteurs du numérique.

La répartition des revenus dans l'environnement en ligne actuel est fondamentalement inéquitable. Ceux qui mettent à disposition les contenus engrangent une part bien plus importante des revenus que ceux qui créent, publient et investissent dans ces contenus. Or, souvent, ces entreprises refusent purement et simplement de rémunérer les créateurs, avec un résultat dévastateur pour l'ensemble du secteur de la création. Alors que la consommation de contenus créatifs explose, les créateurs ne reçoivent que très peu en retour.

Quelle est l'ampleur du problème pour les créateurs ?

Les services de contenus générés par les utilisateurs (CGU) constituent la principale source de musique à la demande et sont donc le nœud du problème du transfert de la valeur.

Les revenus reversés aux créateurs par ces services en ligne sont démesurément bas. Les services vidéo financés par la publicité (comme YouTube) rémunèrent significativement moins les auteurs et éditeurs de musique que les services musicaux par abonnement (comme Spotify), malgré leur immense nombre d'utilisateurs à travers le monde. YouTube affirme avoir plus d'un milliard d'utilisateurs alors que Spotify n'a que 60 millions d'abonnés payants (juillet 2017).

D'où vient le problème ?

Ce transfert de la valeur a été rendu possible par des insuffisances fondamentales dans la législation, qui permettent que les créateurs soient rémunérés de manière inadéquate, voire pas du tout. Ainsi, certains intermédiaires en ligne ne demandent pas l'autorisation des ayants droit ou exploitent les lacunes de la législation sur le droit d'auteur, et profitent notamment de l'interprétation erronée des « règles de limitation de responsabilité ». Ces règles ont été prévues à l'origine, vers le milieu des années 1990, pour protéger les entreprises qui assuraient de véritables services d'hébergement passif. Elles n'ont jamais été destinées à protéger des services qui n'existaient pas à l'époque, qui sortent du cadre de la simple transmission passive et sont devenus les plus grands fournisseurs de contenus musicaux et audiovisuels au monde.

Pourtant, ces règles continuent d'être évoquées et détournées par les grands services numériques, afin d'éviter de négocier avec les ayants droit et de conserver leurs bénéfices sans les partager avec les créateurs.



Que demande la CISAC afin de remédier au transfert de la valeur dans le marché numérique ?

La CISAC encourage les États du monde entier à prendre des mesures législatives pour remédier à ce problème. En 2016-2017, c'est en Europe que l'opportunité d'agir sur le transfert de la valeur au niveau législatif s'est concrétisée. La CISAC, le CIAM, le GESAC et d'autres organisations ont estimé que les propositions publiées par la Commission européenne en septembre 2016 constituaient un premier pas dans la bonne direction. Elles sont désormais examinées par le Parlement européen.

Les principes pour lesquels les auteurs se battent en Europe sont les mêmes que partout ailleurs – des États-Unis, où l'Office du droit d'auteur réévalue le régime de responsabilité limitée dans le cadre d'une révision plus large du Digital Millennium Copyright Act (DMCA), à l'Australie, où les créateurs se sont opposés aux propositions du Gouvernement d'étendre les exemptions de responsabilité applicables aux fournisseurs de services.

Qu'attendons-nous des pouvoirs publics ?

Un environnement propice à l'essor des industries créatives et à la diversité culturelle doit mettre tous les créateurs, mais aussi les différents types de services numériques, sur un pied d'égalité.

D'où la nécessité d'appliquer la loi à tous les services en ligne qui jouent un rôle déterminant dans la mise à disposition des œuvres protégées par le droit d'auteur telle qu'elle s'applique aux services de streaming par abonnement.

En second lieu, il convient d'empêcher ces services en ligne d'abuser des règles « de limitation de responsabilité ». Ces règles ont été prévues pour protéger les entreprises qui assuraient de véritables services d'hébergement passif à la naissance d'Internet. Aujourd'hui, certains des acteurs numériques les plus influents s'en servent pour éviter de devoir négocier des licences en bonne et due forme, ou pour imposer leurs propres conditions.



YouTube a plus d'un milliard d'utilisateurs



Spotify compte 60 millions d'abonnés payants (juillet 2017)



LA SANTÉ DU SECTEUR AUDIOVISUEL REPOSE SUR DES DROITS JUSTES POUR LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS



Marcelo PIÑEYRO
Vice-Président
de la **CISAC**

« Le secteur audiovisuel est le théâtre d'une injustice fondamentale, qui, je le crois passionnément, doit être abordée »

Les collectes mondiales pour le répertoire audiovisuel ont augmenté de 1 % pour atteindre les 578 Mio € en 2016. Avec un potentiel de croissance qui reste important pour autant qu'on protège adéquatement les créateurs audiovisuels. Marcelo Piñeyro, réalisateur et scénariste et Vice-Président de la CISAC, nous livre son point de vue.

Le secteur audiovisuel mondial est une industrie culturelle dynamique, qui regorge de talent et de créativité. La production et la consommation de films et de programmes télévisés – reflets uniques de la culture et de la réputation internationale d'un pays et moteurs importants de la croissance des industries créatives et de l'emploi – sont plus importantes que jamais.

De prime abord, ce secteur semble bien se porter, comme le montre ce rapport de la CISAC. Le nombre de canaux de distribution augmente et les recettes globales du secteur sont plus élevées que jamais. La distribution numérique révolutionne la façon dont les consommateurs accèdent à nos œuvres, surtout chez les jeunes. Elle nous offre une opportunité incroyable de toucher un public plus large, mais représente aussi d'immenses problèmes pour les droits et les revenus des créateurs audiovisuels.

Le secteur audiovisuel est le théâtre d'une injustice fondamentale, qui je le crois passionnément, doit être abordée. Dans la plupart des pays, les scénaristes et réalisateurs ne reçoivent aucune rémunération quand leurs œuvres sont réutilisées par les radiodiffuseurs ou les services en ligne. Cette situation est rendue possible car la loi n'accorde aucun droit à rémunération spécifique aux auteurs audiovisuels. En conséquence, au lieu de recevoir une part équitable du succès de leur œuvre comme les autres contributeurs, les scénaristes et réalisateurs doivent se contenter d'un paiement unique restreint, versé avant même le début de la production du film.

La CISAC et Writers & Directors Worldwide se battent pour changer cette situation inique. Nous menons une campagne pour obtenir un droit inaliénable à rémunération pour les scénaristes et réalisateurs partout dans le monde.

Cette initiative gagne du terrain à l'échelle internationale. Au cours des deux dernières années, le Chili et la Colombie ont amendé leur législation pour reconnaître ce droit. En Chine, un nouveau projet de loi sur le droit d'auteur en cours d'examen pourrait aussi aller en ce sens.

Les scénaristes et réalisateurs jouent un rôle crucial dans le succès des œuvres audiovisuelles et de l'industrie cinématographique d'un pays. Leur travail est générateur d'emplois, de croissance économique et de prestige sur la scène internationale. Il est donc juste qu'ils soient équitablement protégés et rémunérés si l'on veut que le secteur audiovisuel continue à prospérer à l'avenir.



UN DROIT DE SUITE UNIVERSEL SIGNIFIERA PLUS D'ÉQUITÉ POUR LES ARTISTES VISUELS



Miquel BARCELÓ
Vice-Président
de la **CISAC**

Les collectes mondiales pour le répertoire visuel ont atteint 174 Mio € en 2016. Dans ses observations, Miquel Barceló, Vice-Président de la CISAC et artiste visuel de renom, affiche son soutien à la campagne pour le droit de suite.

Difficile d'imaginer un monde sans les œuvres de Michel-Ange, Picasso, Pollock, Velasquez, Klee ou Manet, pour n'en citer que quelques-uns. Leur art enrichit notre histoire et nos vies.

Chaque artiste visuel nous offre un point de vue unique sur le monde. Quand nos œuvres commencent à vivre leur propre vie, nous les laissons partir et elles nous échappent.

Au fil du temps et de l'histoire, les créateurs ont toutefois dû se battre pour lier des droits à leurs œuvres. Le principe du droit d'auteur est de garantir que l'intégrité de l'œuvre soit respectée et que l'artiste reçoive une rémunération adéquate quand ses œuvres sont vendues ou utilisées par d'autres.

En tant qu'artistes visuels, nous traversons une période difficile pour tirer des revenus de nos œuvres. Mais, dans de nombreux pays, nous bénéficions du droit de suite, qui accorde aux artistes une petite partie du prix obtenu quand nos œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Le droit de suite est né en Europe, qui l'a adopté depuis longtemps. Il est désormais appliqué dans 80 pays environ à travers le monde.

Au nom des créateurs, la CISAC et le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) mènent la lutte pour l'adoption universelle du droit de suite. Il ne suffit pas que les gouvernements des différents pays agissent chacun dans leur coin. Les artistes d'aujourd'hui travaillent dans un univers mondialisé, d'où la nécessité d'instaurer des règles internationales. Voilà pourquoi cela compte tellement pour nous de voir ce mouvement monter en puissance partout dans le monde. Cette année, les artistes des quatre coins du globe se sont exprimés d'une même voix auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève.

En tant que Vice-Président de la CISAC, et en tant qu'artiste, je soutiens pleinement cette campagne. Le droit de suite vise à obtenir plus d'équité dans le secteur de la création. Il rétablit le lien entre le créateur et la vie de ses œuvres, et réinjecte des ressources ô combien nécessaires dans le processus créatif. Ce faisant, il contribue à permettre l'épanouissement de la future génération de Basquiat, O'Keeffe, Rodin ou Sow.

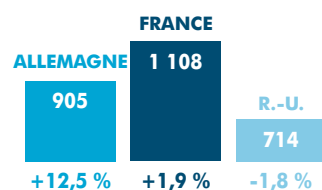
« Les artistes d'aujourd'hui travaillent dans un univers mondialisé, d'où la nécessité d'instaurer des règles internationales »

TOTAL COLLECTÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE

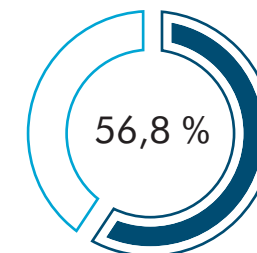
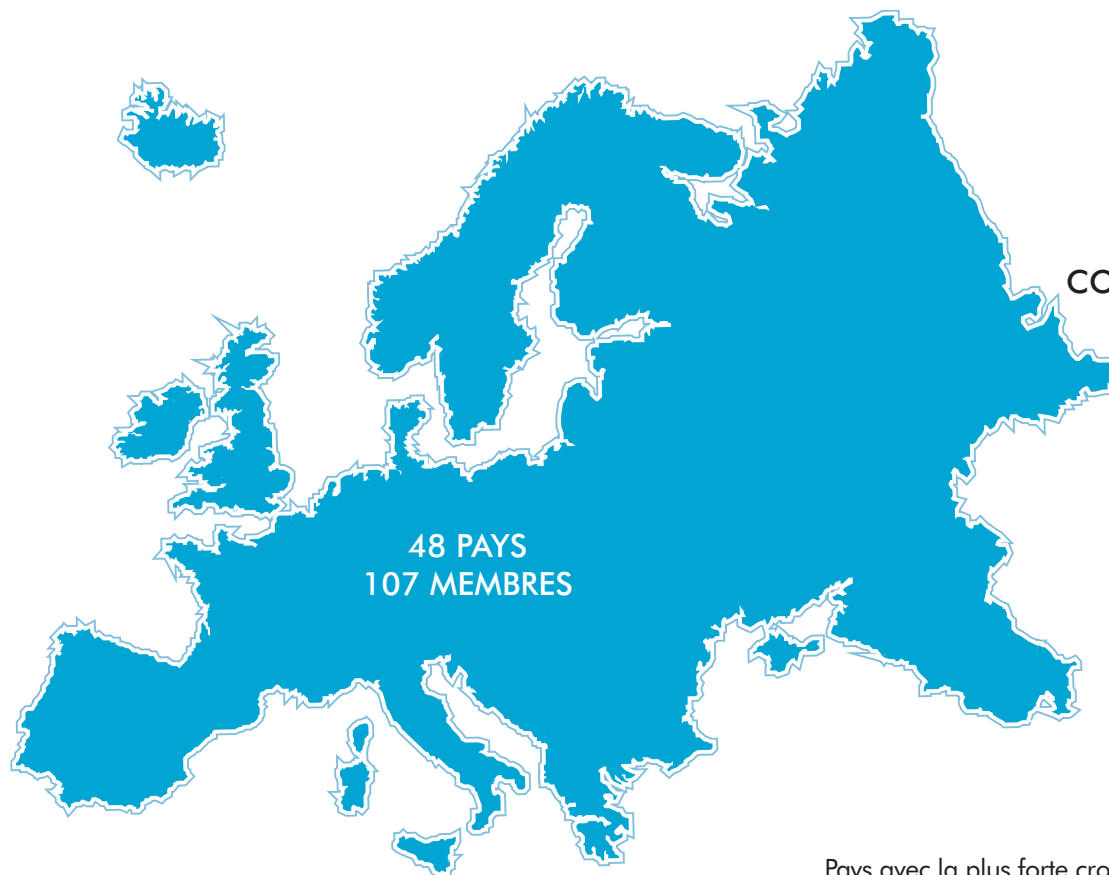


millions €.

PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION ANNUELLE, 2016



millions €.



PART DES COLLECTES MONDIALES

Pays avec la plus forte croissance en € : **Allemagne**
Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
Répertoire avec la plus forte croissance en % : **littérature**

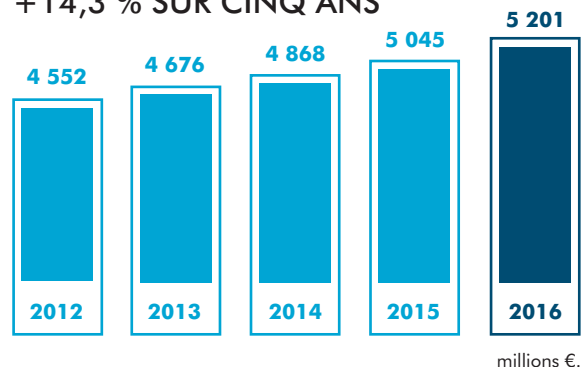
L'Europe est la région qui génère le plus de droits, avec 56,8 % des collectes mondiales. Les sociétés européennes ont collecté 5 201 Mio € en 2016, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2015. Avec un peu plus d'un cinquième du total collecté, la France est le premier pays contributeur, suivie par l'Allemagne et le Royaume-Uni. La croissance régionale s'explique en grande partie par la hausse des sommes collectées en Allemagne (+12,5 %) suite à l'accord historique conclu en novembre 2016 avec YouTube, qui a procédé à d'importants paiements rétroactifs. L'Allemagne a également bénéficié de l'envolée des rémunérations pour copie privée : en partie grâce à la signature d'un accord couvrant les smartphones et les tablettes, elles ont été quasiment multipliées par quatre en 2016.

Au Royaume-Uni, les collectes ont augmenté de 10,1 % en livres sterling, mais baissé de 1,8 % en euros par rapport à 2015. Cette hausse s'explique par les bons résultats du secteur numérique, qui affiche une croissance de 86,3 % en 2016 en livres sterling.

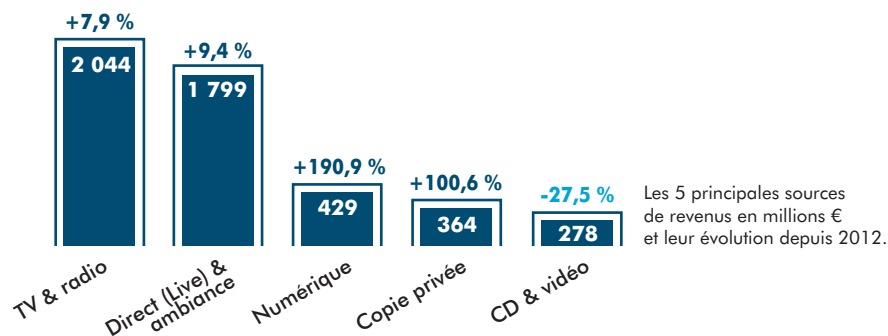
En France, les revenus du numérique ont augmenté de 41,4 % en 2016.

EUROPE

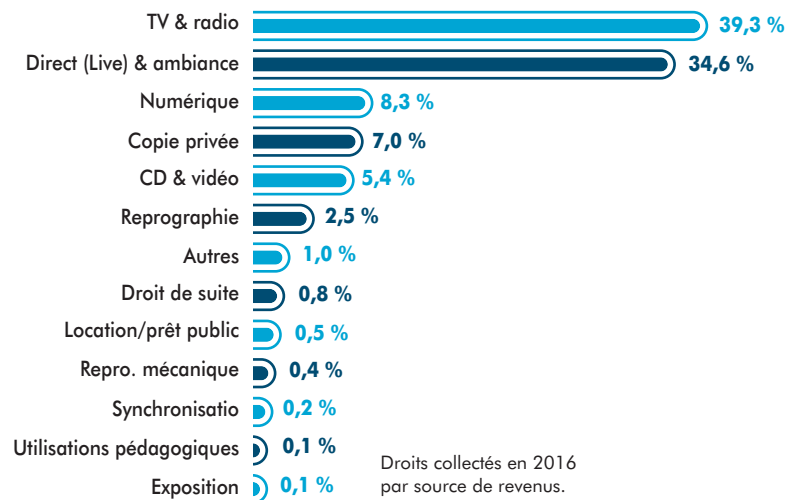
COLLECTES EUROPÉENNES : +14,3 % SUR CINQ ANS



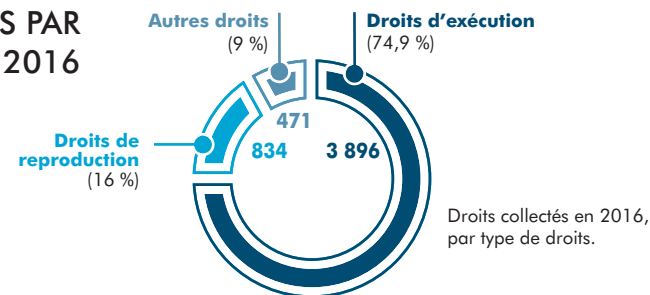
SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



1^{RES} SOURCES DE REVENUS EN 2016 : TV & RADIO ET DIRECT (LIVE) & AMBIANCE



DROITS COLLECTÉS PAR TYPE DE DROITS, 2016



Marquée par une belle stabilité tout au long de la période 2012-2016, la catégorie TV & radio reste la principale source de revenus en Europe. Elle affiche une hausse de 7,9 % depuis 2012 même si, pour la première fois en 5 ans, ses revenus ont baissé en 2016.

La rémunération pour copie privée a connu une forte hausse dans la région, avec un taux de croissance de plus de 100 % depuis 2012 et un bond de 22,1 % en 2016. En Allemagne, cette source de revenus a plus que triplé en 2016, en grande partie grâce à son extension aux smartphones et tablettes suite à un accord rétroactif avec la ZPÜ, l'organisme qui collecte ces rémunérations, pour la période 2012-2016. En France, la rémunération pour copie privée a augmenté de 3,9 % en 2016, stimulée par le bon comportement du marché des smartphones et une réglementation favorable.

Les revenus du numérique en Europe ont augmenté de 39,9 % en 2016. Cette croissance s'explique majoritairement par l'essor des services de streaming audio, vidéo et VOD/SVOD. En Allemagne, cette hausse atteint même 90,9 %, en grande partie grâce aux paiements rétroactifs effectués par YouTube. Au Royaume-Uni, qui génère à lui seul 37 % des collectes de ce secteur, ces revenus ont augmenté de 65,3 %.

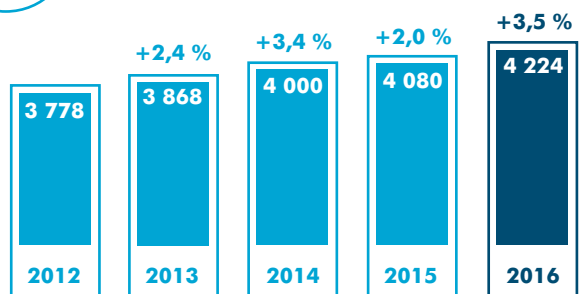
Les revenus de la catégorie CD et vidéo ont baissé de 3 % en 2016 et représentent désormais 5,4 % des droits collectés en Europe.



EUROPE

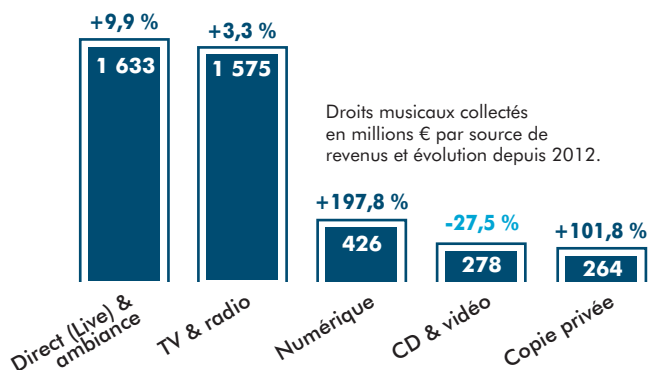


RÉPERTOIRE MUSICAL, 2012-2016



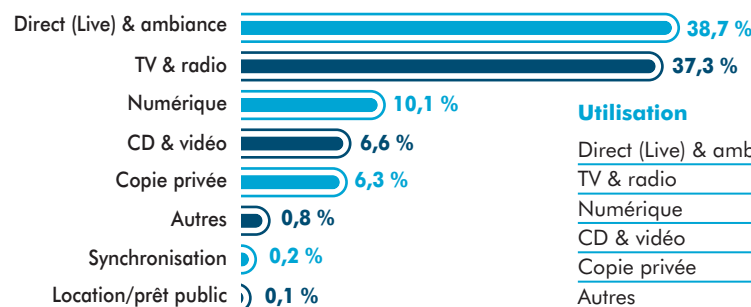
millions €.

SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution depuis 2012.

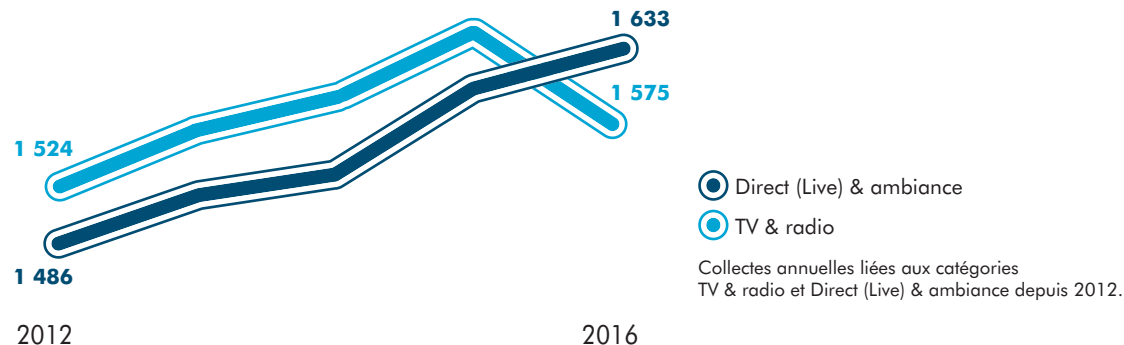
1^{RES} SOURCES DE REVENUS EN 2016 : DIRECT (LIVE) & AMBIANCE ET TV & RADIO



Utilisation	2016	Évolution
Direct (Live) & ambiance	1 633	+1,5 %
TV & radio	1 575	-4,4 %
Numérique	426	+40,8 %
CD & vidéo	278	-3,0 %
Copie privée	264	+38,4 %
Autres	33	+15,7 %
Synchronisation	9	-2,8 %
Location/prêt public	5	+0,0 %
TOTAL	4 224	+3,5 %

Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

LA CATÉGORIE DIRECT (LIVE) & AMBIANCE PASSE DEVANT LA CATÉGORIE TV & RADIO



● Direct (Live) & ambiance
● TV & radio

Collectes annuelles liées aux catégories TV & radio et Direct (Live) & ambiance depuis 2012.

La croissance régulière des principales sources de revenus, le bond du numérique et les paiements rétroactifs de YouTube en Allemagne contribuent à expliquer la hausse de 3,5 % des droits musicaux enregistrée en 2016 en Europe. La catégorie Direct (Live) & ambiance passe pour la première fois en 5 ans devant la catégorie TV & radio pour devenir la principale source de revenus liés à l'utilisation du répertoire musical. La France, premier pays contributeur de droits musicaux, affiche une croissance de 2,7 % grâce au dynamisme de la musique vivante et à la signature de nouveaux contrats pour les divertissements proposés dans les bars, hôtels et restaurants.

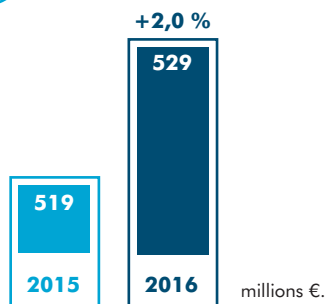
En Suède, concerts géants et multiplication des festivals d'une journée favorisent une hausse de 6,7 % (+8 % en monnaie locale) des droits générés par la catégorie Direct (Live) & ambiance. Au Royaume-Uni, les collectes de cette catégorie ont augmenté de 4,6 % en monnaie locale suite à une hausse du prix des billets et à l'organisation de 7 600 concerts et festivals de plus qu'en 2015.

Les droits musicaux générés par le secteur numérique en Europe ont fait un bond de 40,8 % et ont presque triplé en cinq ans en raison de l'essor phénoménal des services de streaming musicaux et vidéo. En monnaie locale, ces revenus ont augmenté de plus de 1 000 % en Croatie, de plus de 220 % en Lituanie, de 115,8 % en Finlande et de 97,6 % en Allemagne. En forte croissance en Allemagne et au Portugal, les droits musicaux générés par la copie privée ont augmenté de 38,4 %.

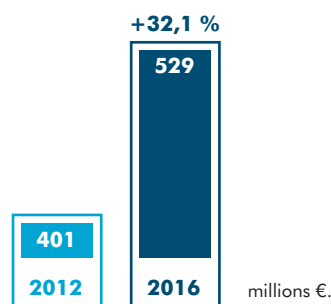
EUROPE



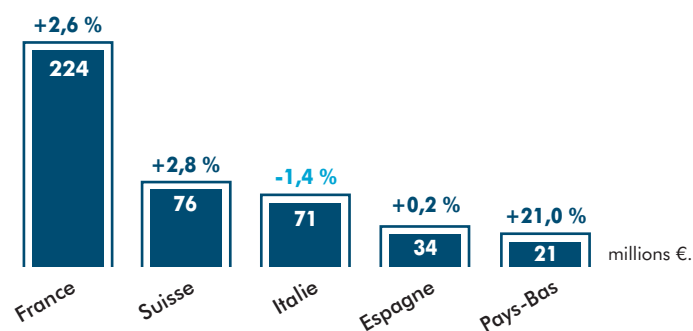
HAUSSE DES DROITS AUDIOVISUELS EN 2016



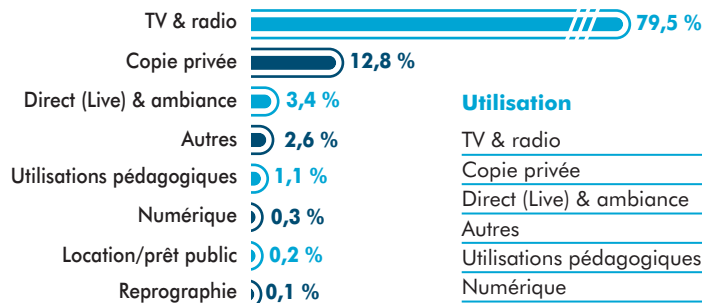
DROITS AUDIOVISUELS ET ÉVOLUTION, 2012-2016



LA FRANCE EN TÊTE DES PAYS CONTRIBUTEURS, 2016



1^{RE} SOURCE DE REVENUS : TV & RADIO



Utilisation	2016	Évolution
TV & radio	421	+5,5 %
Copie privée	68	-21,0 %
Direct (Live) & ambiance	18	+11,9 %
Autres	14	+29,2 %
Utilisations pédagogiques	6	+17,0 %
Numérique	1,4	+34,9 %
Location/prêt public	0,8	+12,0 %
Reprographie	0,3	+205,9 %
TOTAL	529	+2,0 %

Droits audiovisuels collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

Collectes liées à l'utilisation du répertoire audiovisuel en Europe

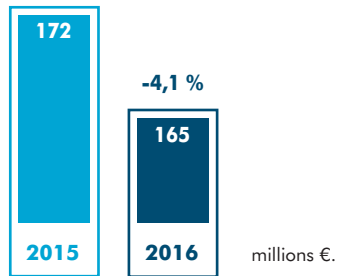
Les collectes liées à l'utilisation du répertoire audiovisuel en Europe ont augmenté de 2,0 % en 2016 et de pas moins de 32,1 % depuis 2012. Premier pays contributeur du secteur (42,3 %), la France affiche une croissance de 2,6 % essentiellement liée à la hausse des revenus de la VOD et des utilisations en ligne. Parmi les cinq premiers pays contributeurs, les Pays-Bas affichent la plus forte croissance (+21,0 %). Les droits générés par la catégorie TV & radio y ont augmenté de 98,4 % suite à une décision de justice concernant la responsabilité des câblo-opérateurs.

Avec une hausse de 5,5 % en 2016, la catégorie TV & radio reste la principale source de revenus du répertoire audiovisuel en Europe. Le secteur numérique est la source de revenus qui affiche la plus forte croissance (+34,9 %).

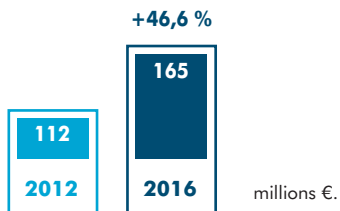


EUROPE

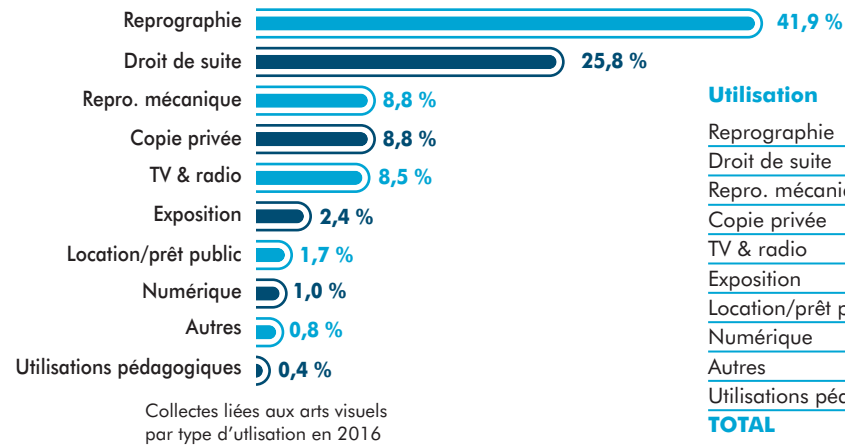
DÉCLIN DES COLLECTES LIÉES AUX ARTS VISUELS EN 2016



FORTE CROISSANCE DES ARTS VISUELS SUR CINQ ANS



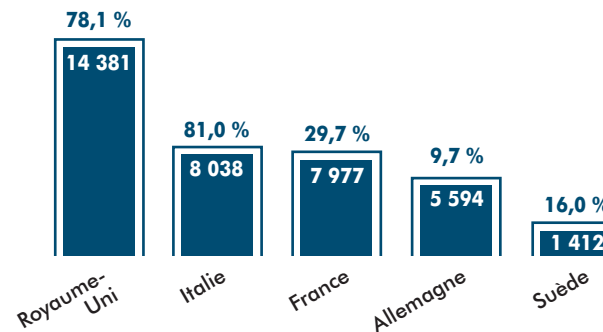
1^{RES} SOURCES DE REVENUS : REPROGRAPHIE ET DROIT DE SUITE



Utilisation	2016	Évolution
Reprographie	69	-5,1 %
Droit de suite	42	-4,1 %
Repro. mécanique	14	-5,2 %
Copie privée	14	+2,0 %
TV & radio	14	+9,3 %
Exposition	4	-0,3 %
Location/prêt public	37	-26,3 %
Numérique	2	-46,6 %
Autres	2	+25,3 %
Utilisations pédagogiques	2	-8,2 %
TOTAL	165	-4,1 %

Droits collectés pour les arts visuels en millions € par type d'utilisation et évolution annuelle en 2016.

LE DROIT DE SUITE, SOURCE IMPORTANTE DE COLLECTES



Top 5 des pays européens qui génèrent le plus de droits de suite en millions € et part de ces droits dans les collectes liées aux arts visuels.

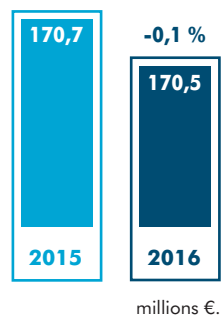
Collectes liées aux arts visuels et droit de suite

Les collectes liées à l'utilisation des arts visuels en Europe ont baissé de 4,1 % en 2016 mais affichent une croissance de 46,6 % entre 2012 et 2016. Au Royaume-Uni, ce recul s'explique par un ralentissement cyclique après plusieurs années de croissance, associé à un léger déclin du volume d'œuvres de très grande valeur mises en vente. L'Allemagne est le principal pays contributeur en Europe avec 34,9 % du total collecté, malgré une chute de 13,5 % en 2016. Les collectes ont également baissé en France.

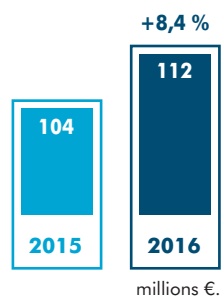
Les revenus générés par le droit de suite restent une source de rémunération essentielle pour les artistes visuels. En Europe, ils ont augmenté de 24,3 % ces cinq dernières années et représentent actuellement 25,8 % du total des droits liés aux arts visuels collectés. Le Royaume-Uni est le premier pays contributeur en droits de suite en Europe avec une part de 33,9 % du total des droits de suite collectés en Europe en 2016.



STABILITÉ DES DROITS LIÉS AU SPECTACLE VIVANT EN 2016



HAUSSE DES DROITS LITTÉRAIRES EN 2016



Collectes liées au spectacle vivant et au répertoire littéraire en Europe

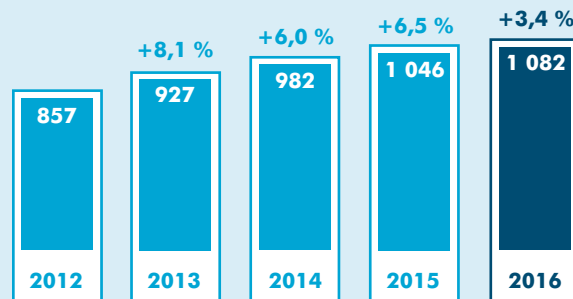
En 2016, les collectes liées au spectacle vivant sont restées stables en Europe. Premier pays contributeur, l'Italie affiche une hausse de 7,8 % mais la France accuse un recul de 10 % à cause des difficultés des entreprises indépendantes et d'une baisse de la fréquentation des salles parisiennes en début d'année suite aux attaques terroristes de novembre 2015.

Malgré une stagnation dans les plus grands pays, les droits littéraires ont augmenté de 8,4 % en Europe. Notamment grâce à la croissance impressionnante enregistrée aux Pays-Bas (+101,5 %) où, suite à la renégociation de conventions sur la reprographie et la copie privée et au règlement d'arriérés aux scénaristes, les collectes ont plus que doublé par rapport à 2015.

À la loupe SUEDE

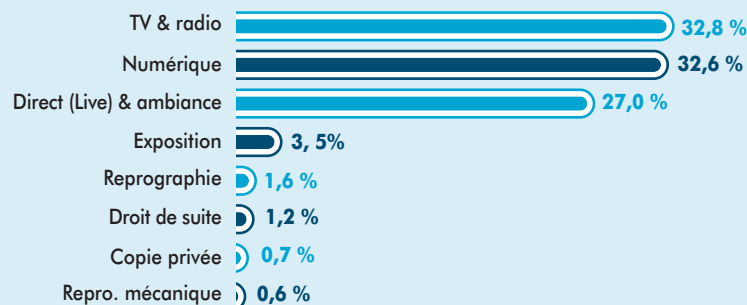
Valeurs exprimées en couronnes suédoises

+26,2 % SUR CINQ ANS



Collectes annuelles en millions de couronnes suédoises, tous répertoires confondus, depuis 2012.

LE NUMÉRIQUE REPRÉSENTE UN TIERS DU TOTAL COLLECTÉ

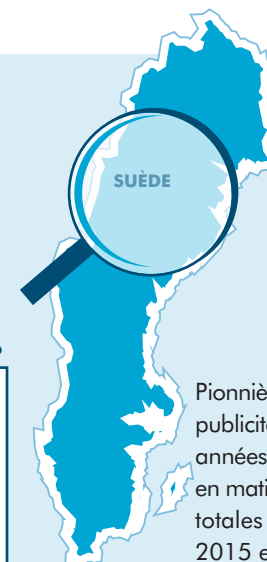


PROGRESSION DU SECTEUR NUMÉRIQUE, 2012-2016



● Numérique ● Direct (Live) & ambiance
● TV & radio ● Autres

Droits collectés en Suède en millions de couronnes suédoises par source de revenus depuis 2012.



Pionnière des services premium et financés par la publicité de streaming musical ces dix dernières années, la Suède reste un cas d'école en Europe en matière de transition numérique. Ses collectes totales ont augmenté de 3,4 % par rapport à 2015 et de 26,2 % depuis 2012.

Les revenus du numérique ont augmenté de plus de 118,4 % sur cinq ans et représentent désormais presque un tiers des droits perçus. Le marché du streaming arrivant à saturation, la croissance ralentit avec une hausse de 2,4 % du secteur numérique en 2016. La Suède est le quatrième pays européen contributeur en matière de droits numériques.

Les droits musicaux générés par la catégorie Direct (Live) & ambiance ont fortement augmenté en 2016 (+8 %) et représentent 27 % des droits collectés. Les collectes liées aux manifestations musicales, festivals et concerts de musique savante ont augmenté, malgré un déclin des revenus des concerts d'église et des opéras. Conformément à la tendance européenne, la Suède enregistre un léger recul des revenus de la catégorie TV & radio, en 2016 en partie suite au versement exceptionnel en 2015 par les télévisions commerciales de sommes supplémentaires correspondant à la période 2010-2014.

Région CANADA/ÉTATS-UNIS

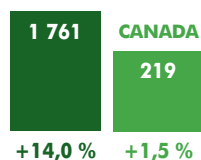
TOTAL COLLECTÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE



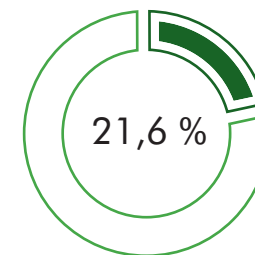
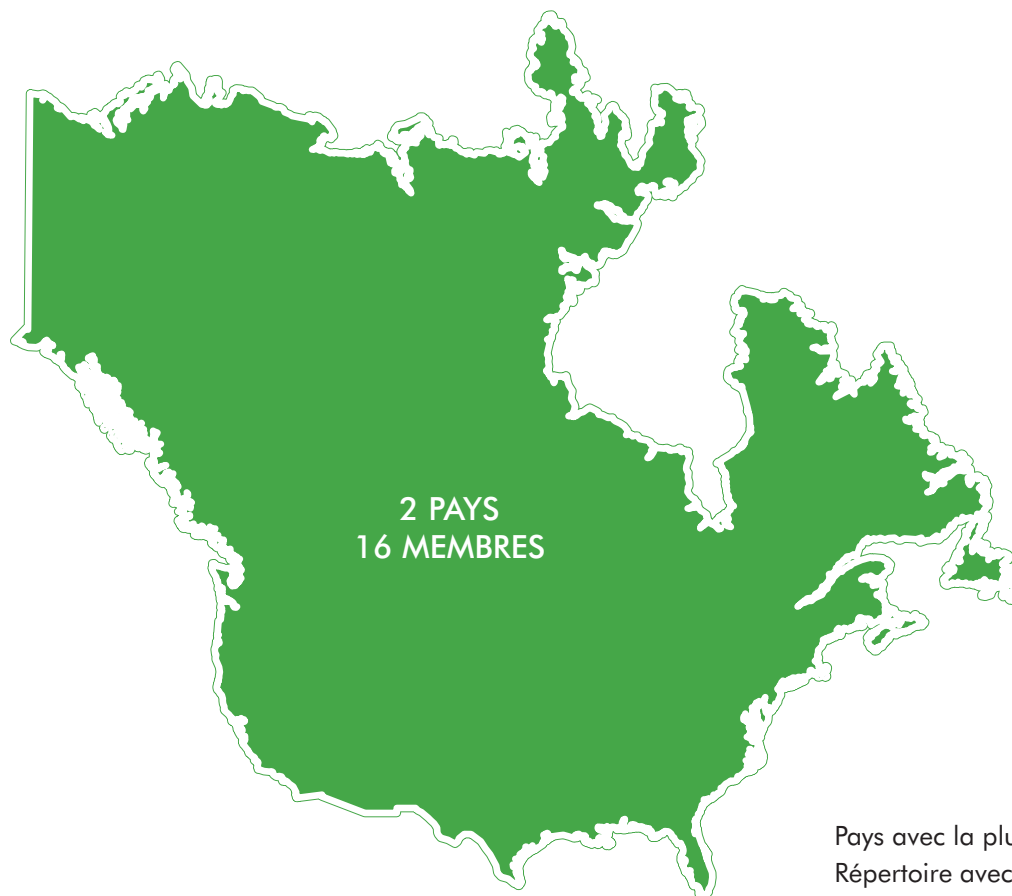
millions €.

PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION ANNUELLE, 2016

ÉTATS-UNIS



millions €.



PART DES COLLECTES MONDIALES

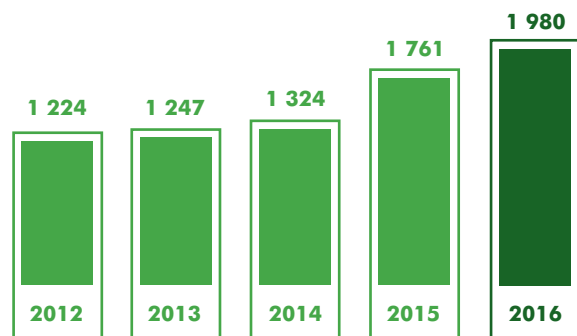
Pays avec la plus forte croissance en € : **États-Unis**
 Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
 Répertoire avec la plus forte croissance en % : **musique**

Les collectes de la région Canada/États-Unis représentent environ un cinquième (21,6 %) des collectes mondiales avec 1 980 Mio € en 2016 (+12,5 % par rapport à 2015), générés pour une grande majorité par le répertoire musical. Les droits musicaux représentent 99,7 % des collectes de la région. Aux États-Unis, les revenus liés à l'utilisation de musique ont augmenté de 14,1 % contre 1,6 % au Canada. Les autres répertoires n'ont généré que peu ou pas de revenus, à l'exception de l'audiovisuel au Canada et des arts visuels dans les deux pays. Aux États-Unis, les studios de cinéma ont des accords avec les Guildes de réalisateurs et de scénaristes (DGA et WGA) et les droits (dits « résiduels ») sont versés directement aux auteurs.

La région est en croissance pour la quatrième année consécutive grâce au dynamisme du marché musical, à l'essor du streaming emmené par Spotify, le leader du marché, et à l'arrivée de nouveaux services comme Apple Music et TIDAL. Les États-Unis sont à l'origine de 88,9 % des collectes de la région, le reste venant du Canada.

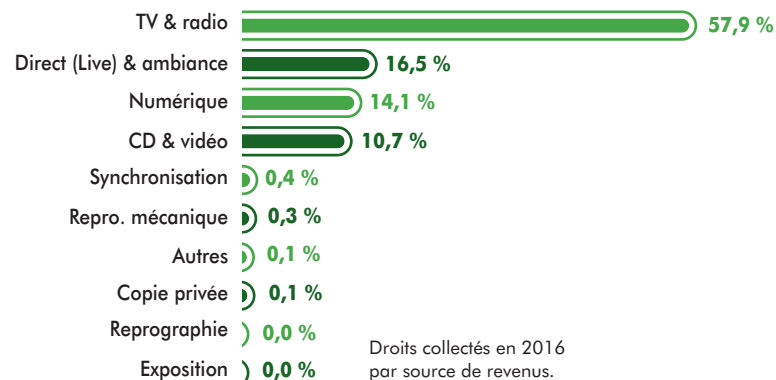
CANADA/ÉTATS-UNIS

TOTAL COLLECTÉ, 2012-2016¹



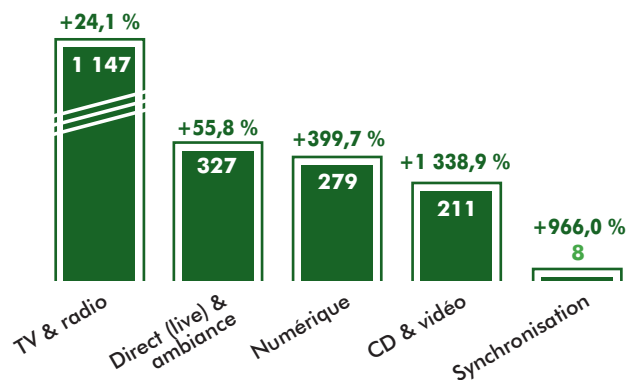
Collectes de la région Canada/États-Unis, en millions €.

1^{RE} SOURCE DE REVENUS : TV & RADIO



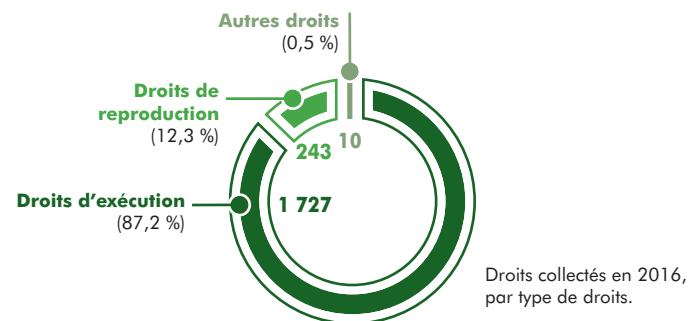
Droits collectés en 2016 par source de revenus.

SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



Les 5 principales sources de revenus en 2016 en millions €, et leur évolution depuis 2012.

DROITS COLLECTÉS PAR TYPE DE DROITS, 2016



Droits collectés en 2016, par type de droits.

Le répertoire musical a généré 1 974 Mio €, soit une hausse de 12,5 % par rapport à 2015, mais l'audiovisuel affiche une chute de 47,4 % avec 47 327 € et les arts visuels un léger déclin de 1,2 % par rapport aux 5,9 Mio € déclarés en 2015.

La catégorie TV & radio est la principale source de revenus avec 1 147 Mio € (-1,9 % par rapport à 2015). Elle affiche une croissance de 24,1 % depuis 2012 et représente 57,9 % du total collecté, soit moins que les 66,4 % enregistrés en 2015. La catégorie Direct (Live) & ambiance est la deuxième source de revenus de la région (16,5 % du total collecté) et affiche une hausse de 4,1 % en 2016.

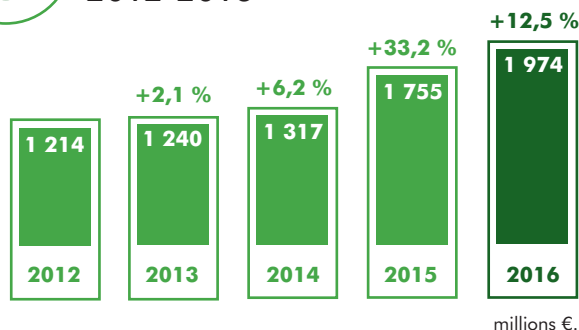
Le numérique a généré 14,1 % des collectes, avec une croissance de 73,2 % par rapport à 2015 qui reflète l'essor du streaming en 2016. ASCAP et BMI ont traité plus de mille milliards d'exécutions de musique audio chacune en 2016. Avec 211 Mio €, la catégorie CD & vidéo est la quatrième source de revenus (+114,2 %). En raison de limitations au régime de copie privée, les rémunérations correspondantes, applicables au Canada mais pas aux États-Unis, ont chuté de 49,8 % pour atteindre 1,6 Mio € en 2016. Les collectes liées à la reproduction mécanique ont également baissé de 0,2 % pour atteindre 5,5 Mio €. Les droits d'exécution représentent 87,2 % des droits perçus avec 1 727 Mio € tandis que les droits de reproduction génèrent 12,3 % (243 Mio €) et les autres droits 0,5 % (10 Mio €) du total.

¹ L'inclusion, en 2015, des droits collectés par la Harry Fox Agency aux chiffres du Rapport sur les collectes mondiales explique la hausse importante observée entre 2014 et 2015. Ceci mis à part, les droits perçus dans la région affichent une hausse stable et continue depuis 2012.

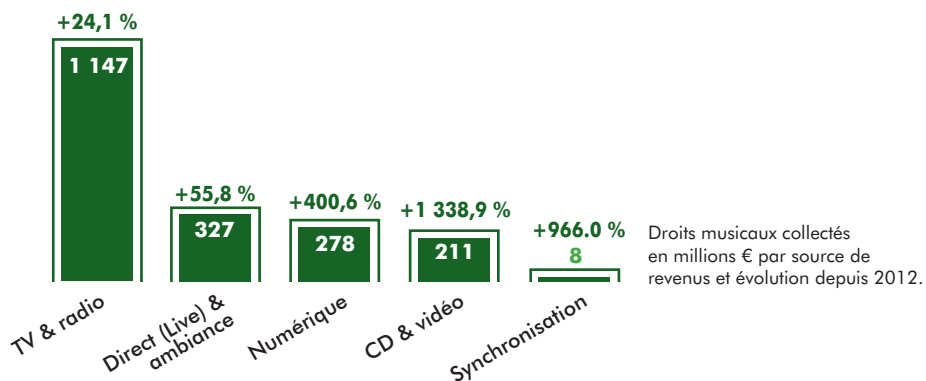


CANADA/ÉTATS-UNIS

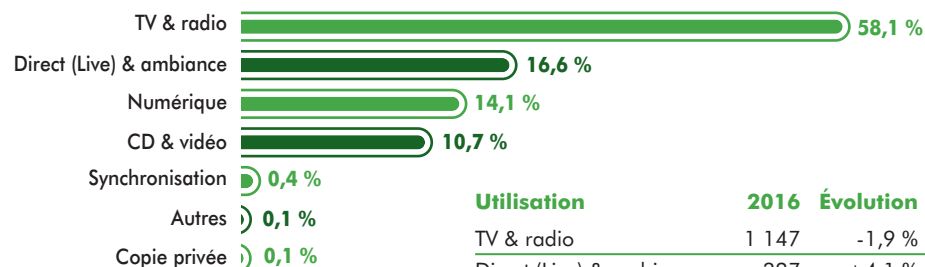
RÉPERTOIRE MUSICAL, 2012-2016²



SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



SOURCES DES DROITS MUSICAUX ET ÉVOLUTION, 2016



Utilisation	2016	Évolution
TV & radio	1 147	-1,9 %
Direct (Live) & ambiance	327	+4,1 %
Numérique	278	+73,3 %
CD & vidéo	211	+114,1 %
Synchronisation	8	+10,5 %
Autres	2	-24,6 %
Copie privée	2	-49,8 %
TOTAL	1 974	+12,5 %

Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

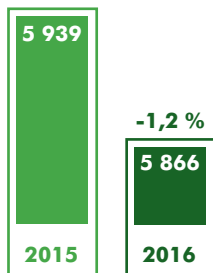
Les collectes liées à l'utilisation de musique ont atteint 1 974 Mio € en 2016, contre 1 754 Mio € l'année précédente (+12,5 %), grâce à la forte augmentation des revenus du numérique et de la catégorie CD & vidéo. En hausse de 73,3 % par rapport à 2015, le secteur numérique a généré 278 Mio €, soit 14,1 % des collectes de ce répertoire. La catégorie TV & radio reste la principale source de revenus liés à la musique avec 1 147 Mio € en 2016, soit une légère baisse de 1,9 %. La catégorie Direct (Live) & ambiance a généré 327 Mio € (+4,1 %) grâce aux efforts des principales OGC pour délivrer des licences aux entreprises qui diffusent de la musique d'ambiance.

À l'exception de la copie privée, depuis 2012 toutes les sources de revenus de ce répertoire sont en hausse, en partie grâce à l'impact ponctuel de l'inclusion des revenus de la HFA en 2015. La catégorie Direct (Live) & ambiance affiche une belle progression de 55,8 % depuis 2012 mais la plus forte évolution vient du secteur numérique qui est passé de 56 à 278 Mio €, soit un bond de 400,6 %. La copie privée est en net déclin (-76,3 %), passant de 6,7 Mio € en 2012 à 1,6 Mio € en 2016, suite à la réforme du système de rémunération canadien.

² Le bond enregistré entre 2014 et 2015 est directement attribuable à l'inclusion des collectes de la Harry Fox Agency dans les chiffres du Rapport sur les collectes mondiales.



DROITS LIÉS AUX ARTS VISUELS ET ÉVOLUTION, 2015-2016



Collectes liées aux arts visuels en milliers €, en 2015 et 2016.

Arts visuels, audiovisuel et spectacle vivant

Les collectes liées aux arts visuels pour la région Canada/États-Unis ont baissé de 1,2 % par rapport à 2015. La quasi-totalité de ces revenus vient de la reproduction mécanique aux États-Unis (89,7 % des collectes de ce répertoire dans la région) et restent stables. Uniquement collectés au Canada pour de faibles montants, les droits de reprographie et d'exposition ont perdu un tiers de leur valeur entre 2015 et 2016.

Les collectes de l'année 2016 pour le répertoire audiovisuel se sont avérées insuffisantes pour être déclarées à la CISAC. Aux États-Unis, les droits des scénaristes et réalisateurs sont gérés par les Guildes correspondantes et les droits (dits « résiduels ») sont payés directement par les studios de cinéma.

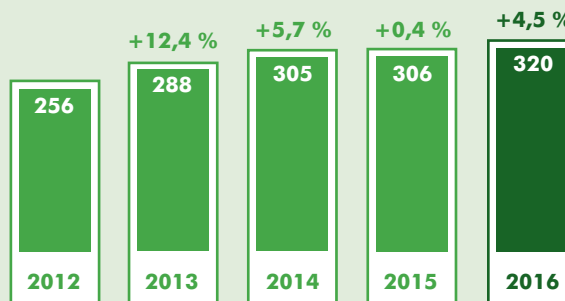
Aucun chiffre n'a été communiqué à la CISAC pour l'utilisation des œuvres dramatiques et littéraires en 2016.

À la loupe CANADA

Valeurs exprimées en dollars canadiens (\$CA)

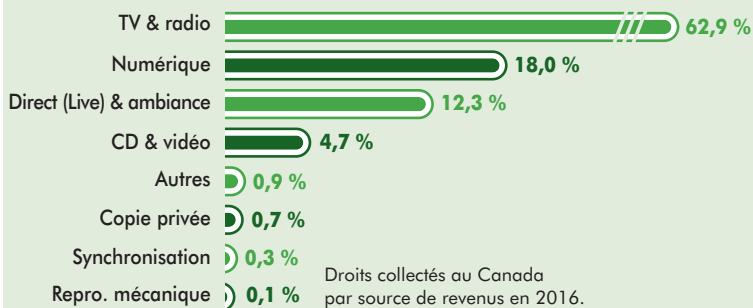


+24,6 % SUR CINQ ANS



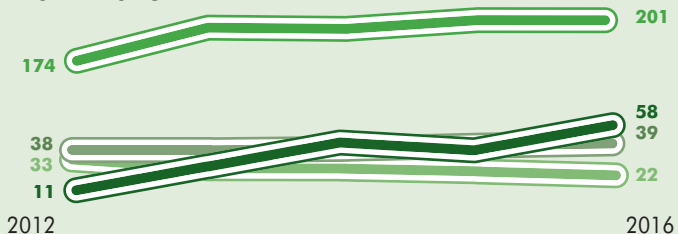
Collectes annuelles en millions de dollars canadiens, tous répertoires confondus, depuis 2012.

SOURCES DE REVENUS EN MILLIONS \$CA, 2016



Droits collectés au Canada par source de revenus en 2016.

PROGRESSION DU SECTEUR NUMÉRIQUE, 2012-2016



● Numérique ● Direct (Live) & ambiance
● TV & radio ● Autres

Droits générés par les 4 principales sources de revenus au Canada en millions de dollars canadiens courants depuis 2012.

Le Canada a généré 320 Mio \$CA (219 Mio €), soit 11,1 % des collectes de la région. Pour la première fois, le secteur numérique est passé devant la catégorie Direct (Live) & ambiance pour devenir la deuxième source de revenus du pays. Ce secteur a généré 58 Mio \$CA (39 Mio €) en 2016 contre 40 Mio \$CA (28 Mio €) en 2015, soit une hausse de 45,4 %. Il représente 18 % des droits collectés.

En 2016, la société canadienne SOCAN a enregistré une hausse de 7,4 % de ses revenus, notamment grâce au bond de 118,3 % des collectes liées au streaming par rapport à 2015.

Avec 200,9 Mio \$CA (137 Mio €) en 2016, soit 62,9 % des collectes du pays, la catégorie TV & radio est toujours la principale source de revenus et reste stable par rapport à l'année précédente. La catégorie Direct (Live) & ambiance recule de près de 3 % avec 39 Mio \$CA (27 Mio €, 12,3 % du total) tandis que la catégorie CD & vidéo enregistre une baisse de 1,0 % avec 15 Mio \$CA (11 Mio €, 4,7 % du total). Le déclin le plus net s'observe pour la copie privée, qui chute de 49,3 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 2,3 Mio \$CA (1,6 Mio €).

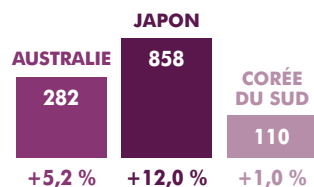
Région ASIE-PACIFIQUE

TOTAL COLLECTÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE

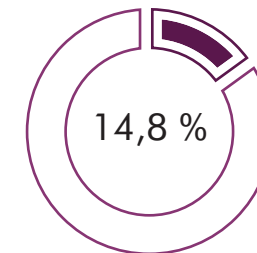
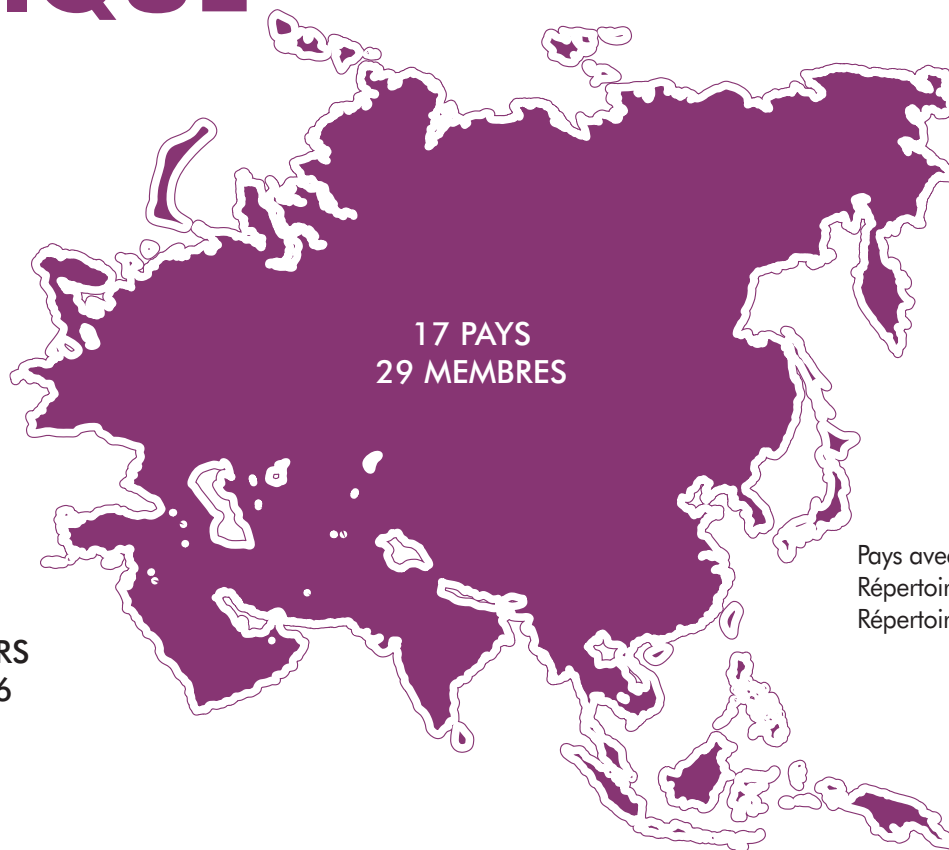


millions €.

PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION ANNUELLE, 2016



millions €.



PART DES COLLECTES MONDIALES

Pays avec la plus forte croissance en € : **Japon**
 Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
 Répertoire avec la plus forte croissance en % : **spectacle vivant**



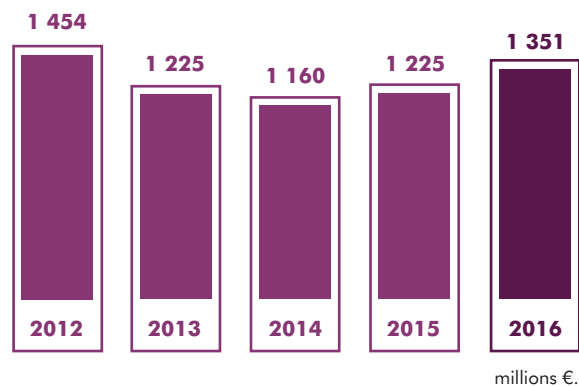
La région Asie-Pacifique confirme la croissance des dernières années et a réussi à améliorer l'efficacité de ses collectes malgré un contexte réglementaire et économique difficile. Avec l'Australasie, les collectes de la région s'élèvent à 1 351 Mio € en 2016, soit une hausse de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Les revenus du numérique générés par le Japon expliquent en partie la croissance, de même que d'importants paiements rétroactifs liés à la musique d'ambiance. De nombreux pays de la région partis de niveaux de revenus très bas affichent une forte croissance et ont vu leur système de droit d'auteur et de collecte se développer ces dernières années.

Le Japon est largement en tête des pays contributeurs avec 63,5 % des collectes de la région, suivi de l'Australie (20,9 %), la Corée du Sud (8,1 %), Hong Kong (1,8 %) et la Chine (1,7 %). Tous les pays à part la Thaïlande ont vu leurs revenus augmenter.

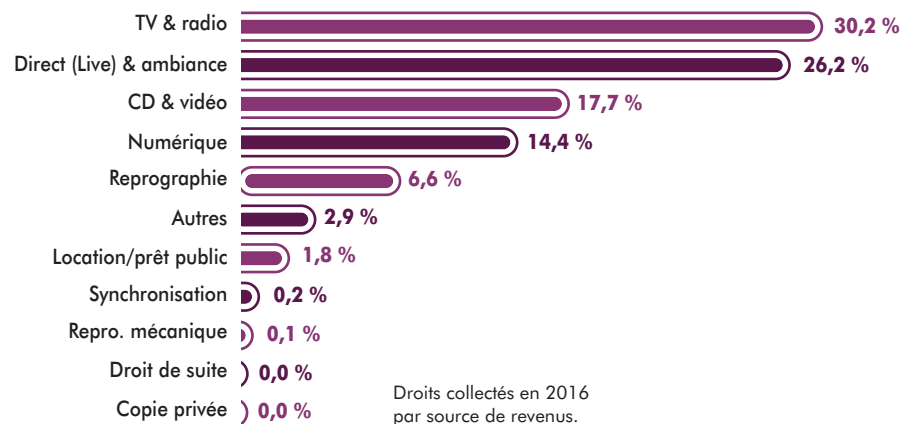
De nombreux pays affichent des taux de croissance impressionnants en monnaie locale : +32 % aux Philippines, +27,5 % à Macao et +11,7 % à Singapour. La Chine est un marché sous-développé mais assiste actuellement à l'essor de services licites de musique en ligne (voir le point détaillé sur la Chine page 49).

ASIE-PACIFIQUE

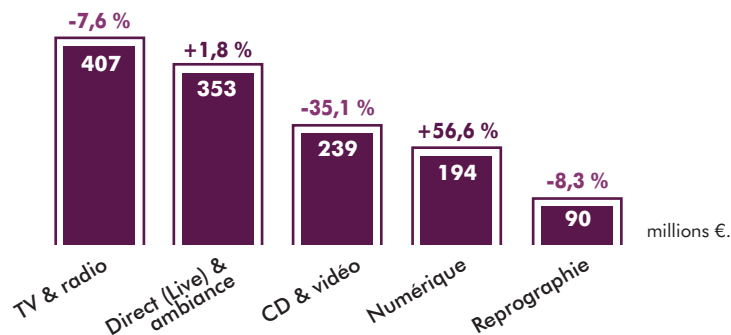
TOTAL COLLECTÉ, 2012-2016



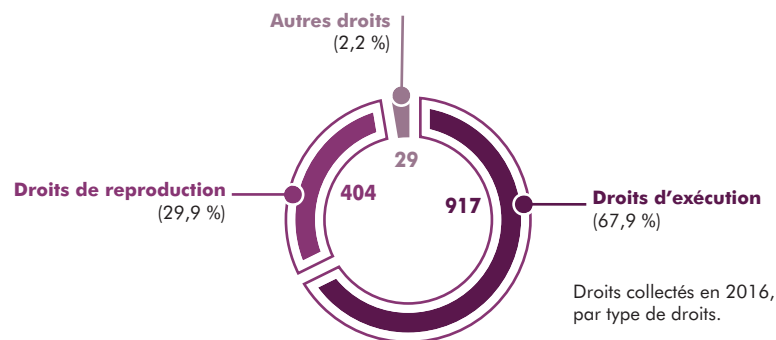
1^{RES} SOURCES DE REVENUS EN 2016 : TV & RADIO ET DIRECT (LIVE) & AMBIANCE



SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



DROITS COLLECTÉS PAR TYPE DE DROITS, 2016



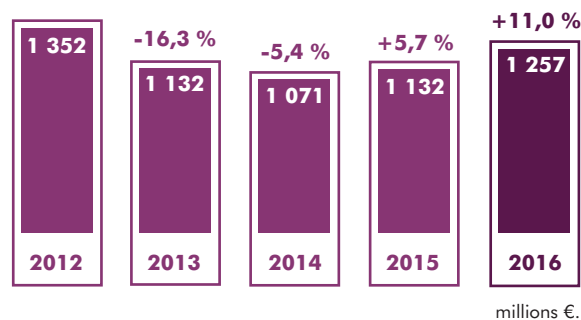
La répartition des sources de revenus pour la région Asie-Pacifique explique en partie la baisse globale des collectes enregistrée depuis 2012 (-7,1 %). Au cours de cette période, le secteur numérique a connu une croissance constante (+56,6 %) mais les catégories CD & vidéo et TV & radio affichent une baisse de 35,1 % et 7,6 % respectivement tandis que la catégorie Direct (Live) & ambiance connaît une modeste croissance (1,8 %). Ainsi, malgré des collectes en hausse, le numérique et la catégorie Direct (Live) & ambiance ne parviennent pas encore à compenser le déclin des catégories CD & vidéo et TV & radio.

Néanmoins, ces deux sources de revenus ont atteint de nouveaux records en 2016. La catégorie Direct (Live) & ambiance affiche une hausse de 10 % par rapport à 2015 et le secteur numérique fait un bond de 33,5 %. Parmi les sources de revenus moins importantes, la synchronisation et le droit de suite (appliqué uniquement en Australie) sont en nette hausse (respectivement de +64,2 % et +42,9 % depuis 2012). Si l'on analyse les types de droits, les collectes de l'Asie-Pacifique proviennent essentiellement des droits d'exécution (67,9 %), suivis des droits de reproduction (29,9 % des droits collectés en 2016). Les droits d'exécution ont augmenté de 12,7 % entre 2015 et 2016.

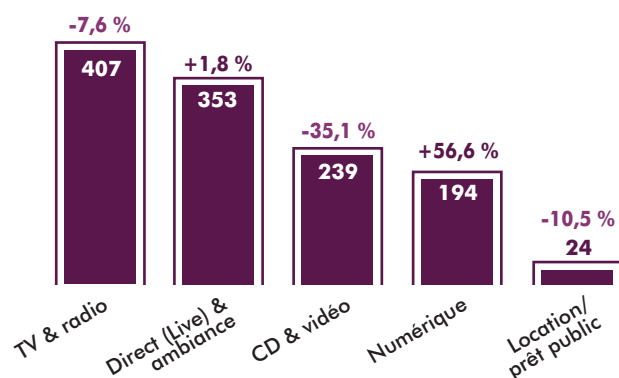
ASIE-PACIFIQUE



RÉPERTOIRE MUSICAL, 2012-2016

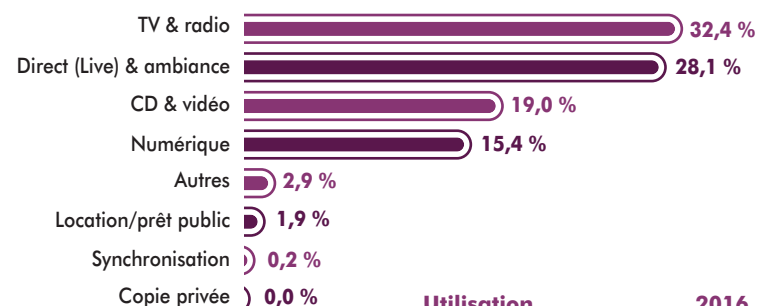


SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution depuis 2012.

SOURCES DES DROITS MUSICAUX ET ÉVOLUTION, 2016



Utilisation	2016	Évolution
TV & radio	407	+7,1 %
Direct (Live) & ambiance	353	+9,9 %
CD & vidéo	239	+7,5 %
Numérique	194	+33,5 %
Autres	37	-5,1 %
Location/prêt public	24	+8,5 %
Synchronisation	3	+42,6 %
Copie privée	0	-59,2 %
TOTAL	1 257	+11,0 %

Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

L'Asie-Pacifique a connu une hausse des droits de 11 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 1 257 Mio € en 2016 et génère ainsi 93,1 % des collectes de la région. Le numérique (+33,5 %) et la catégorie Direct (Live) & ambiance (+9,9 %) sont les principaux moteurs de la croissance. Malgré le déclin des catégories TV & radio et CD & vidéo depuis 2012, leurs revenus ont augmenté de 7,1 et 7,5 % respectivement en 2016.

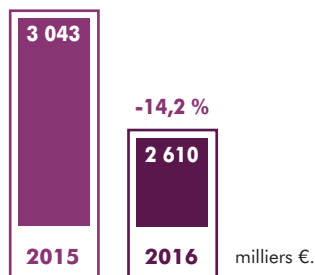
La croissance du numérique ces dernières années (+56,6 % depuis 2012) permet de penser que ces revenus viennent logiquement combler le vide laissé par le déclin des ventes de CD. La catégorie Direct (Live) & ambiance a connu une légère progression (+1,8 %) depuis 2012 tandis que la copie privée (-92,3 %) et la catégorie CD & vidéo (-35,1 %) affichent les déclinés les plus importants. L'explosion des droits de synchronisation représente une belle opportunité pour les créateurs. Même si cette source de revenus reste relativement modeste, sa croissance depuis 2012 a quasiment compensé la chute des revenus de la copie privée consécutive à une décision de la Cour suprême du Japon, en 2012, qui a annulé la possibilité de collecter ces rémunérations sur les périphériques vidéo.



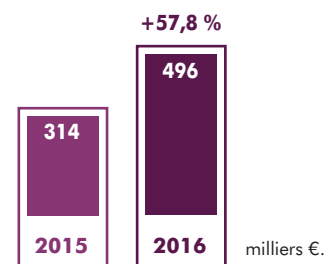
ASIE-PACIFIQUE



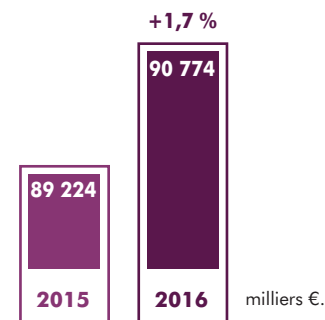
ARTS VISUELS, MONTANT COLLECTÉ EN 2016



DROITS DRAMATIQUES ET ÉVOLUTION, 2015-2016



HAUSSE DES DROITS LITTÉRAIRES EN 2016



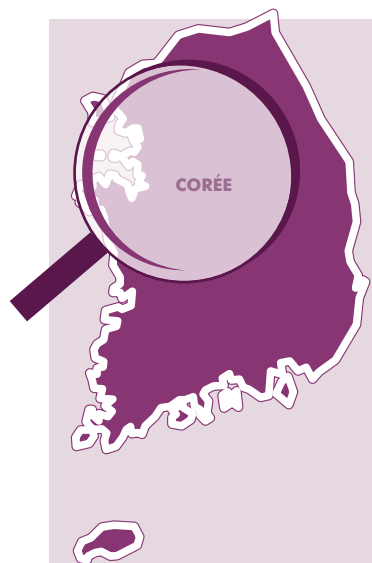
Arts visuels, spectacle vivant et littérature

Les collectes liées à l'utilisation des œuvres visuelles, dramatiques et littéraires sont relativement peu développées en Asie-Pacifique. En 2016, les collectes des sociétés de la région qui gèrent les arts visuels ont baissé de 14,2 % par rapport à 2015. Ces chiffres viennent d'Australie, du Japon et de Corée du Sud. Si l'on remonte jusqu'à 2012, ce déclin est encore plus prononcé avec une baisse de 18,7 % sur cinq ans. La reprographie affiche une chute sévère de 54 % depuis 2012 tandis que la reproduction mécanique a vu ses revenus augmenter de 8,9 % sur cette même période.

Au cœur des priorités de la CISAC afin d'obtenir sa reconnaissance dans la législation des différents pays de la région, le droit de suite a connu une forte croissance de 42,9 % depuis 2012, mais ses revenus viennent encore exclusivement d'Australie. Il s'agit de la troisième source de revenus liés à l'utilisation des arts visuels dans la région. La catégorie TV & radio génère encore peu de droits mais affiche une hausse de 119,2 % depuis 2012. Pour les artistes visuels, le potentiel de croissance des revenus du droit de suite en Asie est immense. En particulier en Chine, l'un des trois plus grands marchés de l'art du monde, qui envisage l'instauration de ce droit dans le cadre de sa réforme du droit d'auteur, et au Japon.

En 2016, les collectes liées à l'utilisation des œuvres dramatiques ont augmenté de 57,8 % par rapport à l'année précédente. L'intégralité de ces revenus vient du Japon.

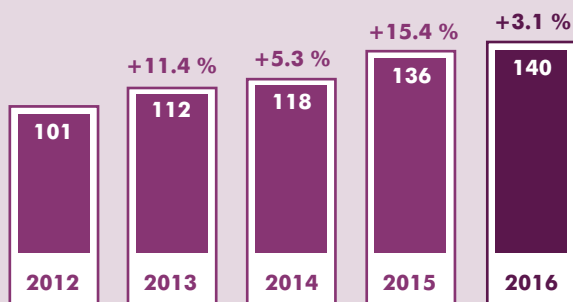
En 2016, les collectes liées à l'utilisation des œuvres littéraires ont augmenté de 1,7 % par rapport à l'année précédente. La quasi-totalité de ces revenus vient d'Australie et de Corée du Sud et est essentiellement générée par la reprographie.



À la loupe CORÉE

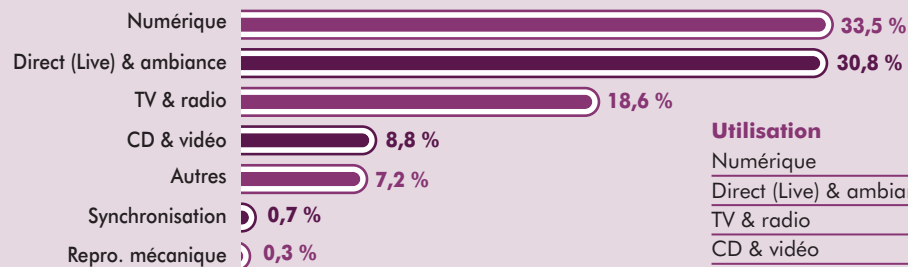
Valeurs exprimées en
wons sud-coréens (W)

+40 % SUR CINQ ANS EN MONNAIE LOCALE



Collectes annuelles en milliards de wons sud-coréens, tous répertoires confondus, depuis 2012.

LE NUMÉRIQUE DEVIENT LA 1^{RE} SOURCE DE REVENUS EN 2016



Utilisation	Collectes en Mrd W	Part
Numérique	47	33,5 %
Direct (Live) & ambiance	43	30,8 %
TV & radio	26	18,6 %
CD & vidéo	12	8,8 %
Autres	10	7,2 %
Synchronisation	1	0,7 %
Repro. mécanique	0	0,3 %

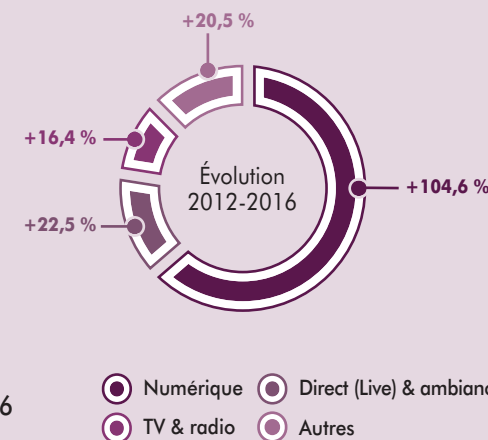
Droits collectés en Corée par source de revenus en 2016.

ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS, 2012-2016



2012 Collectes annuelles générées par les 4 principales sources de revenus en milliards de wons sud-coréens depuis 2012.

2016

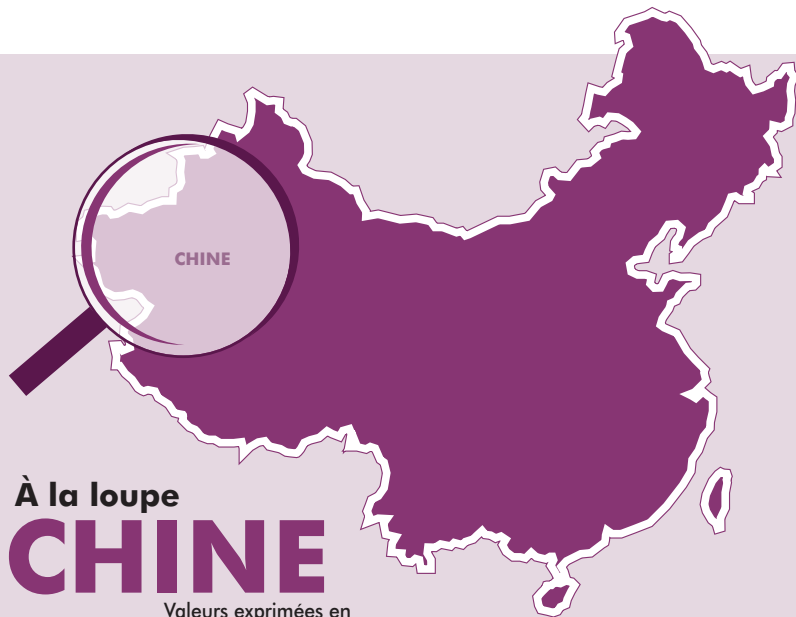


La Corée est l'un des pays les plus connectés au monde et l'une des figures de proue du développement du secteur de la musique en ligne. Le pays est un véritable pôle culturel et l'un des grands pays exportateurs de la région, qui tire des revenus importants de l'exportation de musique et de programmes télévisés. En 2016, les collectes y ont atteint 140 Mrd W (110 Mio €), soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2015.

La Corée est l'un des très rares pays où le numérique est la première source de revenus : il a généré 47 Mrd W (37 Mio €), soit une hausse de 104,6 % depuis 2012. En 2016, les revenus du numérique ont dépassé pour la première fois ceux de la catégorie Direct (Live) & ambiance. L'essor du streaming et le meilleur respect des droits d'auteur ont stimulé la croissance.

La Corée est l'un des tous premiers pays à avoir proposé des services par abonnement dans le cadre d'offres groupées des opérateurs téléphoniques, qui ont touché un grand nombre de consommateurs suite à de larges campagnes de publicité. Avec plus de 95 % de parts de marché, le secteur du streaming et du téléchargement reste largement dominé par des fournisseurs de services nationaux plutôt qu'internationaux.

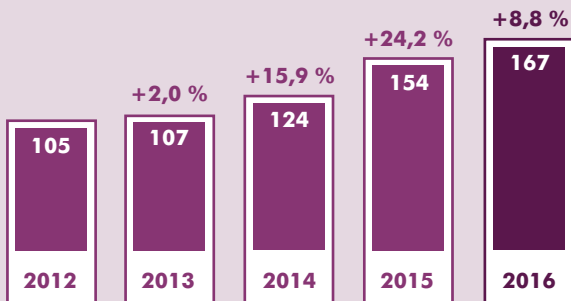
Les droits d'exécution publique sont une importante source de revenus actuellement limitée par les exemptions de licence qui s'appliquent à de nombreux acteurs commerciaux – une situation que les sociétés membres locales et la CISAC s'efforcent de changer.



À la loupe CHINE

Valeurs exprimées en
yuans chinois (CN¥)

+59,7 % SUR CINQ ANS EN MONNAIE LOCALE



Collectes annuelles en millions de yuans chinois, tous répertoires confondus, depuis 2012.

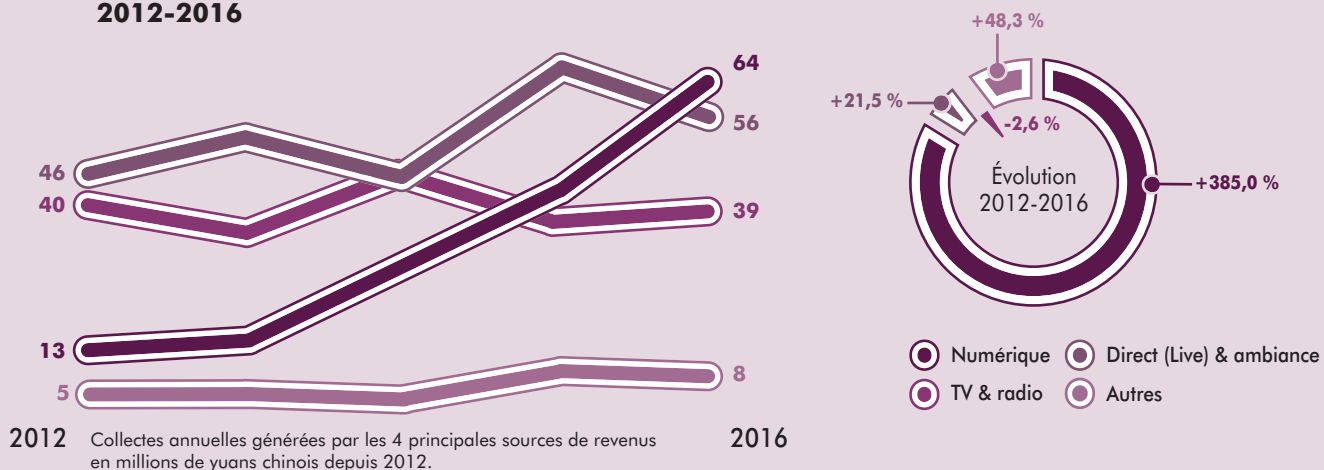
LE NUMÉRIQUE DEVIENT LA 1^{RE} SOURCE DE REVENUS EN 2016



Utilisation	Collectes en Mio CN¥	Part
Numérique	64	38,4 %
Direct (Live) & ambiance	56	33,4 %
TV & radio	39	23,4 %
CD & vidéo	3	2,0 %
Synchronisation	3	1,6 %
Autres	2	1,2 %

Droits collectés en Chine par source de revenus en 2016.

ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS, 2012-2016



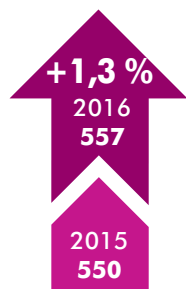
La Chine est un marché au potentiel immense où les services licites de musique en ligne se développent rapidement. Le pays s'applique à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'essor des industries créatives mais il lui reste encore beaucoup à faire pour améliorer la collecte des droits d'exécution publique, car de nombreux acteurs commerciaux et radios et télévisions ne détiennent toujours pas de licence. La CISAC mène activement campagne pour que la réforme de la loi chinoise sur le droit d'auteur remédie à la situation et permette la collecte de nouveaux droits pour les auteurs audiovisuels et visuels (droit de suite).

En Chine, les collectes ont augmenté de 8,8 % en 2016 pour atteindre 167 millions de yuans (23 Mio €), et de 59,7 % depuis 2012. Ces dernières années, l'explosion du numérique a canalisé l'immense nombre d'internautes vers un petit nombre de services licites. Avec 38,4 % des collectes, le numérique est désormais la première source de revenus des créateurs. Toutefois, le nombre de licences délivrées est limité et la plupart des applications musicales, des médias sociaux et des sites de vidéos ne sont toujours pas couverts.

Vu l'inadéquation des tarifs appliqués et la réticence des radios et télévisions à respecter les tarifs existants, la catégorie TV & radio a encore un beau potentiel de croissance. Sur les plus de 2 000 radios et télévisions du pays, seules 105 ont versé des droits, bien souvent à un tarif inférieur au tarif officiel conseillé. Si tous les radio- et télédiffuseurs détenaient une licence et payaient les droits dus, les créateurs verraient leurs revenus augmenter de plusieurs dizaines de millions d'euros.

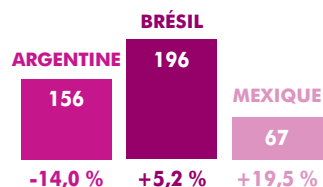
Région AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

TOTAL COLLECTÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE

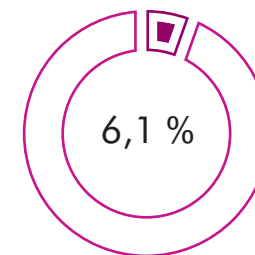


millions €.

PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION ANNUELLE, 2016



millions €.



PART DES COLLECTES MONDIALES

Pays avec la plus forte croissance en € : **Brésil**
 Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
 Répertoire avec la plus forte croissance en % : **arts visuels**

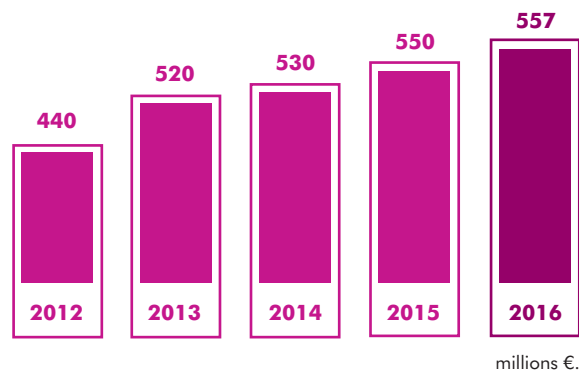
Les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes ont atteint 557 Mio € en 2016 et augmenté de 1,3 % par rapport à 2015. Elles représentent 6,1 % des collectes mondiales. Le Brésil est le premier pays contributeur avec 35,2 % des collectes de la région, suivi de l'Argentine (27,9 %) et du Mexique (12,1 %). L'inflation et la fluctuation des taux de change ont joué un rôle important dans l'évolution des revenus de certains pays.

La région Amérique latine et Caraïbes affiche une croissance de 25,8 % en euros constants, grâce à des pays comme le Venezuela (+77,3 % en € constants) et l'Argentine (+36,8 %).

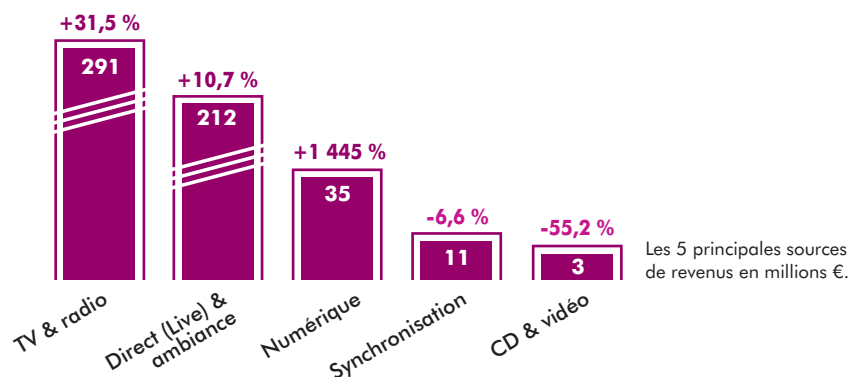
Différents événements ont influé sur les collectes de la région en 2016 : au Brésil, les revenus du numérique (2,5 Mio €) ont été multipliés par trois suite à différentes décisions de justice qui ont établi que l'utilisation de musique en ligne constitue un acte de communication au public. En Argentine, les collectes accusent un recul de 14 % malgré la signature d'un règlement qui vient clore les poursuites contre YouTube et la négociation de nouveaux tarifs avec le câblo-opérateur Cablevisión. Les collectes liées au répertoire musical affichent aussi une baisse de 16,1 % dans ce pays. Ce déclin est essentiellement attribuable à la décision du nouveau gouvernement d'ajuster les taux de change aux réalités du marché. Le Chili a signé un accord de licence avec Netflix et négocié de nouveaux tarifs avec les télédiffuseurs tandis que Cuba a connu son plus fort taux de croissance depuis la création de la société ACAM.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

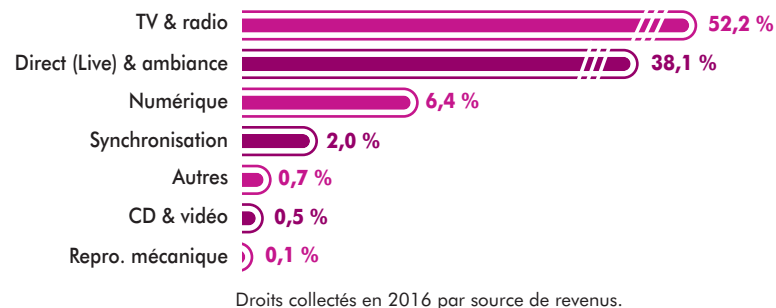
COLLECTES DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES, 2012-2016



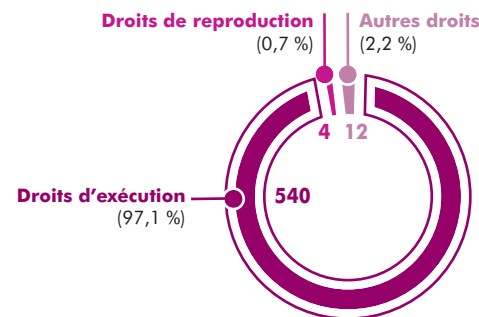
SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



1^{RE} SOURCE DE REVENUS : TV & RADIO AVEC PLUS DE LA MOITIÉ DES COLLECTES, 2016



DROITS COLLECTÉS PAR TYPE DE DROITS, 2016



Le total des droits collectés dans la région est passé de 440 Mio € en 2012 à 557 Mio € en 2016 (+26,6 %) avec une hausse régulière tout au long de cette période.

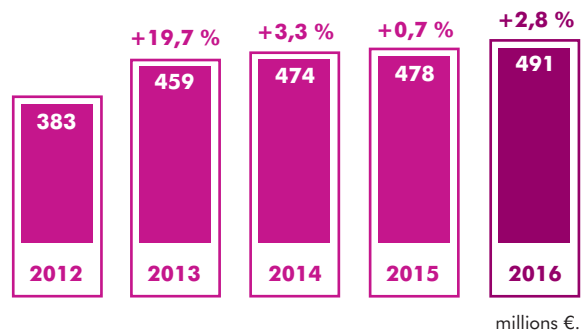
Si l'on analyse l'évolution sur 5 ans des 5 principales sources de revenus, le secteur numérique surclasse tous les autres avec un bond de 2,3 Mio € en 2012 à 35,4 Mio € en 2016.

Avec 52,2 % du total collecté, la catégorie TV & radio reste toutefois la première source de revenus pour atteindre 291 Mio €, soit une hausse d'un tiers environ (+31,5 %) depuis 2012. Vient ensuite la catégorie Direct (Live) & ambiance avec 38,1 % des collectes ; elle a augmenté de 10,7 % depuis 2012 et atteint 212 Mio € en 2016. Le secteur numérique a généré 35 Mio € et ne représente que 6,4 % des droits collectés, mais il a vu sa part des revenus augmenter rapidement en 2016. En effet, il ne représentait que 1,9 % des collectes de la région en 2015.

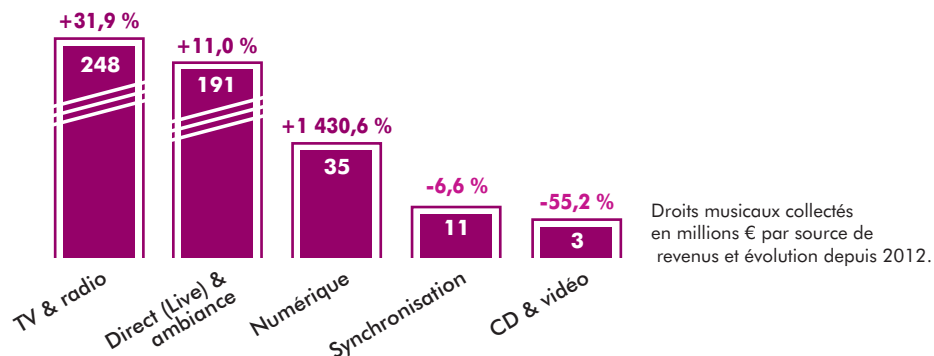
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



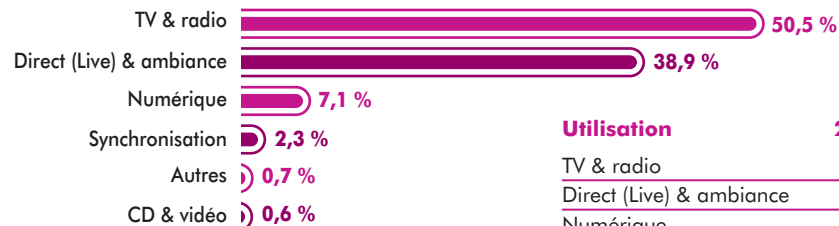
RÉPERTOIRE MUSICAL, 2012-2016



SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012



TV & RADIO ET DIRECT (LIVE) & AMBIANCE EN TÊTE, PROGRESSION DU NUMÉRIQUE



Utilisation	2016	Évolution
TV & radio	248	-0,8 %
Direct (Live) & ambiance	191	-2,2 %
Numérique	35	+231,8 %
Synchronisation	11	-19,4 %
Autres	3	-13,0 %
CD & vidéo	3	-34,0 %
TOTAL	491	+2,8 %

Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

PART ET ÉVOLUTION DU NUMÉRIQUE POUR LES 3 PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS

Pays	Part du numérique	Évolution
BRÉSIL	1,3 %	+238,6 %
ARGENTINE	3,7 %	+99,0 %
MEXIQUE	40,4 %	+481,6 %

Part du secteur numérique dans le total collecté et évolution en 2016 en monnaie locale.

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, les droits musicaux ont augmenté de 28,1 % depuis 2012 pour atteindre 491 Mio € en 2016. La catégorie TV & radio représente 50,5 % du total collecté, suivie de la catégorie Direct (Live) & ambiance (38,9 %). Troisième source de revenus, le numérique a généré 7,1 % des droits musicaux en 2016 (+231,8 % par rapport à 2015). Cette croissance est en partie attribuable à différentes décisions des tribunaux brésiliens qui ont établi que l'utilisation de musique en ligne constitue un acte de communication au public.

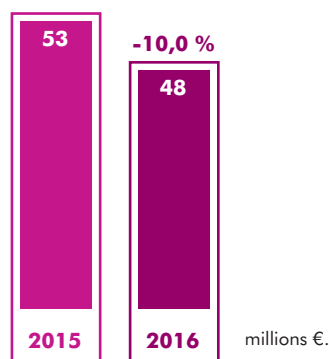
Depuis 2012, la catégorie TV & radio représente la première source de collectes liées au répertoire musical. Elle est passée de 188 Mio € en 2012 à 248 Mio € en 2016 (+31,9 %). En deuxième position, la catégorie Direct (Live) & ambiance a augmenté de 11 % en passant de 172 Mio € en 2012 à 191 Mio € en 2016. Le numérique a fait un bond de plus de 1 400 % depuis 2012. Toutefois, avec seulement 35 Mio € collectés en 2016, il lui reste une grande marge d'amélioration pour rattraper la catégorie Direct (Live) & ambiance.

Les catégories Synchronisation, CD & vidéo et Copie privée ont toutes régressé depuis 2012, le déclin le plus important venant de la catégorie CD & vidéo, qui est passée de 6,1 Mio € en 2012 à 2,7 Mio € en 2016 (-55,2 %).

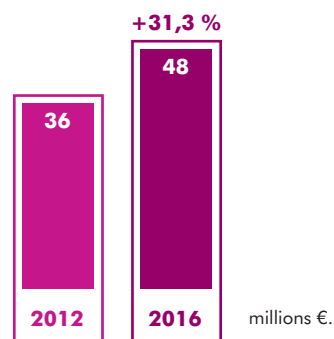
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL, 2016



DROITS AUDIOVISUELS : +31,3 %, 2012-2016



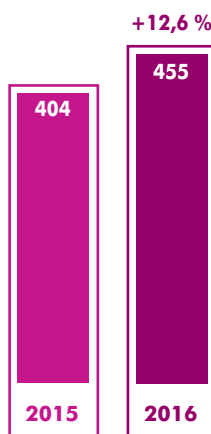
En 2016, les revenus de la catégorie Direct (Live) & ambiance ont quasiment doublé mais ceux de la catégorie TV & radio ont chuté et, au total, les collectes de droits audiovisuels ont baissé de 10 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2012, elles affichent toutefois une hausse de 31,3 %, soit 12 Mio €. La catégorie TV & radio est la première source de revenus pour ce répertoire. Elle a généré 42 Mio € en 2016, soit une hausse de 27,1 % depuis 2012. La catégorie Direct (Live) & ambiance est passée de seulement 102 k€ en 2012 à 4,9 Mio € en 2016.

Les revenus du numérique, déclarés pour la première fois en 2015 pour ce répertoire, ont plus que quadruplé pour atteindre 395 k€ en 2016. La fluctuation des taux de change a influencé les chiffres déclarés pour l'Argentine par les sociétés locales ARGENTORES et DAC, qui ont toutes deux enregistré une hausse de leurs revenus en monnaie locale mais une baisse en euros par rapport à l'année précédente.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



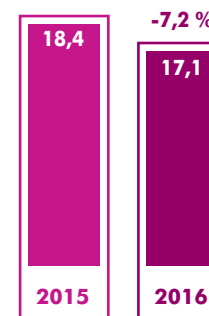
HAUSSE DES COLLECTES LIÉES AUX ARTS VISUELS EN 2016



Collectes liées aux arts visuels, en milliers €, en 2016.



DROITS DRAMATIQUES, 2016



Droits collectés pour l'utilisation des œuvres dramatiques, en millions €, en 2016.

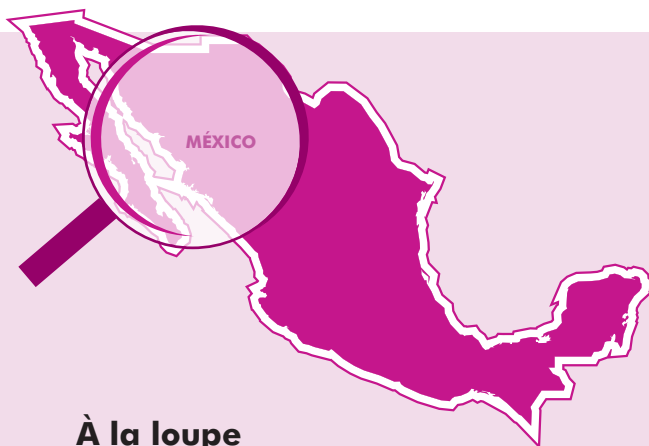
Arts visuels, spectacle vivant et littérature

Les collectes liées aux arts visuels sont minimes dans la région mais ont augmenté de 12,6 % par rapport à 2015. La majeure partie provient de la reproduction mécanique, qui a généré 83,7 % des droits collectés pour ce répertoire et affiche une hausse de 28,8 % par rapport à 2015.

Les collectes liées au spectacle vivant ont baissé de 7,2 % par rapport à l'année précédente. Les revenus de la catégorie TV & radio ont pourtant augmenté de 278,3 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 0,9 Mio €.

Comme pour le répertoire audiovisuel, la décision du gouvernement argentin d'ajuster les taux de change a affecté les résultats d'ARGENTORES mais la société enregistre malgré tout une hausse de ses collectes en monnaie locale et en euros.

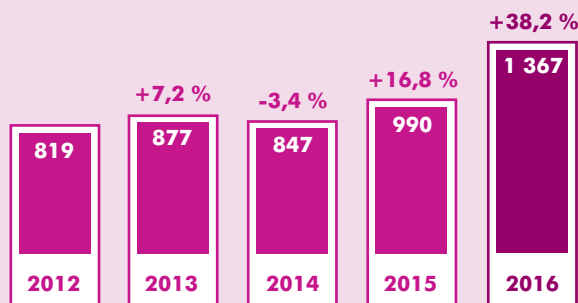
Nous ne disposons pas de données pour le répertoire littéraire en 2016.



À la loupe MEXIQUE

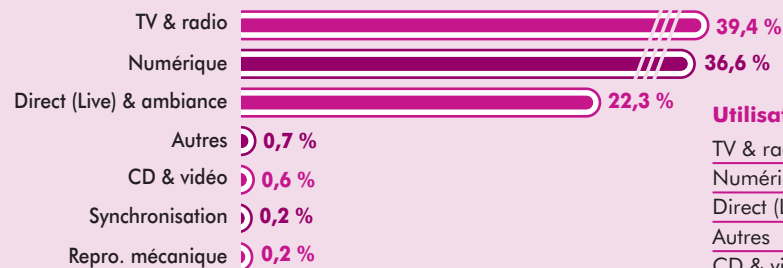
Valeurs exprimées en pesos mexicains (\$MEX)

+67 % SUR CINQ ANS



Collectes annuelles en millions de pesos mexicains, tous répertoires confondus, depuis 2012.

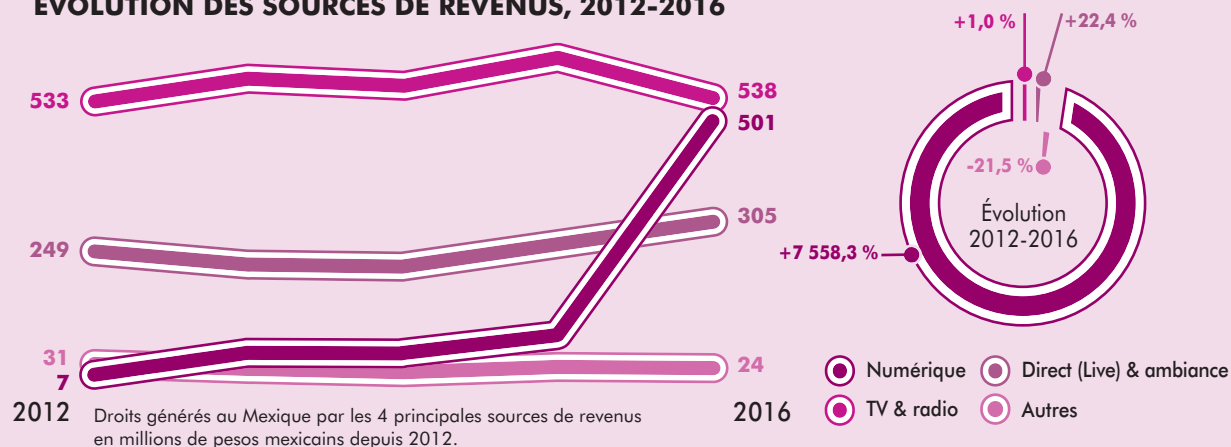
LE NUMÉRIQUE GÉNÈRE 37 % DU TOTAL COLLECTÉ, 2016



Utilisation	Collectes en Mio \$MEX	Part
TV & radio	538	39,4 %
Numérique	501	36,6 %
Direct (Live) & ambiance	305	22,3 %
Autres	9	0,7 %
CD & vidéo	8	0,6 %
Synchronisation	3	0,2 %
Repro. mécanique	3	0,2 %

Droits collectés par source de revenus en 2016.

ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS, 2012-2016



Le Mexique est un modèle de réussite en termes de revenus du numérique. Surtout pour le répertoire musical avec la hausse spectaculaire des collectes générées par les services de streaming par abonnement. Depuis 2012, la part du Mexique dans les collectes de la région Amérique latine et Caraïbes est passée de 11 à 12,1 %.

La croissance du numérique a complètement changé la donne. En monnaie locale, ces revenus ont monté en flèche, passant de 6,6 Mio \$MEX (386 k€) en 2012 à 501 Mio \$MEX (24 Mio €) en 2016. Les collectes de cette dernière année sont exceptionnellement élevées suite à la délivrance d'une licence à YouTube et à la répartition de la totalité des revenus versés rétroactivement par ce service en ligne. Même si ces chiffres sont impressionnants, le Mexique n'a pas encore réalisé tout son potentiel, car les pouvoirs publics ont mis en place des barrières pour la fixation des tarifs. Spotify, Apple Music et d'autres services par abonnement ont également contribué à l'essor des revenus du numérique.

La catégorie TV & radio reste la première source de revenus et génère 538 Mio \$MEX (27 Mio €), soit 39,4 % du total des collectes. Viennent ensuite le numérique avec 501 Mio \$MEX (24 Mio €), soit 36,6 % du total, et la catégorie Direct (Live) & ambiance avec 305 Mio \$MEX (15 Mio €), soit 22,3 % du total.

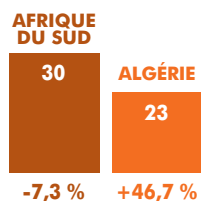
Région AFRIQUE

TOTAL COLLECTÉ ET ÉVOLUTION ANNUELLE

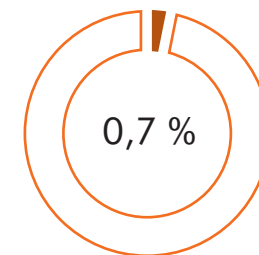


millions €.

PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS ET ÉVOLUTION ANNUELLE, 2016



millions €.



PART DES COLLECTES MONDIALES

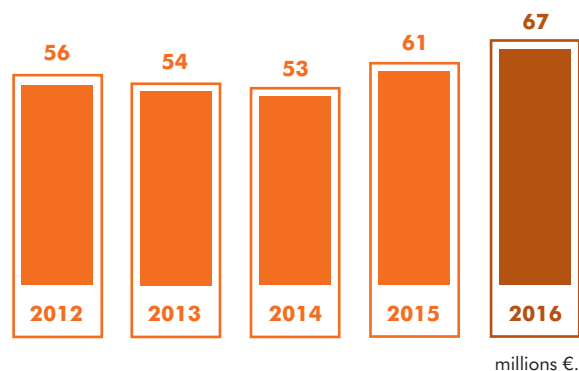
Pays avec la plus forte croissance en € : **Afrique du Sud**
Répertoire avec la plus forte croissance en € : **musique**
Répertoire avec la plus forte croissance en % : **musique**

En Afrique, les collectes déclarées à la CISAC ont augmenté de 9,5 % pour atteindre 67 Mio € en 2016, soit seulement 0,7 % des collectes mondiales. Les droits collectés à l'échelle régionale sont stables par rapport à l'année précédente mais la situation globale reste très inégale. La majeure partie des collectes provient de quelques sociétés ou pays, notamment l'Afrique du Sud et l'Algérie. L'Afrique du Sud représente à elle seule 45 % des droits collectés en Afrique (30 Mio €). L'Algérie est à l'origine de 34 % des collectes du continent (23 Mio €), une part qui a augmenté grâce à l'inclusion en 2016 de revenus du secteur numérique précédemment non déclarés liés aux sonneries préinstallées sur les téléphones portables. Les autres pays africains ont collecté 21 % des droits, soit 14 Mio € en 2016. Le répertoire musical a enregistré la plus forte croissance, en valeur absolue (5,9 Mio €) et en pourcentage (+11,1 %).

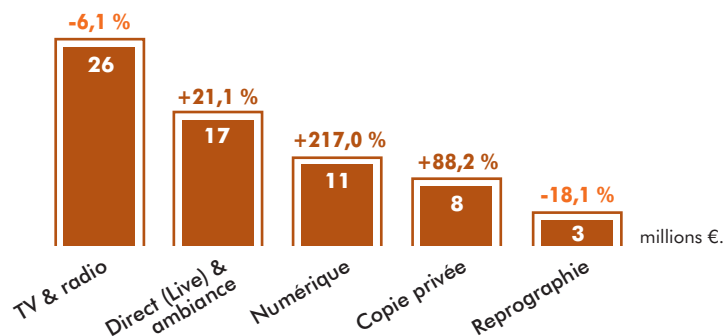
¹ Le taux de croissance reflète le montant des collectes déclarées à la CISAC, qui incluent cette année certains revenus du secteur numérique liés aux dispositifs mobiles en Algérie, exclus les années précédentes.

AFRIQUE

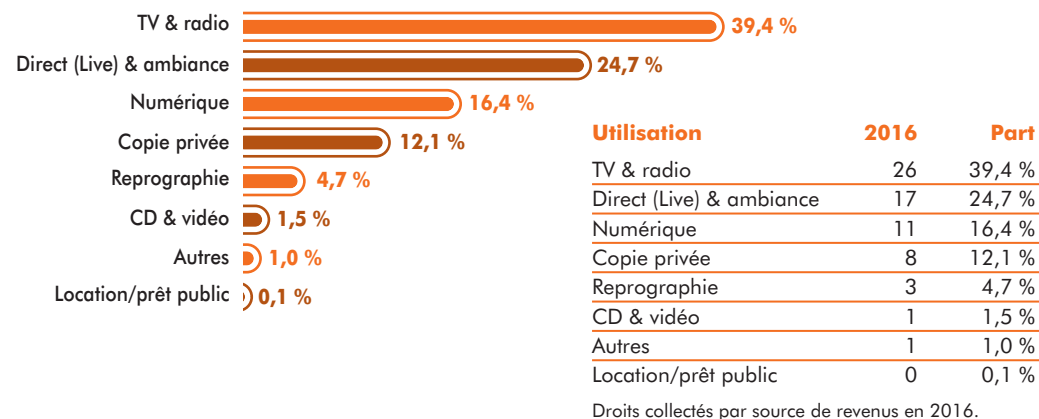
+20,8 % SUR LA PÉRIODE 2012-2016



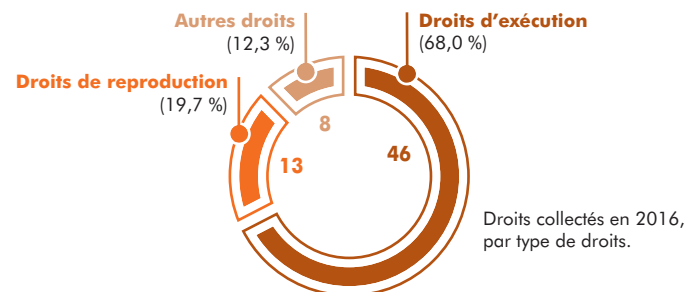
SOURCES DE REVENUS :
TOP 5 ET ÉVOLUTION, 2012-2016²



1^{RE} SOURCE DE REVENUS EN 2016 : TV & RADIO



DROITS COLLECTÉS
PAR TYPE DE DROITS, 2016



Les collectes du continent africain ont augmenté de 20,8 % depuis 2012. La région a un immense potentiel inexploité et d'importants obstacles à surmonter. Les difficultés rencontrées par les sociétés pour délivrer les licences, le manque de contrôle du respect des droits et le sous-développement des infrastructures freinent la croissance.

Tout l'enjeu est d'améliorer le cadre législatif pour permettre aux OGC de délivrer des licences aux stations de radio et de télévision, d'augmenter les tarifs actuels, qui limitent les collectes, et d'exiger que les stations de radio numérisent les informations de leurs playlists et les transmettent aux OGC.

L'Algérie est le porte-étendard de la copie privée en Afrique et met à profit son savoir-faire pour former d'autres pays. La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso enregistrent aussi des progrès notables sur ce plan. La Côte d'Ivoire a adopté une nouvelle loi mais doit encore mettre en œuvre les décrets d'application. Au Burkina Faso, le système de copie privée est en place et fonctionne.

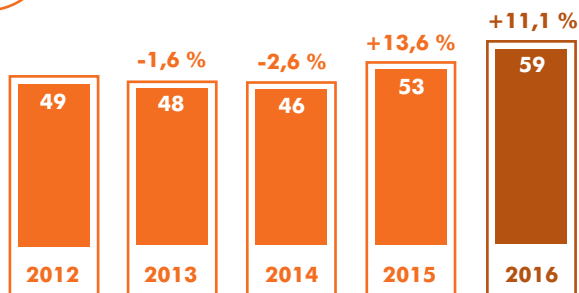
Le secteur numérique pourrait générer plus de revenus si les sociétés négociaient de meilleurs tarifs avec les puissants opérateurs télécoms de la région. La généralisation des smartphones et du streaming représentent une réelle opportunité d'augmenter les collectes, en particulier au Kenya et au Nigeria.

² Le taux de croissance reflète le montant des collectes déclarées à la CISAC, qui incluent cette année certains revenus du secteur numérique liés aux dispositifs mobiles en Algérie exclus les années précédentes.

AFRIQUE

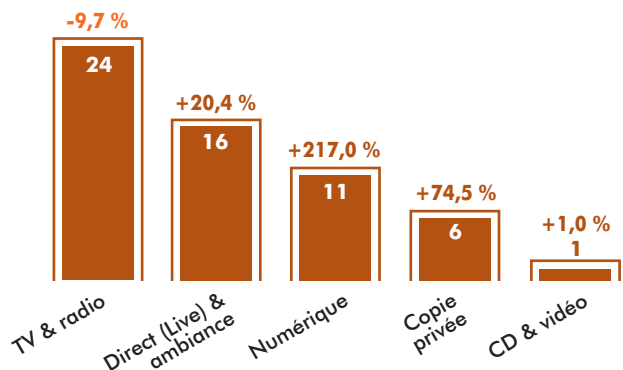


RÉPERTOIRE MUSICAL, 2012-2016



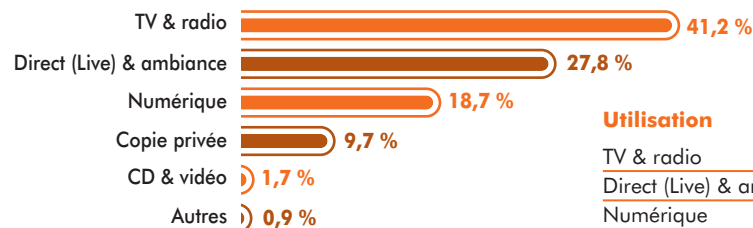
Collectes annuelles liées au répertoire musical depuis 2012, en millions €.

SOURCES DE REVENUS : TOP 5 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2012³



Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution depuis 2012.

1^{RE} SOURCE DE REVENUS : TV & RADIO



Utilisation	2016	Évolution
TV & radio	24	-6,4 %
Direct (Live) & ambiance	16	-6,0 %
Numérique	11	+339,5 %
Copie privée	6	-0,6 %
CD & vidéo	1	+12,3 %
Autres	1	-1,6 %
TOTAL	59	+11,1 %

Droits musicaux collectés en millions € par source de revenus et évolution annuelle en 2016.

UNE ENQUÊTE DE LA CISAC RÉVÈLE LE POTENTIEL D'AMÉLIORATION

Nombre de radiodiffuseurs recensés dans les 22 pays participants : **2 580**
 Nombre de radiodiffuseurs titulaires d'une licence et versant des droits aux auteurs de musique : **1 031**



Les collectes de droits musicaux ont augmenté de 21 % (+10,2 Mio €) depuis 2012. Avec 41,2 % des collectes, la catégorie TV & radio est la première source de revenus de ce répertoire, suivie par la catégorie Direct (Live) & ambiance (27,8 %) et le numérique (18,7 %).

La CISAC et ses Conseils de Créateurs travaillent avec les sociétés africaines et les organisations internationales afin d'améliorer la délivrance des licences pour l'utilisation du répertoire musical en agissant sur trois axes : la formation, la législation et les campagnes d'éducation. En 2017, la CISAC a signé des accords de partenariat avec l'ARIPO et l'OAPI, organisations régionales de la propriété intellectuelle des pays anglophones et francophones. Une courte enquête menée par la CISAC en juillet 2017 auprès de 22 pays de la région met nettement en évidence l'ampleur du défi à relever : elle a montré que moins de 40 % des stations de radio africaines détiennent une licence de diffusion de musique (seulement 1 031 sur un total de 2 580 radiodiffuseurs).

Le secteur numérique est une source de revenus très réduite mais en croissance qui a généré 11,0 Mio € en 2016. Les collectes de ce secteur ont progressé en Algérie, au Bénin, en Guinée, en Côte d'Ivoire, à l'Île Maurice, au Nigeria et au Togo. La copie privée affiche de beaux résultats grâce aux efforts de l'Algérie, qui enregistre une hausse de 74,5 % entre 2012 et 2016, passant de 3,2 à 5,7 Mio €. Les revenus de la catégorie Direct (Live) & ambiance sont passés de 13,5 Mio € en 2012 à 16,3 Mio € en 2016 (+20,4 %).

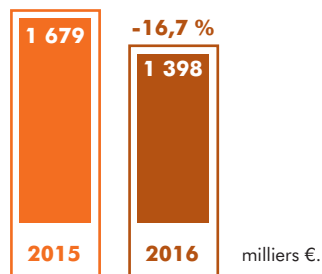
³ La croissance du secteur numérique est en partie due à l'inclusion, en 2016, de certains revenus liés aux dispositifs mobiles en Algérie exclus les années précédentes.



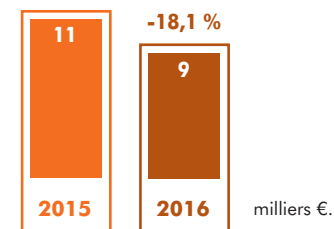
AFRIQUE



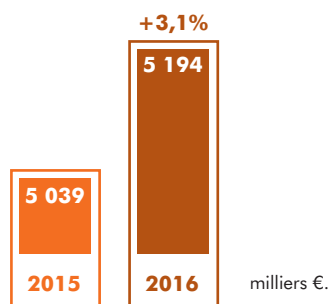
RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL, 2015-2016



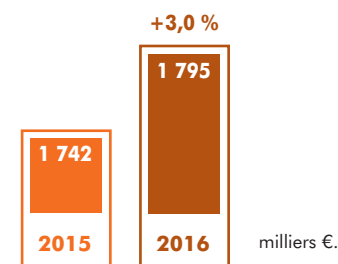
ARTS VISUELS, 2015-2016



RÉPERTOIRE LITTÉRAIRE, 2015-2016



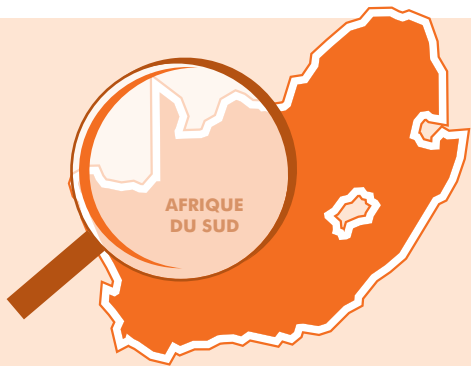
SPECTACLE VIVANT, 2015-2016



Audiovisuel, arts visuels, littérature et spectacle vivant

En Afrique, le répertoire audiovisuel a enregistré un recul de 16,7 % par rapport à l'année précédente suite à la chute des rémunérations pour copie privée, notamment en Algérie, un pays où la catégorie TV & radio a aussi rapporté moins. La Côte d'Ivoire, en revanche, a vu les droits générés par la catégorie TV & radio augmenter par rapport à 2015. Seuls trois pays de la région ont collecté des droits sur les arts visuels : le Burkina Faso, l'Afrique du Sud et le Togo, en sachant que seuls le Burkina Faso et le Togo ont collecté et réparti des droits pour la catégorie TV & radio.

Le répertoire littéraire est le deuxième répertoire générateur de revenus sur le continent africain, avec une certaine stabilité ces cinq dernières années. La reprographie génère la majeure partie de ces revenus, Afrique du Sud en tête, suivie par la catégorie TV & radio, avec des revenus provenant essentiellement de l'Algérie. Les collectes liées au spectacle vivant sont restées stables par rapport à l'année précédente avec une hausse de 3 %. Les principales sources de revenus de ce répertoire sont la rémunération pour copie privée, exclusivement collectée en Algérie, et la catégorie TV & radio, où l'Algérie joue aussi le premier rôle. L'Afrique du Sud est le principal pays contributeur des droits générés par la catégorie Direct (Live) & ambiance pour le spectacle vivant.

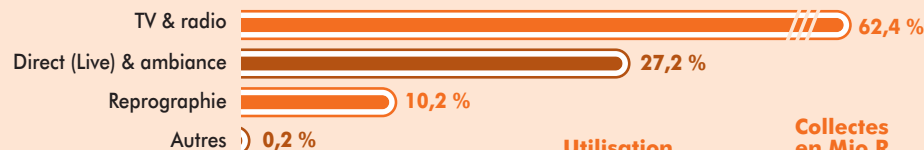


À la loupe

AFRIQUE DU SUD

Valeurs exprimées en rands sud-africains (R)

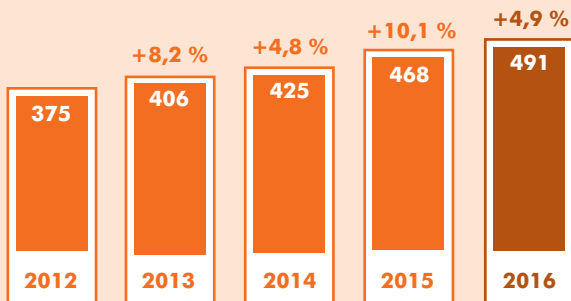
SOURCES DE REVENUS, 2016⁴



Utilisation	Collectes en Mio R	Part
TV & radio	307	62,4 %
Direct (Live) & ambiance	134	27,2 %
Reprographie	50	10,2 %
Autres	1	0,2 %

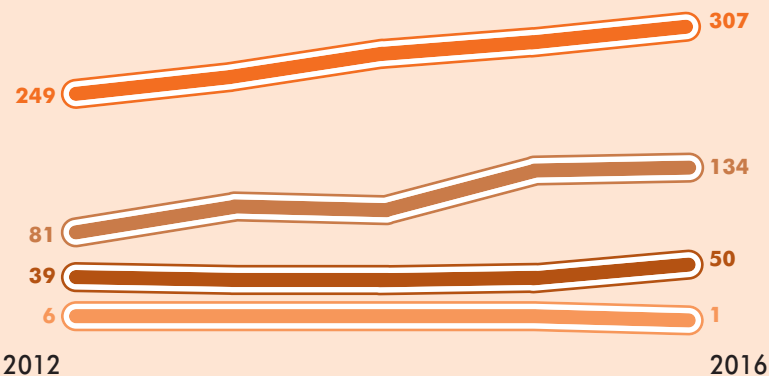
Droits collectés en Afrique du Sud par source de revenus en 2016.

+31,1 % SUR CINQ ANS EN MONNAIE LOCALE

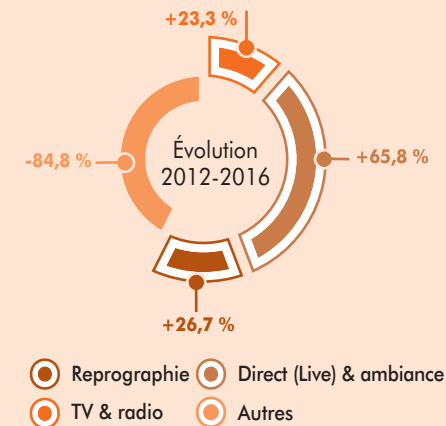


Droits collectés en Afrique du Sud, tous répertoires confondus, en millions de rands sud-africains depuis 2012.

ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS, 2012-2016



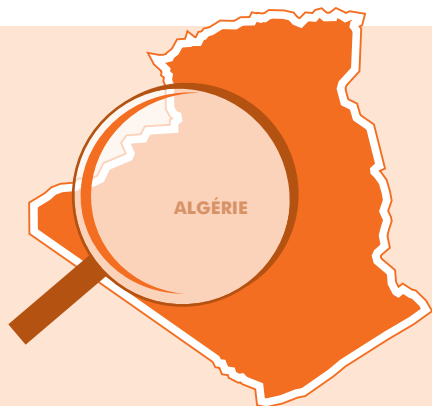
Collectes annuelles générées par les 4 principales sources de revenus en millions de rands sud-africains depuis 2012.



Avec 45 % des droits collectés, l'Afrique du Sud est le premier pays contributeur de la région. En monnaie locale, toutes les sources de revenus, à l'exception des catégories CD & vidéo et « autres », ont augmenté depuis 2012. Avec 62,4 % des collectes, la catégorie TV & radio arrive en tête, suivie par les catégories Direct (Live) & ambiance (27,2 %) et reprographie (10,2 %). Depuis 2012, l'Afrique du Sud affiche une croissance de 31,1 % en monnaie locale.

La plus belle progression en pourcentage vient de la catégorie Direct (Live) & ambiance : +65,8 % depuis 2012. Viennent ensuite la reprographie (+26,7 %) et la catégorie TV & radio (+23,3 %).

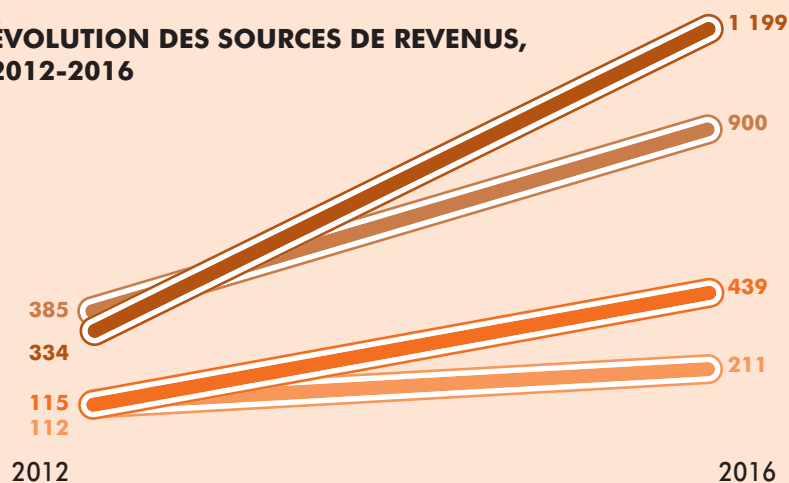
⁴ Ces données n'intègrent pas les revenus du secteur numérique, qui n'ont pas été communiqués à la CISAC.



À la loupe ALGÉRIE

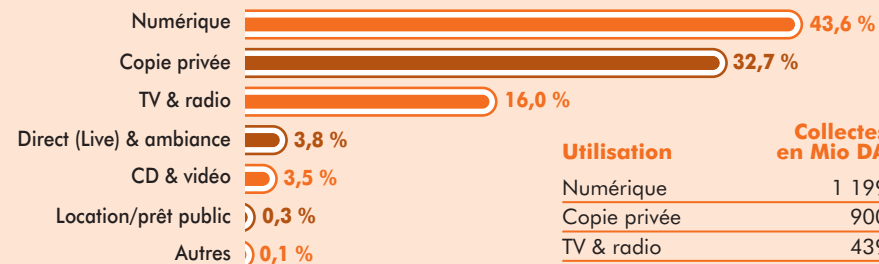
Valeurs exprimées en dinars algériens (DA)

ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS, 2012-2016



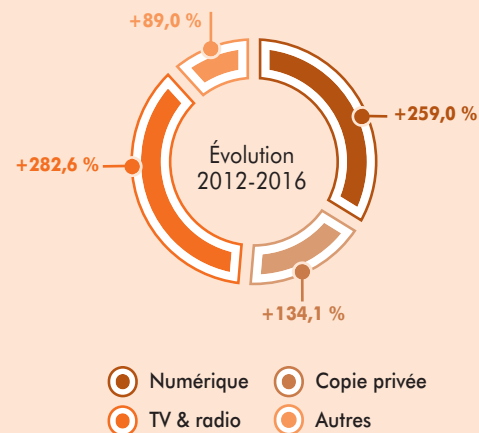
Collectes annuelles générées par les 4 principales sources de revenus en millions de dinars algériens depuis 2012.

SOURCES DE REVENUS, 2016



Utilisation	Collectes en Mio DA	Part
Numérique	1 199	43,6 %
Copie privée	900	32,7 %
TV & radio	439	16,0 %
Direct (Live) & ambiance	103	3,8 %
CD & vidéo	96	3,5 %
Location/prêt public	9	0,3 %
Autres	3	0,1 %

Droits collectés en Algérie par source de revenus en 2016.



L'Algérie est le deuxième marché africain en termes de droits collectés, avec 34 % des collectes de la région en 2016. Elle fait figure d'exemple pour l'application de la rémunération pour copie privée qui a généré 32,7 % des collectes du pays. La catégorie TV et radio est à l'origine de 16 % des collectes, suivie des catégories Direct (Live) & ambiance (3,8 %) et CD & vidéo (3,5 %).

Depuis 2012, l'Algérie a vu ses collectes presque multipliées par trois (+190,9 %), passant de 945 à 2 759 Mio DA. Cette belle progression est notamment due au secteur numérique – presque entièrement généré par les sonneries préinstallées sur les téléphones portables (et non par les téléchargements ou les abonnements). Les autres types d'utilisation – TV & radio (+282,6 %), copie privée (+134,1 %), CD & vidéo (+103,3 %) et Direct (Live) & ambiance (+88,6 %) – ont également connu une croissance vigoureuse ces cinq dernières années.



MEMBRES PAR RÉGION (DONNÉES DE 2016)

123 pays – 239 membres



EUROPE

48 pays
107 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	MU, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	MU, AV, AGP	KAZAKSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	MU, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AEPI	M	MU	GRÈCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	MU, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	MU	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	MU, AV, D, L, AGP	ALBANIE
ALCS	M	L, AV	ROYAUME-UNI
AMUS	P	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ARMAUTHOR NGO	M	D, MU	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	MU, AV, L, AGP	HONGRIE
ASDAC	M	MU, AV, D, L, AGP	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ATHINA-SADA	P	D, AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	P	MU	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	MU	PAYS-BAS
COPYDAN BILDER	M	AGP	DANEMARK
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	P	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	MU, AV, D, AGP	ESTONIE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GAI UZ	M	MU, AV, D	OUZBÉKISTAN
GCA	M	MU, AV, D, L, AGP	GÉORGIE
GEMA	M	MU	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	MU	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMRO	M	MU	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	MU, D, L	KAZAKSTAN
KODA	M	MU	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
KYRGYZPATENT	M	MU, D	KIRGHIZISTAN
LATGA	M	MU, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV, D	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L	AUTRICHE
MCPS	M	MU, AV	ROYAUME-UNI
MESAM	M	MU	TURQUIE
MSG	M	MU	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	MU	BULGARIE
NCB	M	MU	DANEMARK
NCIP	M	MU, D	BÉLARUS
OFA	P	AGP	SERBIE
OSA	M	MU	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	MU	MONTÉNÈGRE
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	MU	ROYAUME-UNI
RAO	M	MU, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, MU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SABAM	M	MU, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	MU	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	MU	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	P	L	FINLANDE
SAZAS	M	MU, AV, L	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SDADV	P	AV, MU	ANDORRE
SDCSI	P	AV	IRLANDE
SETEM	M	AV	TURQUIE
SGAE	M	MU, AV, D	ESPAGNE
SGDL	A	L	FRANCE
SIAE	M	MU, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOA	A	L	ROYAUME-UNI
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	MU	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	MU	SLOVAQUIE
SPA	M	MU, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	MU	ISLANDE
STEMRA	M	MU	PAYS-BAS
STIM	M	MU	SUÈDE
SUISA	M	MU	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	MU	FINLANDE
TONO	M	MU	NORVÈGE
UACRR	M	D, MU	UKRAINE
UCMR-ADA	M	MU	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	MU	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UFW	A	L, D	FINLANDE
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
ZAIS	M	MU, D, L	POLOGNE
ZAMP - MACÉDOINE	M	MU	MACÉDOINE, ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE



CANADA/ ÉTATS-UNIS

2 pays
16 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	MU	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	MU	ÉTATS-UNIS
BMI	M	MU	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	MU	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	MU, AV	CANADA
SESAC INC.	M	MU	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	MU	CANADA
SODRAC	M	MU, AGP	CANADA
SPACQ	A	MU	CANADA
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGA	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre A = Membre Associé P = Membre Provisoire

RÉPERTOIRES



MU = Musique



D = Spectacle vivant



AGP = Arts visuels



AV = Audiovisuel



L = Littérature

SR = sans répertoire

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2017 : AEPI (Grèce), BEAT (Brunéi Darussalam), BSDA (Sénégal), IPRS (Inde), MCSK (Kenya), NICAUTOR (Nicaragua), SDCSI (Irlande) et The Society of Authors (Royaume-Uni).



MEMBRES PAR RÉGION (DONNÉES DE 2016)

123 pays – 239 membres



ASIE-PACIFIQUE

17 pays
29 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	MU	AUSTRALIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	MU	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
BEAT	P	MU, D, L	BRUNÉI DARUSSALAM
CA	P	L, AGP	AUSTRALIE
CASH	M	MU	HONG KONG
COMPASS	M	MU	SINGAPOUR
CPSN	A	MU	NÉPAL

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
FILSCAP	M	MU	PHILIPPINES
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	MU, D	JAPON
KOMCA	M	MU	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KORRA	P	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KOSA	M	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
MACA	M	MU	MACAO
MACP	M	MU	MALAISIE
MCSC	M	MU	CHINE
MCT	M	MU	THAÏLANDE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MOSCAP	P	MU	MONGOLIE
MRCNS	P	MU	NÉPAL
MÛST	M	MU	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
PAPPRI	A	MU	INDONÉSIE
SACENC	M	MU	NOUVELLE CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
VCPMC	M	MU	VIETNAM
VISCOPY	M	AGP	AUSTRALIE
WAMI	P	MU	INDONÉSIE



AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES

25 pays
51 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	MU	HONDURAS
ABRAMUS	M	MU, AV, D	BRÉSIL
ACAM	M	MU, D	COSTA RICA
ACCS	A	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
ACDAM	M	MU	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	MU	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	MU	GUATEMALA
AGADU	M	MU, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR	M	MU	BRÉSIL
APA	M	MU, D	PARAGUAY
APDAYC	M	MU, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	MU	BRÉSIL
ATN	M	D	CHILI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	MU	BELIZE
COSCAP	M	MU	BARBADE
COTT	M	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	MU	SAÏNTE LUCIE
JACAP	M	MU	JAMAÏQUE
LATINAUTOR	A	NR	URUGUAY
NICAUTOR	M	MU	NICARAGUA
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	MU	EL SALVADOR
SACM	M	MU	MEXIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACVEN	M	MU, D	VENEZUELA
SADAIC	M	MU	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	MU	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	MU	ÉQUATEUR
SAYCO	M	MU, D	COLOMBIE
SBACEM	M	MU	BRÉSIL
SCD	M	MU	CHILI
SGACEDOM	M	MU	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	MU	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	MU	BOLIVIE
SOCINPRO	M	MU	BRÉSIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	MU	PANAMA
UBC	M	MU	BRÉSIL



AFRIQUE

31 pays
36 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	MU, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	MU	CONGO
BGDA	M	MU, AV, L	GUINÉE
BMDA	M	MU, D, L	MAROC
BNDA	M	MU, D, L	NIGER
BSDA	M	MU, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
BUBEDRA	M	MU, AV, D, L	BÉNIN
BUMDA	M	MU, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	MU	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	MU, AV, D, L, AGP	TOGO
CMC	M	MU	CAMEROUN
COSOMA	M	MU, L	MALAWI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSON	M	MU	NIGÉRIA
COSOTA	M	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	MU	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	L, D, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	MU	GHANA
MASA	M	MU, L	ÎLE MAURICE
MCSK	M	MU	KENYA
MCSN	M	MU	NIGÉRIA
NASCAM	M	MU	NAMIBIE
ODDA	P	MU	DJIBOUTI
OMDA	M	MU, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	MU, AV, D, L, AGP	ALGÉRIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
OTPDA	M	MU, D, L	TUNISIE
RSAU	P	MU, AV, D, L, AGP	RWANDA
SACERAU	M	MU	ÉGYPTE
SACS	M	MU	SEYCHELLES
SADIA	M	MU, AV	ANGOLA
SAMRO	M	MU	AFRIQUE DU SUD
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SOMAS	M	MU	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	MU, AV, D	ANGOLA
UPRS	M	MU	OUGANDA
ZAMCOPS	M	MU	ZAMBIE
ZIMURA	M	MU	ZIMBABWE

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2017

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS	RÉGION
CAPASSO	P	MU	AFRIQUE DU SUD	AFRIQUE
DACIN-SARA	P	AV	ROUMANIE	EUROPE
EVA	A	AGP	BELGIQUE	EUROPE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS	RÉGION
OOA-S	P	AGP, AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	EUROPE
SCM-COOPERATIVA	P	MU	CAP VERT	AFRIQUE
SODAV (FORMER BSDA)	P	MU	SÉNÉGAL	AFRIQUE



MÉTHODOLOGIE

Le Rapport de la CISAC sur les collectes mondiales rend compte des sommes collectées par les sociétés membres de la CISAC. Chaque société membre déclare les revenus collectés dans son pays pour l'utilisation des répertoires qu'elle représente (collectes nationales) et les revenus qu'elle reçoit de ses sociétés sœurs. Seules les collectes nationales sont prises en compte dans le rapport afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les sommes mentionnées correspondent aux collectes brutes des sociétés, c.-à-d. avant toute déduction socioculturelle ou de leurs frais de gestion.

La monnaie utilisée tout au long de ce rapport est l'euro afin de garantir la cohérence des données et de permettre de les comparer à celles des années précédentes. Mais aussi parce que près de 40 % des collectes déclarées à la CISAC le sont en euros, soit deux fois plus que les sommes déclarées en dollars américains.

Le taux de change de l'euro est calculé sur la base du taux moyen de 2016. Tous les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change de l'année en question. Les comparaisons d'une année à l'autre se font donc en utilisant des taux de change flottants. La prise en compte des variations de valeur entre les différentes monnaies donne une idée précise des sommes en euros effectivement disponibles pour les créateurs. Dans certains cas, cette approche peut donner une vision différente par rapport à des valeurs exprimées en utilisant des taux de change constants, qui ne refléteraient que les variations de volume.

Dans les points détaillés consacrés à certains pays, les valeurs sont exprimées en monnaie locale pour montrer l'évolution des collectes du pays en question, indépendamment des variations des taux de change entre cette monnaie et l'euro.

Dans un souci de clarté, les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf quand ces sommes sont trop basses pour être significatives, auquel cas elles sont exprimées avec un chiffre après la virgule. Les taux en pourcentage sont calculés en utilisant les montants réels non arrondis, ce qui peut expliquer que, dans certains cas, ils diffèrent légèrement du taux que l'on pourrait calculer en utilisant les données arrondies qui apparaissent dans le rapport.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, consisting of 20 parallel lines spaced evenly down the page.



CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©Liu zishan

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Jean-Michel JARRE, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) © M.Kuenster monsterpics (p.4) - Eric Baptiste - Chef de la direction de la SOCAN - Président du Conseil d'administration de la CISAC © Steve Carty Photographe (p.5) - Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC - Paris) ©Eilon Paz (p.6) - Susan Butler © James Kriegsmann (p.24) - ©shutterstock/zhu difeng (p.25) - ©shutterstock/Catwalk Photos (p.26) - ©shutterstock/YJPTO (p.27) - ©shutterstock/kondrukhov (p.28) - ©shutterstock/GarryKillian (p.29) - ©shutterstock/Chompoo (p.31) - ©shutterstock/279photo Studio (p.32) - Marcelo Piñeyro ©Lucie Faraig (p.32) - ©shutterstock/Sylverarts Vectors (p.33) - Miquel Barceló© Xavier Forcioli (p.33) - ©shutterstock/Andrey Armyagov (p.36) - ©shutterstock/Billion Photos (p.37) - ©shutterstock/LanaBrest (p.38) - ©shutterstock/MaskaRad (p.39) - ©shutterstock/Marko Ristic Serbia (p.42) - ©shutterstock/agsandrew (p.43) - ©shutterstock/Erofeeva Natalya (p.46) - ©shutterstock/Vudhikrai (p.47) - ©shutterstock/ Sofia Zhuravetc (p.47) - ©shutterstock/rongyiquan (p.47) - ©shutterstock/T photography (p.52) - ©shutterstock/Anna Baburkina (p.53) - ©shutterstock/Aleksandar Todorovic (p.54) - ©shutterstock/Stanislav Beloglazov (p.54) - ©shutterstock/Mark Atkins (p.58) - ©shutterstock/Philiplimage (p.59) - ©shutterstock/Roman Motizov (p.59) - ©shutterstock/lazy clouds (p.59) - ©shutterstock/NH (p.59).

Traduction/édition: John Brunner, Emmanuel Legrand, Marco Foley/652South, Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez, Isabelle Repiton.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – novembre 2017.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jamezieu, France - Nov.2017

Hear, There And Everywhere

Chaque seconde, nous écoutons la musique provenant de 6.000 chaînes de télévision et de radio, lieux sonorisés et plateformes numériques. Chaque heure, nous traitons 100 millions de transactions numériques. Chaque jour, nous identifions 5 millions de titres diffusés sur les ondes et joués dans les clubs. Chaque mois, nous rendons compte de l'utilisation de la musique à 100 sociétés SPRD. Chaque trimestre, nous recevons 2 millions de nouvelles pistes audio. Chaque année, nous célébrons le plus grand réseau de surveillance de contenu multimédia avec vous.

www.bmat.com



bmat
MUSIC INNOVATORS

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
France • Afrique du Sud • Chili • Chine • Hongrie
www.cisac.org

